



# GRAND CONSEIL

## de la République et canton de Genève

PL 13735  
à  
PL 13753

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 6 janvier 2026*

**Train de projets de lois de bouclement de 19 crédits de renouvellement destinés à divers investissements liés pour les exercices 2020 à 2024 :**

- |             |  |    |
|-------------|--|----|
| a) PL 13735 | Projet de loi de bouclement de la loi 12448 ouvrant un crédit de renouvellement de 600 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel  | 14 |
| b) PL 13736 | Projet de loi de bouclement de la loi 12449 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 100 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines                           | 22 |
| c) PL 13737 | Projet de loi de bouclement de la loi 12450 ouvrant un crédit de renouvellement de 41 729 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse     | 33 |
| d) PL 13738 | Projet de loi de bouclement de la loi 12451 ouvrant un crédit de renouvellement pour un montant total de 45 995 500 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé | 46 |

e) PL 13739	Projet de loi de bouclément de la loi 12452 ouvrant un crédit de renouvellement de 52 141 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire	66
f) PL 13740	Projet de loi de bouclément de la loi 12453 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 260 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures	83
g) PL 13741	Projet de loi de bouclément de la loi 12454 ouvrant un crédit de renouvellement de 900 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique	93
h) PL 13742	Projet de loi de bouclément de la loi 12455 ouvrant un crédit de renouvellement de 18 044 605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale	102
i) PL 13743	Projet de loi de bouclément de la loi 12456 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 500 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil	116
j) PL 13744	Projet de loi de bouclément de la loi 12457 ouvrant un crédit de renouvellement de 200 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes	124

k) PL 13745	Projet de loi de bouclément de la loi 12458 ouvrant un crédit de renouvellement de 166 400 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office cantonal du génie civil	132
l) PL 13746	Projet de loi de bouclément de la loi 12459 ouvrant un crédit de renouvellement de 230 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique ainsi que de la loi 13228 ouvrant un crédit d'investissement de 16 552 000 francs supplémentaire à la loi 12459	149
m) PL 13747	Projet de loi de bouclément de la loi 12460 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat	185
n) PL 13748	Projet de loi de bouclément de la loi 12461 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 370 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève	218
o) PL 13749	Projet de loi de bouclément de la loi 12462 ouvrant un crédit de renouvellement de 69 950 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève	227
p) PL 13750	Projet de loi de bouclément de la loi 12463 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 800 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général	239

- q) PL 13751 Projet de loi de bouclément de la loi 12464, 248  
ouvrant un crédit de renouvellement de  
179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à  
2024, destiné à divers investissements de  
renouvellement des Hôpitaux universitaires  
de Genève, de la loi 13001 ouvrant un crédit  
d'investissement de 28 000 000 francs  
supplémentaire à la loi 12464 et de la loi  
13171 ouvrant un crédit de renouvellement  
de 21 600 000 francs supplémentaire à la loi  
12464
- r) PL 13752 Projet de loi de bouclément de la loi 12465 262  
ouvrant un crédit de renouvellement de  
9 000 000 de francs, pour les exercices 2020  
à 2024, destiné à divers investissements de  
renouvellement de l'Institution de maintien,  
d'aide et de soins à domicile (IMAD)
- s) PL 13753 Projet de loi de bouclément de la loi 12470 273  
ouvrant un crédit de renouvellement de  
17 000 000 de francs, pour les exercices 2020  
à 2024, destiné à divers investissements de  
renouvellement du pouvoir judiciaire

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent train de bouclement regroupe les projets de loi de bouclement des 19 crédits de renouvellement couvrant la période 2020 à 2024 des départements de l'Etat de Genève, des offices transversaux et des institutions subventionnées.

Bien que regroupés au sein d'un train de projets de loi, les boulements des crédits de renouvellement 2020 à 2024 sont individuellement soumis au vote du Grand Conseil.

Etablis conformément aux dispositions réglementaires, les crédits de renouvellement 2020 à 2024 comprennent l'ensemble des investissements qui ont pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Au terme des 5 années couvertes par ces crédits de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'au 31 décembre 2024 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2025).

D'un point de vue financier, ces 19 projets de loi présentent un non dépensé global de 20 millions de francs. Les dépenses brutes réelles s'établissent à 1 325 millions de francs pour un montant global voté de 1 345 millions de francs.

### **2. Description générale du train de bouclement des crédits de renouvellement 2020 à 2024**

#### ***2.1. Atteinte des objectifs***

Les investissements prévus dans les crédits de renouvellement avaient essentiellement pour but de maintenir la valeur du patrimoine administratif de l'Etat de Genève.

D'une manière générale, cet objectif a été atteint. Le détail des réalisations est présenté dans chacun des projets de loi de bouclement.

#### ***2.2. Contenu***

Le présent train comprend les 19 projets de loi de bouclement des crédits de renouvellement suivants :

- 11 crédits de renouvellement départementaux et d'entités autonomes :
  - loi 12448 – département présidentiel (PRE), devenu chancellerie d'Etat (CHA) en 2023
  - loi 12449 – département des finances et des ressources humaines (DF), devenu département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) en 2023
  - loi 12450 – département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
  - loi 12451 – département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), devenu département des institutions et du numérique (DIN) en 2023
  - loi 12452 – département du territoire (DT)
  - loi 12453 – département des infrastructures (DI), devenu département de la santé et des mobilités (DSM) en 2023
  - loi 12454 – département du développement économique (DDE), devenu département de l'économie et de l'emploi (DEE) en 2023
  - loi 12455 – département de la cohésion sociale (DCS)
  - loi 12456 – Grand Conseil (GC)
  - loi 12457 – Cour des comptes (CdC)
  - loi 12470 – pouvoir judiciaire (PJ)
- 3 crédits de renouvellement transversaux :
  - loi 12458 – office cantonal du génie civil (OCGC)
  - loi 12459 – office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN)
  - loi 12460 – office cantonal des bâtiments (OCBA)
- 5 crédits de renouvellement pour les institutions subventionnées :
  - loi 12461 – HES-SO Genève (HES)
  - loi 12462 – Université de Genève (UNIGE)
  - loi 12463 – Hospice général (HG)
  - loi 12464 – Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
  - loi 12465 – Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

### **2.3. Périmètre**

Les crédits de renouvellement couvraient les besoins des départements selon l'organisation de l'Etat en vigueur lors de l'élaboration et du vote des lois en septembre 2019.

Suite au changement de législature de 2023 et aux réorganisations de l'administration qui en ont résulté, le périmètre de plusieurs crédits de renouvellement a évolué. Cependant, les montants votés des crédits de renouvellement n'ont pas été adaptés, les entités transférées d'un département à un autre continuant à utiliser le crédit de leur département d'origine.

## **3. Synthèse des investissements réalisés**

Le montant global de dépenses voté pour les 19 crédits de renouvellement est de 1 345 millions de francs. Les dépenses réelles s'établissent à 1 325 millions de francs, soit un non dépensé de 20 millions de francs présentant ainsi un taux de réalisation des investissements de 98,5%.

Ce taux de réalisation élevé s'explique essentiellement par des besoins de renouvellement et également par l'impact de la pandémie de COVID-19 lors de la période couverte.

Les 3 offices transversaux bouclent leurs crédits de renouvellement à 99,1% de réalisation, soit 806 millions de francs de dépenses.

Les départements et les entités assimilées (CG, CdC et PJ) ont atteint un taux de réalisation de 93,8%, soit 188 millions de francs de dépenses.

Les entités subventionnées ont dépendé la quasi-totalité des crédits accordés (99,7% de taux de réalisation), soit 331 millions de francs de dépenses.

Aucune loi ne dépasse le crédit accordé.

Les recettes attendues s'élevaient à 18,4 millions de francs. Le montant réel perçu est de l'ordre de 16,9 millions de francs. Cette variation s'explique principalement par des recettes non perçues à l'OCBA (-0,9 million) et au DIN (-1,7 million). Le DT a reçu des recettes non prévues pour 0,9 million de francs.

*En millions de francs*

<i>Lois</i>	<i>Libellés</i>	<i>Crédits votés*</i>	<i>Dépenses réelles</i>	<i>Ecart</i>	<i>Recettes attendues</i>	<i>Recettes effectives</i>
12448	Présidence	0,6	0,3	0,3	—	—
12449	Finances	2,1	2,1	—	—	—
12450	Instruction publique	41,7	40,4	1,3	—	—
12451	Sécurité, emploi et santé	46,0	42,1	3,9	2,5	0,8
12452	Territoire	52,1	48,5	3,6	2,9	3,8
12453	Infrastructures	20,3	19,4	0,9	—	—
12454	Economie	0,9	0,8	0,1	—	—
12455	Cohésion sociale	18,0	17,9	0,1	—	—
12456	Grand Conseil	1,5	0,8	0,7	—	—
12457	Cour des comptes	0,2	0,1	0,1	—	—
12458	Génie civil	166,4	162,1	4,3	11,0	11,2
12459	Informatique	246,6	246,5	0,1	—	—
12460	Bâtiments	400,0	397,3	2,7	2,0	1,1
12461	HES-SO Genève	15,4	15,4	—	—	—
12462	Université de Genève	70,0	70,0	—	—	—
12463	Hospice général	8,8	8,5	0,3	—	—
12464	Hôpitaux universitaires de Genève	228,8	228,4	0,4	—	—
12465	IMAD	9,0	8,8	0,2	—	—
12470	Pouvoir judiciaire	17	15,6	1,4	—	—
<b>Total</b>		<b>1 345,4</b>	<b>1 325,0</b>	<b>20,4</b>	<b>18,4</b>	<b>16,9</b>

*\* y compris les crédits supplémentaires*

### **3.1. Répartition temporelle des dépenses et des recettes réalisées**

Les investissements effectués dans le cadre des crédits de renouvellement 2020 à 2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en millions de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>1 345,4</b>
Dépenses	230,2	261,3	240,2	246,8	307,5	39,0	<b>1 325,0</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>20,4</b>
Recettes attendues							<b>18,4</b>
Recettes effectives	2,5	3,4	4,1	3,6	3,3	-	<b>16,9</b>
<b>Recettes non perçues</b>							<b>1,5</b>

Les dépenses ont été relativement stables, avec une augmentation lors de la dernière année (2024).

Les dépenses en 2025 représentent des commandes passées avant décembre 2024 et réceptionnées durant le premier semestre 2025.

Les principales natures de dépenses sont celles relatives aux bâtiments (30%), aux subventions aux entreprises publiques (25%), aux logiciels et applications (19%), et aux mobilier et équipements (14%).et aux routes et voies de communication (12%).

Les recettes proviennent principalement des subventions de la Confédération (91%).

### **3.2. Dépenses des crédits de renouvellement par politique publique**

Les 19 crédits de renouvellement concernent les politiques publiques suivantes :

	<b>Répartition des dépenses par politique publique</b> (montants en millions de francs)							<b>Total</b>	
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>		<b>montant</b>	<b>%</b>
A – Autorités et gouvernance	1,4	3,2	3,7	3,8	5,2	0,8	18,1	1,4	
B – Etats-majors et prestations transversales	44,4	46,5	40,0	48,3	65,9	2,1	247,2	18,7	
C – Cohésion sociale	3,6	4,0	4,0	4,0	8,2	0,6	24,4	1,8	
D – Culture, sport et loisirs	2,5	5,2	6,8	6,9	17,3	2,5	41,2	3,1	
E – Environnement et énergie	7,8	8,5	10,0	10,5	10,8	0,9	48,5	3,7	
F – Formation	80,1	84,5	65,8	58,0	62,9	12,9	364,2	27,5	
G – Aménagement et logement	1,6	1,8	2,4	3,0	2,5	0,3	11,6	0,9	
H – Sécurité et population	13,8	17,0	16,5	17,8	24,9	5,2	95,2	7,2	
I – Impôts et finances	0,7	0,7	0,1	0,6	1,3	0,1	3,5	0,3	
J – Justice	7,8	6,3	6,7	6,7	6,9	0,2	34,6	2,6	
K – Santé	26,9	41,4	46,1	57,5	61,8	12,0	245,7	18,5	
L – Economie et emploi	0,1	0,8	0,5	0,9	1,4	0,1	3,8	0,3	
M – Mobilité	39,5	41,4	37,6	28,8	38,4	1,3	187,0	14,0	
<b>Total</b>	<b>230,2</b>	<b>261,3</b>	<b>240,2</b>	<b>246,8</b>	<b>307,5</b>	<b>39,0</b>	<b>1 325,0</b>	<b>100,0</b>	

Quatre politiques publiques concentrent 79% des dépenses de renouvellement sur la période 2020 à 2024 : F – Formation (28%), B – Etats-majors et prestations transversales (19%), K – Santé (19%) et M – Mobilité (14%).

### **3.3. Dépenses des crédits de renouvellement par type d'investissement**

Les crédits de renouvellement comprennent essentiellement des investissements pour la construction, pour les équipements (mobilier, matériels audiovisuels, etc.) et pour les systèmes informatiques (matériel et logiciels).

<b>Crédits de renouvellement 2020-2024 (en millions francs)</b>							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	<b>Cumul</b>
Crédits votés							<b>1 345,4</b>
Construction	145,0	159,6	132,6	116,6	153,2	17,5	<b>724,5</b>
Informatique	51,7	55,8	59,0	68,8	91,8	3,5	<b>330,6</b>
Equipements	33,0	44,2	48,0	60,8	61,6	18,0	<b>265,6</b>
Oeuvres d'art	0,5	1,7	0,6	0,6	0,9	—	<b>4,3</b>
<b>Dépenses effectives</b>	<b>230,2</b>	<b>261,3</b>	<b>240,2</b>	<b>246,8</b>	<b>307,5</b>	<b>39,0</b>	<b>1 325,0</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>20,4</b>

Les investissements pour les constructions constituent la majeure partie des dépenses (55%). Les contributeurs principaux sont l'OCBA (30%) et l'OCGC (12%).

Le renouvellement des équipements informatiques et la maintenance activable des systèmes d'information et de communication concernent 25% des dépenses. L'investisseur principal dans ce domaine est l'OCSIN, mais des moyens importants ont également été déployés au travers de subventions à l'UNIGE, au PJ, aux HUG, à l'HG ou encore à l'IMAD.

Le renouvellement des équipements concerne 20% des dépenses, principalement dans les domaines de la formation, de la santé et de la sécurité.

On relève enfin un autre type d'investissement qui concerne plus marginalement les acquisitions d'œuvres d'art intégrées et mobiles par le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC).

## **4. Subventions accordées**

Dans le cadre des crédits de renouvellement 2020 à 2024, les subventions suivantes ont été accordées à hauteur de 52 millions de francs, soit 4% des dépenses totales :

## **Crédits de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)**

APMA / IPE : Association UAPG-CGAS pour les mesures d'accompagnement / Inspection paritaire des entreprises  
ForêtGenève : Association genevoise des propriétaires forestiers  
Tour de Chouilly : Fondation La Tour De Chouilly  
CPEG : Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève  
Renouveau : Coopérative Renouveau de Saint-Jean  
Avully et Avusy : communes d'Avully et d'Avusy  
AIG : Aéroport international de Genève  
GOBG : Groupe ornithologique du bassin genevois  
FONGIT : Fondation genevoise pour l'innovation technologique  
EPI : Etablissements publics pour l'intégration  
SGIPA : Fondation Sgipa  
FCAS : Fonds cantonal de l'aide au sport  
PRO : Entreprise sociale privée d'intégration et de réinsertion professionnelle  
Foyer Handicap : Fondation Foyer Handicap  
Réalise : Etablissement accueillant des personnes handicapées et des personnes sans emploi relevant de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage  
Ensemble : Fondation Ensemble  
Trajets : Fondation Trajets  
UNIGE : Université de Genève  
Centre Espoir : Armée du Salut – Centre Espoir  
Vernier : Ville de Vernier  
Bernex : Commune de Bernex  
Stade de Genève : Fondation du Stade de Genève  
Vessy : terrains de football appartenant à la Ville de Genève  
FIPOI : Fondation des immeubles pour les organisations internationales  
Evaux : Fondation des Evaux, Pôle football  
Fusterie : Temple de la Fusterie

Les explications détaillées pour chacune des subventions sont présentées dans les projets de loi ad hoc.

## 5. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent train de projets de loi de bouclage.

**PL 13735****Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12448 ouvrant un crédit de renouvellement de 600 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12448 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 600 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	600 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>341 468 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>258 532 fr.</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12448 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12448 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 600 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	600 000 fr.
– Dépenses réelles	341 468 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>258 532 fr.</b>

### **2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le présent crédit de renouvellement traitait les investissements liés du département présidentiel. Il visait à assurer le remplacement du mobilier ainsi que des équipements les plus anciens afin de maintenir un niveau global de qualité des biens du département.

## **2.2. Atteinte des objectifs**

Les principales dépenses liées à ce crédit de renouvellement durant cette période ont été l'acquisition de mobilier et d'équipement dans le cadre des déménagements du service des votations et élections et du groupe de confiance, de la restauration de mobilier de style dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville et du remplacement du mobilier des places de travail les plus anciennes.

## **2.3. Rappel du périmètre**

Le périmètre de ce crédit de renouvellement regroupe tous les services de la chancellerie d'Etat et de l'ex-département présidentiel, tels que le service de la Genève internationale et le service de la solidarité internationale. Concernant la direction des affaires internationales (DAI), elle a passé sous tutelle du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) dès 2021, une partie de ses dépenses a été comptabilisée sur la loi 12449 gérée par le DF.

Les entités rattachées administrativement à la chancellerie d'Etat, telles que le groupe de confiance, le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence et le bureau de médiation administrative sont également concernées.

Par ailleurs, le présent crédit est également destiné au mobilier et équipements d'une partie des salles de l'Hôtel de Ville.

La chancellerie d'Etat a pris l'option de centraliser ce crédit de renouvellement sous le centre de la responsabilité du secrétariat général pour en simplifier le suivi.

## **3. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							600
Dépenses	6	159	79	58	32	7	341
<b>Non dépensé</b>							<b>259</b>

La chancellerie d'Etat présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0,3 million de francs, soit 43,1% du crédit voté.

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Nature 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>600</b>
5060	6	159	79	58	32	7	<b>341</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>259</b>

- nature 5060 : biens meubles

### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique A – Autorités et gouvernance.

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>600</b>
Dépenses	6	159	79	58	32	7	<b>341</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>259</b>

### **5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier, matériels audiovisuels, etc.).

### **5.1. *Equipements***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>600</b>
Dépenses	6	159	79	58	32	7	<b>341</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>259</b>

Ce crédit a permis d'acquérir et de renouveler sur 5 ans les équipements détaillés au point 2.2 du présent exposé des motifs.

### **6. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ◆ Projet de loi présenté par la Chancellerie d'Etat (CHA).
- ◆ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 12448 ouvrant un crédit de renouvellement de 600 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel.
- ◆ Financement : Pour un montant total voté de 600 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 341 468 francs. Un non dépensé de 258 532 francs est à constater.

◆ Remarques :

Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le  oui  non délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

10.12.2025

Signature du responsable financier :

AB

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 12.11.2025

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 20 octobre 2025.

AB  
2/2

**PL 13736****Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12449 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 100 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12449 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 100 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	2 100 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>2 080 789 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>19 211 fr.</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **7. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12449 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12449 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 2 100 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	2 100 000 fr.
– Dépenses réelles	2 080 789 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>19 211 fr.</b>

### **8. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***8.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le crédit de renouvellement traitait de la partie des investissements du département des finances et des ressources humaines (DF). Il avait pour objectif le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations, essentiellement des mobiliers et équipements de places de travail (hors informatique) et d'espaces communs (salles de réunion, rangements divers, salles d'attente, guichets, cafétérias).

## 8.2. Atteinte des objectifs

Ce crédit de renouvellement a permis de remplacer du mobilier de bureau très ancien au profit de mobilier moderne. Ce renouvellement tient compte des éventuels troubles musculo-squelettiques en proposant du mobilier ajustable en hauteur. Un déploiement massif de ce type de bureaux a été fait répondant à une attente forte des collaboratrices et collaborateurs du DF.

De plus, ce crédit de renouvellement a permis d'équiper totalement la cafétéria de l'Hôtel des finances. Du fait de l'essor du télétravail, ce lieu est essentiel à la dynamique des échanges entre les collaboratrices et collaborateurs, notamment ceux liés aux dossiers en cours et aux rencontres nécessaires pour la cohésion d'équipe. De plus, cette cafétéria permet de répondre aux exigences d'une courte pause déjeuner en étant aligné sur le créneau horaire de l'ouverture des guichets.

Parmi les investissements notables, une part significative de ce crédit de renouvellement a financé l'équipement des salles de réunion. Ainsi, l'Hôtel des finances a pu être pionnier dans la mise à disposition des outils de projection, mais aussi de visioconférence, un outil très sollicité du fait de l'ère post-COVID.

Enfin, des aménagements d'espace de bureaux en *smart-office* ont pu être mis en place dans certains lieux propices à cette évolution. C'est le cas notamment du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), la direction des affaires internationales (DAI), mais aussi de la direction de l'organisation, de la sécurité de l'information, de la logistique et de la gestion des risques et de la qualité (DOSIL). Concrètement, des espaces dédiés à la concentration, aux échanges informels ou aux réunions planifiées sont aménagés et utilisés par le personnel en fonction de la nature de leurs activités.

## 8.3. Rappel du périmètre

Ce crédit de renouvellement concerne les immobilisations groupées suivantes : mobilier, appareils et machines, matériel audiovisuel.

Pendant la période du présent crédit de renouvellement, le DF était composé de :

- l'administration fiscale cantonale (AFC) (en lien avec la politique publique I) ;
- la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) (en lien avec la politique publique B) ;

- l’office du personnel de l’Etat (OPE) (en lien avec la politique publique B) ;
- l’office cantonal des poursuites et l’office cantonal des faillites (OCP et OCF) (en lien avec la politique publique I à partir de 2021, mais inclus dans la politique publique L lors du vote du crédit de renouvellement) ;
- le secrétariat général du département (en lien avec la politique publique B) ;
- le service d’audit interne de l’Etat de Genève (SAI) (en lien avec la politique publique A) ;
- le bureau de promotion de l’égalité et de prévention des violences (BPEV) (en lien avec la politique publique A) ;
- la direction des affaires internationales (DAI) (en lien avec la politique publique A). Cette direction était sous la tutelle de la chancellerie d’Etat lors du vote du crédit de renouvellement et a intégré le DF à partir de 2021 – le budget d’investissement était donc prévu dans la loi 12448 ;
- l’office cantonal de la statistique (OCSTAT) (en lien avec la politique publique A).

## 9. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>2 100</b>
Dépenses	198	248	260	872	233	270	<b>2 081</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>19</b>

Le DF présente un non dépensé sur l’ensemble du crédit de renouvellement de 19 000 francs, soit 1% du crédit voté.

### **9.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>2 100</b>
5060	198	248	260	872	233	270	<b>2 081</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>19</b>

- nature 5060 : biens meubles

## **10. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- A – Autorités et gouvernance ;
- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- I – Impôts et finances.

### **10.1. Politique publique A – Autorités et gouvernance**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>50</b>
Dépenses	-	-	7	67	62	11	<b>147</b>
<b>Dépassement</b>							<b>97</b>

Comme indiqué précédemment, les principaux investissements consentis ont permis de mettre en place des espaces aménagés adaptés aux usages du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) et la direction des affaires internationales (DAI). A noter qu'au regard du budget prévu dans la loi 12449 qui était de 50 000 francs sur la période, les dépenses ont été supérieures, notamment du fait de l'aménagement des nouveaux locaux du service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) et du rattachement de la DAI dans ce crédit de renouvellement.

## **10.2. Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>450</b>
Dépenses	127	82	198	224	64	160	<b>855</b>
<b>Dépassement</b>							<b>405</b>

Les montants dépensés correspondent aux investissements consentis pour l’office du personnel de l’Etat (OPE), la direction générale des finances de l’Etat (DGFE), mais aussi le secrétariat général du département, dont la direction de l’organisation et de la sécurité de l’information, de la logistique et de la gestion des risques et de la qualité (DOSIL). Ces montants ont notamment permis de mettre à disposition des salles de réunion performantes dans le cadre du réaménagement du rez-de-chaussée de l’Hôtel des finances. Comme évoqué précédemment, un aménagement conséquent a été réalisé afin de doter cette dernière direction d’aménagement d’espaces optimales en lien avec les nombreux projets que celle-ci doit gérer. Plus ponctuellement, ces espaces ont été mis en place sur demande de l’OPE afin d’optimiser l’espace mis à disposition en lien avec le renfort de compétences octroyées par le Conseil d’Etat.

## **10.3. Politique publique I – Impôts et finances**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>1 600</b>
Dépenses	71	166	55	581	107	99	<b>1 079</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>521</b>

Le crédit de renouvellement concernait également, lors de son vote, la politique publique L pour les offices cantonaux de poursuites et faillites (OCP et OCF). Ces offices ayant été transférés dans la politique publique I, le crédit prévu de 500 000 francs a, de ce fait, été ajouté sur cette politique publique.

Le montant dépensé correspond donc aux investissements consentis pour l'administration fiscale cantonale (AFC), mais aussi pour l'OCP et l'OCF. Les budgets ont été essentiellement consacrés à l'aménagement de la cafétéria évoqué plus haut, mais aussi, bien sûr, pour la mise à disposition d'aménagement mobilier adapté. A noter qu'environ 117 000 francs ont été investis dans le renouvellement des caisses monétiques sécurisées en place aux guichets de l'OCP.

## **11. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier, matériels audiovisuels, véhicules, etc.).

### **11.1. *Equipements***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>2 100</b>
Dépenses	198	248	260	872	233	270	<b>2 081</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>19</b>

Comme indiqué dans les paragraphes précédents, l'exhaustivité des investissements porte sur les équipements et sur le mobilier.

## **12. Conclusion**

La loi 12449 a permis de faire une avancée significative quant à la mise à disposition d'espaces de travail propices à de meilleurs échanges entre les collaboratrices et collaborateurs. Que cela soit pour la cafétéria de l'Hôtel des finances ou des aménagements spécifiques pour des directions, ces nouveaux aménagements sont essentiels pour mieux interagir, surtout avec la généralisation du télétravail. En effet, venir sur son lieu de travail est aussi l'occasion de mieux échanger sur les dossiers, les pratiques et les attentes de la hiérarchie. Ces interactions doivent être facilitées. L'aménagement des locaux y contribue. Enfin, ce financement a permis à l'administration de se doter d'un matériel performant pour répondre à la généralisation des séances

de travail avec des personnes à distance. En investissant dans des outils de visioconférence dans les salles de réunion, les séances hybrides sont maintenant fluides.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ◆ Projet de loi présenté par le Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).
- ◆ Objet : Projet de loi de boucllement de la loi 12449 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 100 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines.
- ◆ Financement : Pour un montant total voté de 2 100 000 francs, les dépenses effectives s'élèvent à 2 080 789 francs. Un non dépensé de 19 211 francs est à constater.

◆ Remarques :

Ce projet de loi de bouclément est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 12.11.2025

Signature du responsable financier :

PO  
JONATHAN  
CATALDI

MD

1/2

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

12.11.2025

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 7 octobre 2025.



## **Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12450 ouvrant un crédit de renouvellement de 41 729 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12450 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 41 729 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	41 729 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>40 361 101 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>1 367 899 fr.</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **13. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12450 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12450 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 41 729 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	41 729 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>40 361 101 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b><u>1 367 899 fr.</u></b>

### **14. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***14.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le crédit de renouvellement pour les exercices 2020 à 2024 s'élève à 41 729 000 francs. Les investissements liés contenus dans le crédit de renouvellement concernent :

- les dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'un objet déjà existant sans en modifier la fonctionnalité et la nature ;

- dans une mesure raisonnable et restreinte, le renouvellement par l'adaptation, la transformation et l'extension d'actifs existants en raison des nécessités et des contraintes de l'administration et des prestations publiques.

Ce crédit de renouvellement visait principalement au renouvellement du mobilier et du matériel pédagogique destiné aux établissements, classes et institutions spécialisées, pour près de 83 996 élèves et 8 268 enseignantes et enseignants à la rentrée 2025.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) devait atteindre plusieurs objectifs, pour la période 2020-2024, en particulier :

- maintenir des conditions d'accueil et de sécurité pour l'ensemble des élèves ;
- adapter les équipements pédagogiques aux plans d'études et normes en vigueur ;
- poursuivre le développement de l'école numérique ;
- être aux normes en matière d'hygiène et de soins, notamment pour les investissements en lien avec l'office de l'enfance et de la jeunesse ;
- être aux normes en matière de sécurité, notamment avec les jeux extérieurs, dont la prise en charge est du ressort de l'office médico-pédagogique.

#### ***14.2. Atteinte des objectifs***

Les objectifs annoncés dans la loi 12450 ont été atteints, avec principalement le renouvellement des équipements pédagogiques, du mobilier scolaire et, dans une moindre mesure, l'équipement de nouveaux établissements (nouvelle école d'horlogerie et 22 nouvelles structures d'enseignement spécialisé).

#### ***14.3. Rappel du périmètre***

Le périmètre du DIP n'a pas évolué depuis le vote du crédit de renouvellement.

## 15. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 ( <i>en milliers de francs</i> )							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>41 729</b>
Dépenses	6 572	7 352	6 474	8 944	9 439	1 580	<b>40 361</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>1 368</b>

Le DIP présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 1,4 millions de francs, soit 3,3% du crédit voté.

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 ( <i>en milliers de francs</i> )							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>41 729</b>
5060	6 552	7 300	6 394	8 877	9 391	1 580	40 094
5200	20	52	80	66	48	–	267
<b>Non dépensé</b>							<b>1 368</b>

- nature 5060 : biens meubles
- nature 5200 : logiciels et applications

## 16. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- F – Formation.

### **16.1. Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>44</b>
Dépenses	4	3	13	20	90	6	<b>136</b>
<b>Dépassement</b>							<b>92</b>

La part du crédit de renouvellement relative à la politique publique B – Etats-majors et prestations transversales représente 0,1% du crédit total.

Les crédits alloués ont permis de concrétiser plusieurs opérations ciblées de renouvellement du mobilier administratif. Les acquisitions réalisées ont concerné principalement le remplacement de mobilier vétuste ou inadapté par du mobilier moderne, ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces de travail partagés et collaboratifs. Ces investissements ont contribué à maintenir un environnement de travail fonctionnel et à garantir la continuité des activités dans un cadre répondant aux besoins opérationnels.

Les estimations initiales ont sous-évalué l'ampleur réelle des besoins en mobilier, en particulier en lien avec certains projets de réaménagement et la mise en place de nouveaux espaces de travail partagés et collaboratifs au secrétariat général, qui n'étaient pas prévus initialement.

### **16.2. Politique publique F – Formation**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>41 685</b>
Dépenses	6 568	7 349	6 461	8 923	9 349	1 574	<b>40 225</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>1 460</b>

La part du crédit de renouvellement relative à la politique publique F – Formation (PPF) représente 99,9% du crédit total. Le non dépensé est de 1,46 millions de francs, soit 3,5% du crédit relatif à la politique F – Formation.

### ***16.2.1. Enseignement obligatoire***

***(7 855 milliers de francs, soit 20% du total des dépenses de la PPF)***

L'enveloppe destinée à l'enseignement obligatoire concerne le renouvellement des équipements (mobilier scolaire et administratif, équipements pédagogiques, etc.) destinés au fonctionnement de près de 188 écoles, la direction générale, le centre de Geisendorf et de l'ECDIP (économat du DIP).

#### ***Enseignement primaire***

Les investissements réalisés pour l'enseignement primaire ont porté principalement sur le renouvellement d'équipement pédagogique (matériel d'arts visuels, matériel de gymnastique, matériel pour l'éducation musicale et matériel pour les sciences).

#### ***Cycle d'orientation***

La part d'investissements destinée au cycle d'orientation a permis le maintien et l'adaptation du cadre de travail et la mise en œuvre du plan d'études romand, avec l'achat de mobilier et d'équipement pour les salles de classe, les ateliers, l'éducation physique, l'éducation nutritionnelle, la musique et les sciences, etc.

Par ailleurs, avec le déploiement de la 3<sup>e</sup> période de gymnastique et notamment pour la mise en œuvre de l'éducation physique individualisée, des salles de type de fitness ont été aménagées.

Enfin, du matériel de science a été acheté pour les nouveaux modules d'enseignement des sciences appliquées.

### ***16.2.2. Enseignement secondaire II***

***(18 388 milliers de francs, soit 46% du total des dépenses de la PPF)***

En ce qui concerne l'enseignement secondaire II, la loi 12450 a permis de renouveler pour l'essentiel les équipements pédagogiques, le mobilier scolaire et administratif selon l'usure et l'obsolescence constatée dans les établissements scolaires.

Une part importante des dépenses a permis le renouvellement des équipements des centres de formation professionnelle (CFP) qui sont souvent onéreux. Il s'agit notamment du renouvellement des machines à commande numérique pour le CFP technique, de presses, d'imprimantes de haute qualité, et de machines spécifiques pour les poly-designer pour le CFP arts et de machines à découpe ainsi que d'un centre d'usinage pour le CFP construction.

Les autres établissements (collèges, écoles de culture générale et écoles de commerce) ont renouvelé leurs équipements de sciences, de salles de gymnastiques et d'arts.

Enfin, plusieurs projets particuliers ont été réalisés :

- la poursuite de la mise aux normes de sécurité de laboratoires de sciences ;
- l'achat d'ouvrages pour les centres de documentation ;
- l'acquisition d'un simulateur de conduite pour l'Ecole supérieure de soins ambulanciers.

Deux projets non connus lors de l'élaboration de la loi 12450 ont été financés par cette loi :

- a. l'équipement de la nouvelle école d'horlogerie sise désormais dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO), soit les équipements de production, de formation et administratifs, suite à la mise à disposition de ces nouvelles surfaces ;
- b. l'équipement en places de travail des surfaces supplémentaires pour la pratique professionnelle, suite à la réforme de l'ordonnance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC), du 16 août 2021 (RS 412.101.221.73).

Enfin, les projets d'équipement du bâtiment Encyclopédie et d'équipement de studios pour la filière danse (CFP arts) qui étaient prévus dans ce crédit de renouvellement ont été abandonnés pour le premier et reportés en 2026 pour le second.

### **16.2.3. Restauration scolaire**

*(994 milliers de francs, soit 2% du total des dépenses de la PPF)*

L'enveloppe destinée à la restauration scolaire a permis de respecter les objectifs de la loi 12450, soit l'aménagement des espaces de restauration dans les établissements scolaires afin de respecter les normes d'hygiène et améliorer les prestations.

Plus particulièrement, les principales réalisations ont été pour les écoles de l'enseignement secondaire II :

- le réaménagement des lignes de distribution de self-service ;
- l'acquisition du matériel nécessaire au renouvellement des espaces de production et de la zone laverie ;
- le réaménagement du mobilier de réfectoire ;

- le remplacement de divers appareils électriques vétustes et ne répondant plus aux normes de sécurité ;
- l'acquisition d'équipements frigorifiques pour répondre aux nouvelles normes pour le gaz réfrigérant.

Par ailleurs, cette enveloppe a permis l'acquisition du matériel nécessaire dans les cycles d'orientation pour assurer les repas de midi dans le cadre de l'accueil à la journée continue.

#### ***16.2.4. Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques***

***(2 256 milliers de francs, soit 6% du total des dépenses de la PPF)***

La part du crédit de renouvellement attribuée à l'office médico-pédagogique a permis de renouveler les équipements des structures existantes (mobilier, équipement et jeux extérieurs) et d'équiper les 22 nouvelles structures d'enseignement spécialisé et thérapeutique ouvertes sur la période 2020 à 2024 (10 nouvelles structures en site propre et 12 nouvelles structures intégrées).

Enfin, 4 véhicules de 9 places ont été renouvelés pour le transport des élèves et un nouveau véhicule a été acquis pour le site de Conches, qui accueille 6 structures de l'office médico-pédagogique.

#### ***16.2.5. Numérique à l'école***

***(7 936 milliers de francs, soit 20% du total des dépenses de la PPF)***

L'enveloppe destinée au numérique a permis le renouvellement du parc médias (équipements audiovisuels et logiciels pédagogiques) selon le plan directeur des systèmes d'information pour la pédagogie en lien avec l'évolution technologique dans ce domaine.

Les renouvellements touchent l'ensemble des degrés d'enseignement, en particulier :

- l'équipement audiovisuel des aulas/auditoires des établissements de l'enseignement secondaire ;
- la mise à jour et l'accroissement des collections de la médiathèque ;
- le renouvellement de beamers pour le cycle d'orientation et l'enseignement secondaire II qui avaient plus de 8 ans.

### ***16.2.6. Enfance et jeunesse***

***(2 589 milliers de francs, soit 6% du total des dépenses de la PPF)***

L'enveloppe destinée à l'office cantonal de l'enfance et de jeunesse a permis :

- le renouvellement de matériel et d'équipement pour les cabinets dentaires (fauteuils, radiologie ortho, unités dentaire, etc.) ;
- l'acquisition de mobilier dans le cadre du déménagement non prévu initialement de différents services de la rue des Granges à la Tour 107 (ex-tour Firmenich) ainsi que pour le service santé de l'enfance et de la jeunesse et le service dentaire scolaire ;
- l'acquisition d'un car par le secteur transports pour la prise en charge des élèves pour les camps scolaires et les sorties pédagogiques ;
- l'acquisition d'une roulotte équipée pour les dépistages dentaires du service dentaire scolaire ;
- le renouvellement de moyens de transport liés aux camps scolaires et au service de protection des mineurs.

### ***16.2.7. Orientation, formation professionnelle et continue***

***(209 milliers de francs, soit 0,5% du total des dépenses de la PPF)***

L'enveloppe destinée à l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue a permis l'aménagement de postes de travail supplémentaires et l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail.

Par ailleurs, des espaces de travail ont été équipés pour les jeunes de CAP formations.

## 17. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements, de mobilier, du parc de médias et de véhicules.

Crédit de renouvellement 2020-2024 ( <i>en milliers de francs</i> )							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>41 729</b>
Equipements	3 750	3 523	3 297	4 294	3 786	267	18 917
Mobilier	1 837	2 209	1 956	2 776	2 720	446	11 944
Parc médias <sup>(1)</sup>	614	1 400	968	1 766	2 703	714	8 165
Véhicules	371	220	253	108	230	153	1 335
<b>Non dépensé</b>							<b>1 368</b>

<sup>(1)</sup> audiovisuel, logiciels pédagogiques, etc.

Comme indiqué précédemment, la majeure partie des investissements réalisés concernent le renouvellement d'équipements pédagogiques, de mobiliers et du parc média. La ventilation des dépenses par type d'investissements est de :

- 47% : équipements (matériel pédagogique, équipement administratif, etc.) ;
- 30% : mobilier ;
- 20% : parc médias (audiovisuel, logiciel pédagogique, etc.) ;
- 3% : véhicules.

## 18. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 12450 ouvrant un crédit de renouvellement de 41 729 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 41 729 000 francs, les dépenses effectives s'élèvent à 40 361 101 francs. Un non dépensé de 1 367 899 francs est à constater.

#### ♦ Remarques :

Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui  non

Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 12.11.2025

Signature du responsable financier :

MB

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

12.11.2025

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 octobre 2025.



2/2

**PL 13738****Projet de loi**

de bouclément de la loi 12451 ouvrant un crédit de renouvellement de 45 995 500 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

**Art. 1 Bouclément**

Le bouclément de la loi 12451 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 45 995 500 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	45 995 500 fr.
– Dépenses réelles	42 112 219 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>3 883 281 fr.</b>

**Art. 2 Subventions reçues**

Les subventions fédérales, estimées à 2 500 000 francs, sont au 31 mars 2025 de 771 000 francs, soit inférieures au montant voté de 1 729 000 francs.

**Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **19. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12451 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2025).

La loi 12451 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 45 995 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	45 995 500 fr.
– Dépenses réelles	<u>42 112 219 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>3 883 281 fr.</b>

### **20. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***20.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Les objectifs assignés au crédit de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) consistaient à renouveler les équipements scientifiques, le matériel, le mobilier et les véhicules existants selon les règles d'amortissement et de durées admises et à acquérir de nouveaux véhicules de transport de détenus dans le cadre de l'internalisation de l'activité de convoyage des détenus.

Enfin, ce crédit de renouvellement avait également pour objectif de permettre le renouvellement des équipements du mobilier et des systèmes informatiques de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) au travers d'une subvention d'investissement octroyée en faveur de l'Association UAPG-CGI<sup>1</sup> pour les mesures d'accompagnement (APMA) gérées par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

## ***20.2. Atteinte des objectifs***

Sur la période 2020-2024, le crédit de renouvellement a permis de financer principalement des opérations de remplacement et de modernisation d'équipements, de mobilier et de véhicules au sein du DSES, dans son périmètre initial.

Les investissements réalisés se répartissent comme suit.

### ***Police (politique publique H – Sécurité et population)***

Remplacement d'équipements spécialisés destinés aux brigades et unités opérationnelles (navigation, groupes d'intervention et tireurs d'élite romands), comprenant notamment des armes, casques, gilets pare-balles et systèmes de vision nocturne. Renouvellement des équipements techniques de la police judiciaire (outils de dépistage, dispositifs d'imagerie médico-légale, matériel photographique). Modernisation partielle du parc de radars et d'appareils de contrôle routier. Acquisition de robots démineurs et d'équipements complémentaires (systèmes d'identification automatisée des empreintes digitales, radiographies numériques, matériel radio Polycom). Un effort particulier a été consacré au renouvellement du parc de véhicules : une centaine de voitures (thermique / hybride / électrique) et une quinzaine de fourgons / poids lourds, pour un montant équivalent à 18 millions de francs ont notamment été acquis.

### ***Office cantonal de la détention (OCD) (politique publique H – Sécurité et population)***

Renouvellement du mobilier, des matelas et d'équipements sécuritaires (chambres à rayons X, détecteurs de métaux), ainsi que du matériel destiné aux cuisines, buanderies et ateliers des établissements pénitentiaires. Des véhicules électriques et des équipements de convoyage des détenus (véhicules spécialisés, protections individuelles, radios) ont également été acquis. A relever également, au sein de l'établissement de La Brenaz,

---

<sup>1</sup> UAPG : Union des associations patronales genevoises;  
CGAS : Communauté genevoise d'action syndicale.

l'installation de machines de presse destinées à la production des plaques d'immatriculation genevoises.

***Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) (politique publique H – Sécurité et population)***

Renouvellement du mobilier, avec une attention particulière portée à l'ergonomie des postes de travail (bureaux assis-debout, sièges, cloisons acoustiques, cabines insonorisées).

***Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) (politique publique H – Sécurité et population)***

Acquisitions variées pour répondre aux besoins opérationnels et à l'évolution des risques, comprenant des véhicules utilitaires, remorques, drones, téléphones satellites, matériel d'entretien extérieur, ainsi que des équipements techniques spécialisés (cisaille presse-plieuse à tôle). Le mobilier de bureau a également été modernisé.

***Santé (politique publique K – Santé)***

Renouvellement du mobilier et du matériel de l'office cantonal de la santé, ex-direction générale de la santé (DGS) et des services qui lui sont rattachés. Renouvellement du mobilier et des équipements de laboratoires du service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

***Marché du travail et commerce (politique publique L – Marché du travail et commerce)***

Acquisitions de mobilier ergonomique, d'équipements de métrologie, de matériel audiovisuel et de véhicules légers pour l'office cantonal de l'emploi et l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

***Subvention d'investissement (APMA / IPE)***

Utilisation en faveur du renouvellement des systèmes informatiques et équipements de l'inspection paritaire des entreprises, par l'intermédiaire de l'Association UAPG-CGAS.

En résumé, les immobilisations les plus significatives concernent le renouvellement du parc de véhicules de la police et des établissements pénitentiaires, les systèmes techniques majeurs (robots démineurs, dispositifs biométriques, radars, équipements médico-légaux, drones), ainsi que les équipements collectifs des établissements pénitentiaires (cuisines, buanderies, ateliers, dispositifs sécuritaires). Les dépenses groupées en mobilier ergonomique et équipements informatiques représentent également une part notable des investissements.

### ***20.3. Rappel du périmètre***

La loi 12451 avait pour but d'assurer le renouvellement du mobilier, du matériel, des équipements et des véhicules du DSES, qui comprenait alors : son secrétariat général, participant à la politique publique B – Etats-majors et prestations transversales, les offices responsables de la mise en œuvre de la politique publique H – Sécurité et population, soit la police, l'office cantonal de la détention (OCD), l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), l'office cantonal de l'emploi (OCE) et l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) qui concourraient à la mise en œuvre de la politique publique L – Marché du travail et commerce, la direction générale de la santé et ses services rattachés, soit le service du médecin cantonal (SMC), le service du réseau soins (SRS), le service du pharmacien cantonal (SPhC), le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la commission de surveillance des professions de la santé contribuaient à la politique publique K – Santé. A la suite du changement de législature intervenu au 1<sup>er</sup> juin 2023, les entités participant aux politiques publiques L – Economie et emploi et K – Santé ont été respectivement rattachés au département de l'économie et de l'emploi (DEE) et au département de la santé et des mobilités (DSM), le volet sécuritaire devenant le département des institutions et du numérique (DIN) après s'être vu adjoindre le service des affaires communales (SAFCO), le greffe de l'instance LAVI et l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN). Il convient de relever que les explications et montants fournis ci-après se rapportent au périmètre initial de la loi, soit celui du DSES.

## 21. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>45 996</b>
Dépenses	3 718	7 089	6 723	9 109	11 690	3 783	<b>42 112</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>3 884</b>
Recettes attendues							<b>2 500</b>
Recettes effectives	–	450	251	70	–	–	<b>771</b>
<b>Recettes non perçues</b>							<b>1 729</b>

La loi 12451 présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 3,9 millions de francs, soit 8,4% du crédit voté.

### 21.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>45 996</b>
5060	3 691	7 084	6 614	8 998	11 660	3 783	<b>41 830</b>
5090	–	–	–	36	11	–	<b>47</b>
5200	24	–	105	56	19	–	<b>204</b>
5660	3	5	4	19	–	–	<b>31</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>3 884</b>

- nature 5060 : biens meubles
- nature 5090 : autres immobilisations corporelles
- nature 5200 : logiciels et applications
- nature 5660 : subventions d'investissement aux organisations sans but lucratif (OSBL)

### **21.2. Recettes**

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>2 500</b>
6300	–	450	251	70	–	–	<b>771</b>
<b>Recettes non perçues</b>							<b>1 729</b>

- nature 6300 : subventions de la Confédération

Le crédit voté prévoyait des recettes potentielles de 2 500 000 francs en lien avec le financement d'équipements de police par la Confédération dans le cadre du dispositif Amba Centro<sup>2</sup>.

L'utilisation de cette enveloppe était cependant soumise à la règle que les dépenses effectuées ne pouvaient pas excéder les montants effectivement reçus. Le montant non perçu ne correspond par conséquent pas à une perte de recettes.

### **22. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- H – Sécurité et population ;
- K – Santé ;
- L – Economie et emploi.

---

<sup>2</sup> La sécurité des représentations diplomatiques et consulaires étrangères fait l'objet d'un accord entre la Confédération (représentée par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)) et le canton de Genève (représenté par le DIN). Cette prestation est plus connue sous le nom de dispositif Amba Centro.

## **22.1. Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales**

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							233
Dépenses	6	18	8	11	9	2	54
<b>Non dépensé</b>							179

La politique publique B – Etats-majors et prestations transversales est portée par le secrétariat général et les directions de services support telles que RH, finances, logistique et informatique. Les investissements réalisés ont porté sur le renouvellement de matériel informatique (moniteurs, écran tactile, PC, etc.) ainsi que sur l'aménagement de mobilier plus ergonomique tels que des bureaux assis-debout, des fauteuils de bureau. Le renouvellement de vélos électriques est également à relever.

## **22.2. Politique publique H – Sécurité et population**

Cette politique publique est représentée par les entités suivantes :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>42 765</b>
Police	2 593	5 613	5 328	6 384	9 640	2 916	<b>32 474</b>
OCD	20	8	21	9	130	—	<b>188</b>
OCPM	478	824	836	1 321	1 197	789	<b>5 445</b>
OCPPAM	162	257	233	380	250	—	<b>1 282</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>3 376</b>
Recettes attendues							<b>2 500</b>
Police	—	450	251	70	—	—	<b>771</b>
<b>Recettes non perçues</b>							<b>1 729</b>

### **Police**

#### *Police-secours devenue unité de secours d'urgence (USECU)*

Il a été procédé, dans le cadre du concordat romand regroupant les cantons de Genève / Vaud / Valais / Fribourg / Neuchâtel et du Jura, au remplacement des matériels spécialisés destinés à la brigade de la navigation, au groupe d'intervention et aux tireurs d'élite romands (TERO). Pour la brigade de la navigation, les mesures ont porté sur le remplacement de divers équipements, ainsi que sur le renouvellement des équipements de plongée. S'agissant des groupes d'intervention et des tireurs d'élite romands (TERO), le renouvellement a concerné les équipements de sécurité, comprenant notamment les armes, les systèmes de vision, les casques, les équipements de protection et les gilets pare-balles.

#### *Police de proximité devenue unité de proximité (UPROX)*

La police de proximité a renouvelé et acquis différents matériels, conformément aux besoins identifiés. Ces acquisitions ont porté, d'une part, sur l'équipement de travail administratif, avec l'acquisition de bureaux assis-debout et de siège de bureau, et, d'autre part, sur les équipements opérationnels, comprenant notamment les quatre chevaux et le matériel destiné à la brigade équine ainsi que l'installation d'armoires de vestiaire. Le renouvellement s'est en outre étendu à divers autres équipements.

### *Police internationale devenue unité diplomatique et aéroportuaire (UDIPA)*

La police internationale a procédé au renouvellement de ses équipements techniques ainsi que de ses équipements personnels, comprenant notamment des casques, des boucliers, des plaques de gilets pare-balles, des armes et leurs accessoires (chargeurs, dispositifs d'éclairage / stroboscopiques, systèmes de vision nocturne, etc.). Par ailleurs, l'acquisition de bureaux assis-debout et de sièges de bureau a également été réalisée.

### *Police judiciaire*

Conformément aux tranches prévues, le remplacement des équipements techniques des laboratoires a été réalisé, incluant notamment des outils de dépistage et des dispositifs d'imagerie médico-légale rapide, ainsi que du matériel photographique (caméras, optiques, etc.). Enfin, l'acquisition de bureaux assis-debout électriques et de sièges de bureau a également été effectuée.

### *Police routière devenue l'unité routière (UROUT)*

La police routière a renouvelé une partie de son parc de radars ainsi que certaines pièces spécifiques les équipant (caméras, flashes, trépieds, etc.), de même que du matériel dédié à sa brigade, tels que les éthylotests et le matériel de signalisation (triopans, flashes LED, etc.). Par ailleurs, les équipements personnels ont également fait l'objet d'un renouvellement, comprenant notamment les casques pour deux-roues, ainsi que le mobilier de bureau et de vestiaire, à l'instar des autres brigades.

### *Direction des opérations devenue service du commandant-adjoint*

Au cours de la période couverte par ce crédit de renouvellement, les équipements des différentes unités – le groupe « Neutralisation, enlèvement, détection d'engins explosifs (NEDEX) », la brigade de recherche et d'ilotage communautaire (BRIC), la brigade opérationnelle mixte (BOM) franco-suisse, la brigade anti-criminalité (BAC), la brigade de sécurité publique (BSP) ainsi que la brigade de sûreté intérieure (BSI) – ont fait l'objet de renouvellements et d'acquisitions. Ceux-ci ont porté sur des robots démineurs radiocommandés et leurs équipements, sur les armes d'intervention et de poing, sur les équipements complémentaires destinés aux gilets pare-balles, sur du mobilier ergonomique (bureaux assis-de-bout), ainsi que sur divers autres matériels.

### *Direction support et logistique*

La direction support et logistique de la police genevoise a procédé notamment au renouvellement des systèmes automatisé d'identification des empreintes digitales, de radiographies numériques, de matériel radio Polycom. Le mobilier de bureau a également été renouvelé (bureau assis-debout, chaises, etc.).

### *Centre de formation*

Les équipements du centre de formation, tels que des écrans et projecteurs, du matériel électronique, des équipements de gym ou encore des ramasseurs de douilles ont été renouvelés au moyen du présent crédit de renouvellement. En sus, le mobilier de bureau a également été modernisé.

### *Véhicules*

Afin de rattraper le retard dans le renouvellement du parc de véhicules police, qui représente plus de 600 unités, un effort particulier a été alloué à ces dépenses. Ainsi, près de 3 millions de francs supplémentaires au budget initialement prévu a été alloué aux véhicules, soit un total de 18,4 millions de francs. Ainsi, près de 100 voitures ont été renouvelées, ainsi que 3 poids lourds et 13 fourgons.

### *Investissements financés par des tiers*

Dans le cadre des séances régulières avec la Confédération en matière de gestion de la sécurité de la Genève internationale (protection des ambassades, consulats et agences consulaires notamment), des moyens supplémentaires sont annuellement octroyés par la Confédération pour le renouvellement et la modernisation d'équipement de sécurité. Ceci a notamment abouti à la prise en charge des premiers équipements d'école d'ASP (agents de sécurité publique) ainsi que l'acquisition d'équipements pour la prestation Amba Centro, tels que des guérites blindées.

### *Office cantonal de la détention (OCD)*

#### *Direction générale (DG) / Service de la réinsertion et du suivi pénal (SRSP, ex SPI / SAPEM)*

L'essentiel des biens renouvelés a porté sur le mobilier de bureau plus ergonomique (bureaux assis-debout, sièges de bureau et visiteurs, etc.), ainsi que des kits de secours ou des défibrillateurs d'entraînement. A noter également l'acquisition de vélos électriques ainsi que divers équipements selon les besoins des services.

### *Champ-Dollon*

Le site de Champ-Dollon a procédé notamment au renouvellement de mobilier et de matériel ordinaire (TV, radios, etc.), le renouvellement des matelas ainsi que des équipements spécifiques pour la cuisine (lave-vaisselle, frigo, marmites, etc.), la buanderie et les ateliers et des équipements sécuritaires (chambre à rayon X, détecteurs de métaux, armes, etc.).

### *Villars / Le Vallon*

Les tranches inscrites ont couvert les besoins en renouvellement en matière de mobilier et de matériel pour les établissements ouverts de Villars et Le Vallon, notamment pour les ateliers (scies, raboteuses, ponceuse, aspirateurs, etc.), la cuisine (fours, sauteuses, frigos, etc.) et la buanderie (lave-linge). En outre, des véhicules électriques ont été acquis (fourgon, vélos).

### *La Clairière*

La Clairière a exploité le présent crédit de renouvellement afin de couvrir les besoins de renouvellement de mobilier (tabourets en mousse, rideaux ignifuges, tablettes d'angles, lits, etc.). De plus, le matériel de cuisine (armoires de maintien à température, réfrigérateur, plancha à gaz, etc.) a été renouvelé, tout comme les outils d'entretien extérieur (tondeuse à gazon ordinaire et autoportées, débroussailleuse, etc.).

### *La Brenaz / Favra*

Du matériel similaire aux autres sites de l'OCD a été acquis pour La Brenaz et Favra. Il sied néanmoins de relever pour La Brenaz, l'acquisition de machines de presse pour la réalisation des plaques d'immatriculation genevoises, fabriquées par les détenus depuis novembre 2024.

### *Curabilis*

En plus du matériel courant ordinaire (bureau, fauteuils, TV, etc.), Curabilis a procédé au renouvellement de matériel pour les ateliers, la cuisine (fours, réfrigérateur, armoire réfrigérée, etc.) et la buanderie.

### *Brigade de sécurité et des audiences (BSA)*

Conformément à la loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire, du 3 novembre 2016 (LOPP ; rs/GE F 1 50), les moyens nécessaires au rapatriement des missions de convoyage et de surveillance des détenus ont été déployés. Les acquisitions réalisées dans ce cadre ont porté sur des véhicules destinés aux convoyages des détenus ainsi que sur l'équipement individuel des ASP III recrutés, comprenant notamment les protections personnelles, les armes ainsi que les radios et divers autres matériels de dotation.

### ***Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)***

L'OCPM a procédé au renouvellement ordinaire de mobilier pour l'ensemble de l'office, dans un objectif d'optimisation ergonomique. A cette fin, et outre le renouvellement du matériel ordinaire, des bureaux assis-debout, des sièges de bureau, des cloisons acoustiques et autres cabines insonorisées ont été acquis.

### ***Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM)***

Pendant la période du présent crédit de renouvellement, l'OCPPAM a notamment renouvelé ou acquis les équipements suivants, pour faire face aux besoins des services et l'évolution des risques : téléphones satellites et radios Polycom, véhicules utilitaires ou transport d'hommes et remorques, vélos électriques, cisailles, presse-plieuse à tôle, drones, matériel d'entretien des extérieurs (tondeuses auto-portées et traditionnelles, débroussailleuses, etc.). En outre, l'OCPPAM a procédé au remplacement de certains mobiliers de bureaux, sièges et autres matériels et outils nécessaires à la bonne marche des services.

#### ***22.3. Politique publique K – Santé***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>2 500</b>
Dépenses	418	292	251	952	292	-	<b>2 205</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>295</b>

Les principales acquisitions pour l'office cantonal de la santé (ex-DGS) concernent du matériel électronique destiné à soutenir les missions opérationnelles de ses services permettant de sécuriser et faciliter les échanges lors des activités et interventions sur le terrain, ainsi que du mobilier de bureau pour équiper les locaux et soutenir le fonctionnement quotidien des services. Le budget initialement prévu dans ce but s'élevait à 375 000 francs. Les dépenses effectivement réalisées s'élèvent à 236 857 francs. Il en découle un non dépensé de 138 143 francs.

Les principales acquisitions pour le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) consistaient à acquérir des appareils scientifiques afin de maintenir un haut niveau de performance analytique et de répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité sanitaire et de conformité réglementaire. Les laboratoires doivent également investir dans des équipements de soutien permettant d'assurer un environnement de travail conformes aux exigences. L'ensemble des investissements réalisés visent à renforcer la fiabilité et la précision des analyses, élargir la capacité du laboratoire à répondre aux besoins publics et privés et assurer l'efficacité des activités de recherche et de contrôle.

Equipements scientifiques stratégiques : ces instruments représentent le cœur des analyses de pointe et conditionnent la qualité scientifique et réglementaire des résultats :

- deux spectromètres LC-MSMS et deux GC-MS (appareils centraux pour la détection et la quantification ultra-sensible des résidus de pesticides, mycotoxines, contaminants, ingrédients et additifs alimentaires. Ces équipements constituent la pierre angulaire des analyses modernes et sont indispensables pour répondre aux exigences réglementaires) ;
- automates d'extraction et de préparation des échantillons (permettent l'extraction automatisée et standardisée des échantillons, réduisant les délais et augmentant la fiabilité des analyses) ;
- système Vitek et Vidas (appareils de référence pour l'identification rapide et précise des micro-organismes, essentiel pour le contrôle microbiologique des denrées) ;
- micro-ondes pour minéralisation (outil crucial pour la préparation des échantillons en vue d'analyses élémentaires, améliorant la précision et réduisant considérablement les délais de traitement) ;
- analyseur par fluorescence X (instrument de référence pour l'analyse de composition des métaux lourds dans les objets usuels) ;
- chromatographe ionique, analyseur TOC et titrateurs (appareils indispensables pour l'analyse des ions inorganiques, l'évaluation du carbone organique total et la détermination des paramètres physico-chimiques de base utilisés dans l'évaluation de la qualité de l'eau).

Equipements de soutien : ces équipements permettent d'assurer un environnement de travail sûr, moderne et conformes aux normes internationales en la matière (ISO 17025 :2017) auquel le SCAV est soumis :

- générateur d'azote (production sur site en continu d'azote de haute qualité, nécessaire au fonctionnement des équipements de spectrométrie de masse) ;
- incubateurs (indispensables pour les analyses microbiologiques, garantissant les conditions de culture stables et conformes aux normes) ;
- système de monitoring Température / Humidité (garantit la traçabilité et la sécurité des échantillons en contrôlant en continu les conditions environnementales du laboratoire) ;
- purificateur d'eau (assure la disponibilité d'eau ultra-pure, indispensable à la préparation des échantillons et à la fiabilité des résultats) ;
- divers équipements de préparation et de soutien (réfrigérateur, congélateur, balances, mixers, machine à glace, secouuse, détecteurs de gaz, bain ultrason, etc.).

Le SCAV a également dû procéder à des achats de mobiliers notamment pour finaliser l'aménagement des locaux à la suite de l'intégration des affaires vétérinaires dans ses nouveaux locaux.

Le budget initialement prévu dans ce but s'élevait à 2 125 000 francs. Les dépenses réellement réalisées s'élèvent à 1 968 168 francs. Il en découle une économie de 156 832 francs.

#### **22.4. Politique publique L – Marché du travail et commerce**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>498</b>
Dépenses	41	77	46	52	172	76	<b>464</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>34</b>

Cette politique publique concerne l'office cantonal de l'emploi (OCE) et l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Les montants dépensés correspondent à l'acquisition et au renouvellement de mobilier (notamment des bureaux réglables en hauteur), d'équipements techniques spécifiques à la métrologie, de matériel audiovisuel et de véhicules légers.

## 23. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend des investissements en matière d'équipements, de mobilier, de matériels audiovisuels et de véhicules.

### 23.1. *Equipements*

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>45 996</b>
Dépenses	3 718	7 089	6 723	9 109	11 690	3 783	<b>42 112</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>3 884</b>
Recettes attendues							<b>2 500</b>
Recettes effectives	–	450	251	70	–	–	<b>771</b>
<b>Recettes non perçues</b>							<b>1 729</b>

L'entièreté de ce crédit de renouvellement a porté sur des équipements.

## 24. Subventions d'investissement accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend une subvention d'investissement accordé à des tiers, pour :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>38</b>
APMA / IPE	3	5	4	19	–	–	<b>31</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>7</b>

Cette subvention d'investissement a été utilisée pour le renouvellement des équipements de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) au travers de l'Association UAPG-CGAS pour les mesures d'accompagnement (APMA) gérée par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

### **24.1. APMA / IPE**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>38</b>
Dépenses	3	5	4	19	-	-	<b>31</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>7</b>

La subvention d'investissement a permis le renouvellement des équipements de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) au travers de l'Association UAPG-CGAS pour les mesures d'accompagnement (APMA).

### **25. Conclusion**

Le crédit de renouvellement 2020-2024 a permis de répondre aux objectifs fixés par la loi 12451. Les investissements réalisés ont permis d'assurer le remplacement et la modernisation des équipements, du mobilier et des véhicules indispensables aux missions du département dans son périmètre initial, contribuant ainsi au maintien des capacités opérationnelles et à l'amélioration des conditions de travail.

Le montant effectivement engagé s'élève à 42,1 millions de francs, soit près de 92% du crédit voté, le solde non utilisé de 3,9 millions de francs correspondant principalement à des ajustements liés à l'évolution des besoins et à l'abandon de certaines dépenses devenues sans objet.

Les principales immobilisations concernent le parc de véhicules de la police et des établissements pénitentiaires, des équipements techniques stratégiques (robots démineurs, systèmes biométriques, dispositifs médico-légaux, radars, drones), ainsi que le renouvellement d'équipements collectifs pour les sites pénitentiaires et de laboratoires du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :  
*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ♦ Projet de loi présenté par le département des institutions et du numérique (DIN).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 12451 ouvrant un crédit de renouvellement de 45 995 500 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 45 995 500 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 42 112 219 francs. Un non dépensé de 3 883 281 francs est à constater.

Les subventions fédérales, estimées à 2 500 000 francs, sont de 771 000 francs, soit inférieures au montant voté de 1 729 000 francs.

♦ Remarques :

Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui  non

Autre remarque :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 13.11.2025 Signature du responsable financier :

  
**Michel Clavel**  
 Directeur financier

*HB*  
 1/2

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

12.11.2025

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 16 octobre 2025.

2/2

**PL 13739**

## **Projet de loi**

**de bouclement de la loi 12452 ouvrant un crédit de renouvellement de 52 141 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 12452 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 52 141 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	52 141 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>48 585 948 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>3 555 052 fr.</b>

### **Art. 2      Subventions reçues**

Les subventions fédérales, estimées à 2 873 240 francs, sont au 31 mars 2025 de 3 802 960 francs, soit supérieures au montant voté de 929 720 francs.

**Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12452 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'au 31 décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12452 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 52 141 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	52 141 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>48 585 948 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b><u>3 555 052 fr.</u></b>

### **2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le crédit de renouvellement 2020-2024 du département du territoire (DT) avait pour but de maintenir et de rénover des immobilisations qui figurent au bilan afin de préserver leurs valeurs. Ses objectifs visaient, d'une part, à permettre le maintien des constructions et des équipements spécifiques aux métiers dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de la nature et l'agriculture, et, d'autre part, à permettre le renouvellement et le remplacement d'immobilisations groupés du domaine de la logistique, essentiellement le mobilier et les équipements des places de travail (hors informatique) et des espaces communs (salles de réunion, rangement divers,

cafétérias). De plus, un montant était prévu pour permettre la mise à jour périodique des données de référence du territoire et du système d'information du territoire à Genève (SITG).

## ***2.2. Atteinte des objectifs***

Les objectifs fixés dans la loi 12452 ont été principalement atteints, avec quelques exemples de réalisations suivantes :

- réalisation de l'accès à l'eau au quai de Cologny, avec pontons et dalles de baignade ;
- renaturation de la Seymaz au secteur Bel-Air ;
- sécurisation du pont de Russin / rivière de l'Allondon ;
- rénovation du port de Choiseul (700 places) ;
- dragage et reconstruction des estacades de Port Wilson ;
- stabilisation et amélioration qualitative des chênaies genevoises dans les secteurs de Jussy, Versoix, Allondon et Chancy ;
- agrandissement de la réserve naturelle des Arales, avec 5 000 à 6 000 m<sup>2</sup> de zones humides supplémentaires ;
- agrandissement de la réserve naturelle des Prés-de-Villettes ;
- acquisition des ouvrages d'art en 3D, renouvellement des images aériennes d'été et d'hiver du canton, renouvellement du LiDAR (modèle numérique d'altitude) du canton, réalisation d'une orthophotographie sur l'agglomération genevoise ;
- acquisition des matériels métiers (faucardeuse et barge de travail, chromatographe en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse (GCMS) etc.).

## ***2.3. Rappel du périmètre***

- Les subventions accordées étaient prévues dans les domaines suivants :  
Infrastructures écologiques : soutenir les bénéficiaires dans la gestion des forêts, de l'aménagement et la revitalisation des aires de mises en réseaux, notamment par la création de plans d'eau, de prairies humides et sèches, plantation et restauration d'arbres et de haies, passage à faunes, éradication néobiontes ;

Tourisme rural : soutenir les bénéficiaires dans le cadre du développement du tourisme rural et du rapprochement ville-campagne ;  
Nature en ville : soutenir les bénéficiaires dans l'installation d'éléments naturels en ville (toitures végétalisées, haies vives etc.).

### 3. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>52 141</b>
Dépenses	8 370	9 207	10 701	10 139	9 107	1 062	<b>48 586</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>3 555</b>
Recettes attendues							<b>2 873</b>
Recettes effectives	307	209	1 225	1 260	802	–	<b>3 803</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>930</b>

Le DT présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 3,6 millions de francs, soit 6,8% du crédit voté. Les recettes ont été plus élevées que prévues.

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>52 141</b>
5000	—	5	24	72	2	3	<b>106</b>
5010	784	963	512	654	777	71	<b>3 761</b>
5020	5 293	5 272	6 169	6 245	5 727	372	<b>29 078</b>
5060	766	1 689	2 746	1 417	1 634	442	<b>8 694</b>
5090	—	9	5	3	—	—	<b>17</b>
5200	247	457	147	54	22	-	<b>927</b>
5290	643	584	755	910	583	174	<b>3 649</b>
5620	39	13	24	22	69	—	<b>167</b>
5640	—	—	83	44	98	—	<b>225</b>
5650	72	1	-	19	15	—	<b>107</b>
5660	505	165	83	531	38	—	<b>1 322</b>
5670	21	49	153	168	142	—	<b>533</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>3 555</b>

- nature 5000 : terrains
- nature 5010 : routes / voies de communication
- nature 5020 : aménagement des cours d'eau
- nature 5060 : biens meubles
- nature 5090 : autres immobilisations corporelles
- nature 5200 : logiciels et applications
- nature 5290 : autres immobilisations incorporelles
- nature 5620 : subventions d'investissement aux communes et associations intercommunales
- nature 5640 : subventions d'investissement
- nature 5650 : subventions d'investissement aux entreprises privées
- nature 5660 subventions d'investissement aux organisations à but non lucratif (OSBL)
- nature 5670 : subventions d'investissement aux ménages.

### 3.2. Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
Natures 4 positions	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							2 873
6300	207	209	1 225	669	802	–	3 112
6320	100	–	–	367	–	–	467
6360	–	–	–	224	–	–	224
<b>Surplus de recettes</b>							<b>930</b>

- nature 6300 : subventions de la Confédération
- nature 6320 : subventions des communes
- nature 6360 : subventions des OSBL

## 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- E – Environnement et énergie ;
- G – Aménagement et logement.

### 4.1. Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							365
Dépenses	57	75	23	145	183	2	485
<b>Dépassement</b>							<b>120</b>

Les principales réalisations concernent le renouvellement du matériel, du mobilier et des équipements usagés du secrétariat général et des directions de support, et en particulier le remplacement du traceur grand format du centre de reprographie et d'un fourgon thermique par un modèle électrique.

## 4.2. Politique publique E – Environnement et énergie

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>45 557</b>
Dépenses	7 433	8 240	9 798	8 852	8 312	845	<b>43 480</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>2 077</b>
Recettes attendues							<b>1 500</b>
Recettes effectives	100	-	1 037	981	420	-	<b>2 538</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>1 038</b>

### Réalisations importantes par office

#### Office cantonal de l'eau (OCEau)

- renouvellement de chaînes d'amarrage portuaires ;
- rénovation du port de Choiseul ;
- accès à l'eau au quai de Cologny avec pontons et dalles de baignade ;
- sécurisation du pont de Russin / rivière de l'Allondon ;
- renaturation de la Seymaz au secteur Bel-Air ;
- dragage et reconstruction des estacades de Port Wilson ;
- renouvellement des équipement et sécurisation du Port Noir ;
- réfection du Centre nautique de Genève-Plage ;
- travaux d'entretien courant sur l'ensemble des infrastructures de nautisme et de plaisance du canton ;
- reconstruction des pieux et restauration du débarcadère CGN patrimoniale à la Rotonde du Mont-Blanc ;
- rénovation de la galerie du Nant d'avril – partie amont ;
- entretien des débarcadères de la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) et de la Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (CGN) ;
- construction d'un nouvel épuisoir au chemin des Sellières.
- réaménagement de la grève et du port de Nautica pour restitution de l'accès public ;
- mise au norme et restauration des grues portuaires des Eaux-Vives et de Choiseul.

## Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

- tourisme rural : construction de la STEP du camping de l'Allondon et sécurisation du camping ; construction d'une place de pique-nique à Jussy et renforcement d'installation de zones de pique-nique ; renouvellement d'ouvrages de tourisme rural, plus particulièrement de passerelles et de chemins de randonnée, de lieux d'accueil du public et de signalisation d'itinéraires pédestres et de sites naturels ;
- stabilisation et amélioration qualitative des chênaies genevoises dans les principaux massifs (Jussy, Versoix, Allondon, Chancy) ;
- stabilisation des milieux revitalisés ;
- agrandissement de la réserve naturelle des Arales, avec 5 000 à 6 000 m<sup>2</sup> de zones humides supplémentaires ;
- acquisition d'une batellerie (faucardeuse et barge de travail) ;
- agrandissement de la réserve naturelle des Prés-de-Villettes ;
- soutien à la création de toitures végétalisées et à d'autres actions pour la nature en ville, notamment la conversion de haies exotiques (haies de laurelles et/ou thuyas) en haies vives et indigènes ;
- maintien des infrastructures forestières ;
- reconstitution d'un biotope humide au cœur du parc Rigot. Ce milieu riche en biodiversité est accessible au public par la mise en place d'une passerelle en bois ;
- renouvellement d'équipement métier et standards, un groupe de mise en bouteilles, des cuves et futailles de vin, des instruments du laboratoire d'analyse de vin, du mobilier et matériel audiovisuel ;
- remise en eau des massifs forestiers des bois de Jussy par le comblement des fossés forestiers.

## Office cantonal de l'environnement (OCEV)

- renouvellement d'équipements spécifiques (équipements de mesures, piézomètres, etc.).

## Recettes

Les recettes proviennent principalement des subventions de la Confédération pour les réalisations en lien avec les infrastructures écologiques. A noter que la commune de Cologny a versé une subvention pour la réalisation du ponton aval Tour Carrée et la commune de Dardagny a subventionné le projet de l'infrastructures zone loisir de la plage de la Plaine.

### 4.3. Politique publique G – Aménagement et logement

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>6 219</b>
Dépenses	880	892	880	1 142	612	215	<b>4 621</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>1 598</b>
Recettes attendues							<b>1 373</b>
Recettes effectives	207	209	188	279	382	-	<b>1 265</b>
<b>Recettes non perçues</b>							<b>108</b>

Les dépenses ont servi à améliorer la qualité, à compléter et à mettre à jour les données de référence du territoire (mensuration officielle, BIM, modèle d'altitude, orthophotographies à haute résolution, données 3D, données SITG, etc.) et la maintenance évolutive concernant le cadastre RDPPF (restrictions de droit public à la propriété foncière), par exemple la mise à jour du bâti 3D, la réalisation de l'orthophotographie haute résolution sur l'agglomération genevoise, ainsi que des mandats d'accompagnement au déploiement du BIM.

Les recettes proviennent des subventions de la Confédération pour la réalisation d'entreprise conformément aux conventions-programmes de la mensuration officielle et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).

Une partie des dépenses vise à renouveler le mobilier et les équipements usagés ainsi que l'aménagement de type *smart-office* pour les unités concernées par cette politique publique.

## 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

### 5.1. Construction

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>35 046</b>
Dépenses	6 714	6 477	7 052	7 758	6 868	446	<b>35 315</b>
<b>Dépassement</b>							<b>269</b>
Recettes attendues							<b>1 500</b>
Recettes effectives	100	-	1 037	981	420	-	<b>2 538</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>1 038</b>

Il s'agit de travaux d'aménagement réalisés pour le maintien des actifs nécessaires à la gestion forestière, à la régénération des chênaies genevoises dans les principaux massifs (Jussy, Versoix, Allondon, Chancy) et des biotopes forestiers, à la stabilisation des milieux revitalisés, à l'entretien des infrastructures liées aux cours d'eau (exemple : renaturation de la Seymaz au secteur Bel-Air) et au lac (exemple : accès à l'eau au quai de Cologny, avec pontons et dalles de baignade), au renouvellement des chemins pédestres et des ouvrages de tourisme rural, à la restauration de sites protégés ainsi qu'au renouvellement du patrimoine arboré ou d'éléments naturels en milieu rural. (voir la liste des réalisations au chapitre 4.2).

### 5.2. Equipements

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>10 490</b>
Dépenses	766	1 689	2 747	1 417	1 634	442	<b>8 695</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>1 795</b>

Il s'agit des achats pour le renouvellement du mobilier, des véhicules, des équipements et du matériel métier :

- acquisition d'une batellerie (faucardeuse et barge de transport) ;

- matériel nécessaire à la mission des gardes de l'environnement (véhicules 4x4, lunettes thermiques, armes à feu, matériel de protection des cultures etc.) et à la gestion de la faune sauvage posant des problèmes (espèces envahissantes telles que le moustique tigre ou le frelon asiatique) ;
- matériel spécifique comme un chromatographe en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse (GCMS), un système de pesée automatique, des sonomètres, 3 radars bruit, des appareils de mesure de polluants atmosphériques du type oxyde d'azote ( $\text{NO}_x$ ), oxyde de carbone ( $\text{CO}_x$ ), oxyde de souffre ( $\text{SO}_2$ ) et ozone ( $\text{O}_3$ ), une unité de désorption thermique automatisée, un GC-MS/MS pour l'air extérieur et intérieur (PFAS, HAP, etc.), un échantillonneur d'air extérieur pour les PFAS, un chromatographe à phase liquide avec détecteur d'onde UV (UPLC-UV), etc. ;
- équipement bureautique et *smart-office*.

### **5.3. Informatiques et autres actifs incorporels**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>6 605</b>
Dépenses	890	1 041	902	964	605	174	<b>4 576</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>2 029</b>
Recettes attendues							<b>1 373</b>
Recettes effectives	207	209	188	279	382	–	<b>1 265</b>
<b>Non perçues</b>							<b>108</b>

Il s'agit de dépenses relatives à des ressources matérielles et immatérielles liées aux systèmes d'information spécifiques.

Les dépenses ont été effectuées pour le renouvellement et mise à jour périodique des données de la mensuration officielle (y compris la poursuite du développement de la 3<sup>e</sup> dimension et la mise en œuvre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière). Ces investissements ont bénéficié de subventions de la Confédération. En plus, des orthophotographies et des modèles numériques d'altitude du canton ont été également acquis.

L'OCAN a également procédé à l'acquisition de données géoréférencées concernant les arbres isolés, la forêt et la limite forestière dans le canton de Genève.

## 6. Subventions d'investissement accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend des subventions d'investissement accordés à des tiers, pour :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							4 230
Dépensées	637	228	343	783	362	–	2 353
<b>Non dépensé</b>							<b>1 877</b>

Le tableau des subventions accordées par destinataire est présenté ci-dessous, cette liste représente aussi les plus grands bénéficiaires qui totalisent 75% du total des subventions versées. Les propriétaires des objets subventionnées sont connus et conventionnés pour des contrôles périodiques qui se font via des relevés annuels.

### 6.1. Subvention par bénéficiaire

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
FôretGenève – Association genevoise des propriétaires forestiers	503	–	25	–	–	–	528
Fondation La Tour De Chouilly	–	–	–	500	–	–	500
Divers exploitants privés à travers BEP SA	–	–	71	75	47	–	193
Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)	–	–	–	33	98	–	131
Coopérative Renouveau de Saint-Jean	–	120	–	–	–	–	120
Communes d'Avully et d'Avusy à travers Sitel SA	70	–	18	17	8	–	113
Aéroport international de Genève (AIG)	–	–	83	11	–	–	94
Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG)	5	11	10	10	10	–	46
Autre (inférieur à 45 000 francs)	59	97	136	137	199	–	628
<b>Total</b>	<b>637</b>	<b>228</b>	<b>343</b>	<b>783</b>	<b>362</b>	<b>–</b>	<b>2 353</b>

Il s'agit des subventions accordées d'une part dans le cadre des conventions-programmes (RPT) avec la Confédération en faveur de l'infrastructure écologique et d'autre part dans le cadre du programme « Nature en ville » dont les bénéficiaires les plus importants sont :

### **ForêtGenève – Association genevoise des propriétaires forestiers**

Cette subvention concerne la construction d'un couvert à plaquettes forestières. Le coût total du projet est de 1 373 000 francs, dont 528 000 francs de subvention cantonale.

### **Fondation La Tour de Chouilly**

Cette première tranche de subvention concerne la construction d'une tour en bois d'une hauteur de 29 mètres dans le hameau de Chouilly afin de remplacer un château d'eau construit en 1930 et qui se trouve dans un état de dégradation avancé mettant en péril l'édifice. La construction se fera majoritairement avec du bois genevois. L'estimation du coût total du projet est de 5 400 000 francs dont 500 000 francs de subvention cantonale dans le présent crédit de renouvellement et 500 000 francs dans le crédit de renouvellement 2025-2029 (à la mise en service de la tour).

### **Divers exploitants privés à travers BEP SA**

L'entreprise BEP SA a réalisé les travaux, mais les bénéficiaires finaux de la subvention sont des propriétaires privés, exploitants agricoles ou non.

Ces subventions concernent la création de mares ou de dépressions humides en zones agricoles. Elles visent à offrir des sites de reproductions aux crapauds calamite notamment.

### **Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)**

Ces subventions concernent 6 projets dans le cadre du programme « Nature en ville » concernant des immeubles appartenant à la CPEG. Il s'agit d'aménagements extérieurs et de végétalisation de toitures, etc.

### **Coopérative Renouveau de Saint-Jean**

Cette subvention de 120 000 francs concerne la végétalisation des toitures des ateliers des voies couvertes.

### **Communes d'Avully et d'Avusy à travers Sitel SA**

L'entreprise Sitel SA a réalisé les travaux, mais les bénéficiaires finaux des subventions sont les communes d'Avully et d'Avusy

Les subventions concernent la création d'infrastructures favorables à la faune telles que des nichoirs et des étangs, ainsi que des travaux sur des cordons boisés ou des plantations d'arbustes en zones agricoles.

### **Aéroport international de Genève (AIG)**

Cette subvention de 93 896 francs concerne la végétalisation du nouveau centre de tri des bagages *Baggage logistics center (BLC)*.

### **Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG)**

Cette subvention d'investissement est en lien avec les conventions-programmes.

Il s'agit d'une subvention pour achat de matériel en vue de construire et de réparer des nichoirs pour différentes espèces prioritaires du canton.

## **7. Conclusion**

Le crédit de renouvellement a été utilisé selon les objectifs fixés par la loi 12452 et selon les besoins des offices concernés.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réservé un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département du territoire (DT).
- ♦ Objet : Projet de loi de boucllement de la loi 12452 ouvrant un crédit de renouvellement de 52 141 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 52 141 000 francs, les dépenses effectives s'élèvent à 48 585 948 francs. Un non dépensé de 3 555 052 francs est à constater.

Les subventions fédérales, estimées à 2 873 240 francs, sont de 3 802 960 francs, soit supérieures au montant voté de 929 720 francs.

#### ♦ Remarques :

Ce projet de loi de boucllement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : *12.11.25*

Signature du responsable financier :

*KB*

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

12.11.2025

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 28 octobre 2025.

**PL 13740****Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12453 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 260 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12453 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 260 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	20 260 000 fr.
– Dépenses réelles	19 438 865 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>821 135 fr.</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **26. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12453 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12453 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 20 260 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	20 260 000 fr.
– Dépenses réelles	19 438 865 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>821 135 fr.</b>

### **27. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***27.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le crédit de renouvellement qui fait l'objet de la présente loi de bouclage a couvert les besoins ordinaires des offices et services du département des infrastructures (DI) de 2020 à 2024. Il visait principalement à remplacer les équipements de signalisation routière, le mobilier et les équipements audiovisuels, ainsi que les véhicules.

## ***27.2. Atteinte des objectifs***

Le crédit global mis à disposition de l'Etat dans le cadre de la loi 12453 a été utilisé à hauteur de 96%, le solde de 0,8 million de francs de non dépensé trouvant son origine dans les éléments suivants :

- *Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales* (0,4 million de francs)

L'écart s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans le cadre du regroupement de services, notamment ceux de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), réalisé en 2023 sur le site de Firmenich situé à la pointe nord du périmètre Praille-Acacias-Vernets.

- *Politique publique M – Mobilité* (0,4 million de francs)

L'écart constaté est principalement dû au retard accumulé dans plusieurs projets portant sur le renouvellement, l'adaptation et l'extension des équipements de signalisation lumineuse et de sécurité routière (clignotants pour traversées piétonnes, caméras de surveillance des feux, radars, etc.). Il convient de relever qu'une réallocation budgétaire de 0,45 million de francs a été opérée de la politique publique B – Etats-majors et prestations transversale vers la politique publique M – Mobilité afin de couvrir les besoins supplémentaires. Sans cette réallocation, les dépenses finales de la politique publique M – Mobilité auraient été quasiment équilibrées.

## ***27.3. Rappel du périmètre***

A la suite de la réorganisation des départements consécutive au changement de législature au printemps 2023, le département des infrastructures (DI), renommé département de la santé et des mobilités (DSM), a vu son périmètre d'activités profondément modifié. L'office cantonal de la santé (OCS) a été intégré au DSM tandis que l'office cantonal des bâtiments (OCBA) et l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) ont été rattachés respectivement au département du territoire (DT) et au département des institutions et du numérique (DIN). Malgré cette évolution en cours d'exécution de la loi 12453, les dépenses relatives aux offices sortants et entrants ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.

## 28. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 ( <i>en milliers de francs</i> )							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>20 260</b>
Dépenses	2 877	3 429	4 413	4 958	3 468	294	<b>19 439</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>821</b>

Le DSM, dans son ancienne configuration, présente un non-dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0,8 million de francs, soit 4% du crédit voté.

### 28.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 ( <i>en milliers de francs</i> )							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>20 260</b>
5010	–	238	171	193	196	–	<b>798</b>
5060	2 877	3 191	4 242	4 765	3 272	294	<b>18 641</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>821</b>

- nature 5010 : routes et voies de communication
- nature 5060 : biens meubles

## 29. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- M – Mobilité.

## **29.1. Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>3 600</b>
Dépenses	44	174	789	1 284	218	239	<b>2 748</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>852</b>

Il s'agit principalement du renouvellement et du remplacement de mobilier rendu nécessaire par des déménagements programmés, notamment celui lié au relogement de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), pour lequel les dépenses ont été surestimées, ainsi que du remplacement de matériel de bureau et de véhicules.

## **29.2. Politique publique M – Mobilité**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>16 660</b>
Dépenses	2 833	3 255	3 624	3 674	3 250	55	<b>16 691</b>
<b>Dépassement</b>							<b>31</b>

Les dépenses liées à cette politique publique concernent spécifiquement le renouvellement, l'adaptation et le remplacement des équipements suivants : signaux lumineux, dispositifs de sécurité routière (tels que les clignotants pour traversées piétonnes, les caméras de surveillance des feux, les radars, etc.), ainsi que la signalisation routière, réalisés par l'office cantonal des transports (OCT). Elles incluent également les dépenses liées au renouvellement des équipements de la halle technique de l'office cantonal des véhicules (OCV), ainsi que du mobilier.

## **30. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (dispositifs de signalisation routière, mobilier, matériels audiovisuels, véhicules, etc.).

### ***30.1. Equipements***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>20 260</b>
Dépenses	2 877	3 429	4 413	4 958	3 468	294	<b>19 439</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>821</b>

Les principales réalisations effectuées entre 2020 et 2024 concernent les thématiques suivantes :

#### **Mobilité**

- signalisation lumineuse : entretien et maintenance des équipements et renouvellement de certains équipements des carrefours (14,2 millions de francs) ;
- principales réalisations :
  - route de Veyrier / place des 4 Fontaines / Maison de Vessy
  - route de Veyrier / rue de la Fontenette
  - route de Veyrier / passage piétons
  - boulevard des Philosophes / boulevard Helvétique
  - boulevard des Philosophes / rue Leschot
  - route de Thonon / route de Corsier
  - route de Chancy / avenue du Plateau / chemin des Erables
  - route de Thonon / route de Corsier
  - route de Chancy / avenue du Plateau / chemin des Erables
  - rue de la Synagogue
  - route Blanche / P+R Sous-Moulin
  - route de Saint-Julien / chemin de Trèfle-Blanc
  - place Cornavin
  - rue des Alpes / rue de Berne
  - rue des Alpes / rue Ami-Levrier
  - route des Jeunes / La Praille
  - place Montbrillant
  - place des Vingt-Deux-Cantons (désormais place Lise-Girardin)
  - place Cornavin / passage piétons
  - place Albert-Thomas

- route de Troînex / chemin Henri-Baumgartner
  - route du Val-d'Arve / route de Veyrier
- signalisation routière (signaux relevant de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979 (OSR ; RS 741.21)), posés sur le domaine public) : entretien des équipements et pose / suppression de panneaux en fonction des différentes adaptations d'aménagements routiers (1,3 million de francs) ;
- équipements en matière de sécurité routière : entretien des équipements des radars fixes de la police (hors appareils) et création de nouveaux emplacements (0,6 million de francs) ;

### Divers

- matériel et bureau des différents offices.

## 31. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ♦ Projet de loi présenté par le département du territoire (DT).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 12453 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 260 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 20 260 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 19 438 865 francs. Un non dépensé de 821 135 francs est à constater.

♦ Remarques :

Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).  oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.  oui  non

Autre remarque :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 13.11.2025

Signature du responsable financier :

MB

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépendants, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

13.11.2025

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 16 octobre 2025.

2/2

**PL 13741**

## **Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12454 ouvrant un crédit de renouvellement de 900 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12454 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 900 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	900 000 fr.
– Dépenses réelles	807 539 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b><u>92 461 fr.</u></b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **32. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12454 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12454 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 900 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	900 000 fr.
– Dépenses réelles	807 539 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>92 461 fr.</b>

### **33. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***33.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Les objectifs principaux de la loi 12454 étaient de permettre le renouvellement des équipements utilisés par le département du développement économique (DDE) en matière d'équipements standards (mobilier et matériel) ainsi que de couvrir les besoins en équipements spécifiques de la Fondation Eclosion.

### ***33.2. Atteinte des objectifs***

Les dépenses effectuées entre 2020 et 2024 concernent l'acquisition et le renouvellement des équipements du département ainsi que des subventions en faveur de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) pour l'équipement scientifique de ses laboratoires.

### ***33.3. Rappel du périmètre***

La loi 12454 concernait le DDE ainsi que la Fondation Eclosion. Cette loi portait sur les politiques publiques A – Autorités et gouvernance et B – Etats-majors et prestations transversales.

A la suite de l'élection complémentaire de mars 2021, le DDE est devenu le département de l'économie et de l'emploi (DEE), auquel ont été rattachés l'office cantonal de l'emploi (OCE) et l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) qui relevaient du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES). Dès cette date, la loi 12454 portait sur les politiques B – Etats-majors et prestations transversales et L – Economie et emploi. Les investissements relatifs à ces 2 offices figurent ainsi dans la loi 12451 relative au crédit de renouvellement du DSES.

La loi 12454 comprend une subvention d'investissement en faveur de la Fondation Eclosion. En date du 29 octobre 2020, la loi 12645 modifiant la loi 12496 accordant des indemnités et une aide financière de fonctionnement à des organismes d'aide et de promotion des entreprises pour les années 2020 à 2023 (Fondation d'aide aux entreprises (FAE), FONGIT et Office de promotion des industries et des technologies (OPI)) a été votée. Par cette loi, les activités de la Fondation Eclosion ont été transférées à la FONGIT dès l'exercice 2021. Le 22 septembre 2023, la loi 13281 sur la dissolution de la Fondation Eclosion a été votée. Dès lors, les subventions d'investissements initialement prévues en faveur de la Fondation Eclosion ont été versées à la FONGIT.

### **34. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>900</b>
Dépenses	–	6	17	354	428	3	<b>808</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>92</b>

Le DEE présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 92 000 francs, soit 10,3% du crédit voté.

#### **34.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>900</b>
5060	–	6	17	26	38	3	<b>90</b>
5640	–	–	–	328	390	–	<b>718</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>92</b>

- nature 5060 : biens meubles
- nature 5640 : subventions d'investissement aux entreprises publiques

### **35. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- L – Economie et emploi.

### **35.1. Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>75</b>
Dépenses	–	3	7	25	36	3	<b>74</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>1</b>

Les montants dépensés correspondent à l'acquisition et au renouvellement de mobilier (notamment des bureaux réglables en hauteur), au renouvellement du matériel audiovisuel des salles de conférence et à l'acquisition d'une cabine de réunion insonorisée.

### **35.2. Politique publique L – Economie et emploi**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>825</b>
Dépenses	–	3	10	329	392	–	<b>734</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>91</b>

Le montant dépensé correspond au renouvellement du mobilier de l'office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) et à la subvention en faveur de la FONGIT.

### **36. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier, matériels audiovisuels, véhicules, etc.).

### **36.1. Equipements**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>900</b>
Dépenses	–	6	17	354	428	3	<b>808</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>92</b>

Le montant dépensé correspond à l'acquisition et au renouvellement de mobilier (notamment des bureaux réglables en hauteur), au renouvellement du matériel audiovisuel des salles de conférence, à l'acquisition d'une cabine de réunion insonorisée et à la subvention d'investissement versée à la FONGIT.

### **37. Subventions d'investissement accordées à des tiers**

Le présent crédit de renouvellement comprend une subvention d'investissement accordée à des tiers, pour :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>800</b>
FONGIT	–	–	–	328	390	–	<b>718</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>82</b>

La subvention d'investissement versée à la FONGIT a permis le renouvellement et l'acquisition d'équipements scientifiques.

### **38. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :  
Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

### PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- Projet de loi présenté par le département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE)..
- Objet : Projet de loi de bouclément de la loi 12454 ouvrant un crédit de renouvellement de 900 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique.
- Financement : Pour un montant total voté de 900 000 francs, les dépenses effectives s'élèvent à 807 539 francs. Un non dépensé de 92 461 francs est à constater.
- Remarques :

Ce projet de loi de bouclément est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).  oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.  oui  non

Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : **13.11.25**

Signature du responsable financier :

  
**Dominique RITTER**  
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

*HB*

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

13.11.2025

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 15 octobre 2025.

2/2

**PL 13742****Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12455 ouvrant un crédit de renouvellement de 18 044 605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12455 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 18 044 605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	18 044 605 fr.
– Dépenses réelles	<u>17 894 995 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>149 610 fr.</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **39. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12455 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12455 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 18 044 605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale (DCS). Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	18 044 605 fr.
– Dépenses réelles	17 894 995 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>149 610 fr.</b>

### **40. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***40.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Les objectifs assignés au crédit de renouvellement du DCS étaient multiples. Il s'agissait tout d'abord, de renouveler le matériel, le mobilier et les véhicules existants selon les règles d'amortissement et de durée admises.

Ensuite, il s'agissait de subventionner le renouvellement des équipements dans les lieux de prise en charge (accueil de jour, résidences et ateliers) gérés par les établissements pour personnes handicapées (EPH) et les établissements publics pour l'intégration (EPI), conformément à la législature en matière.

Enfin, il était prévu d'acquérir des œuvres d'art mobiles et de les intégrer dans le cadre du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) conformément à la législation en vigueur, ainsi que de verser une subvention au Fonds cantonal de l'aide au sport (FCAS) pour soutenir des projets d'investissement d'associations sportives genevoises.

#### ***40.2. Atteinte des objectifs***

Le crédit ouvert par la loi 12455 a permis de financer :

- le renouvellement des équipements et le mobilier de la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion, et de l'intégration sociales (OAIS) et des services qui lui sont rattachés ;
- le renouvellement des équipements et le mobilier de l'état-major du DCS ;
- le renouvellement des équipements et le mobilier de l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) ;
- le renouvellement des équipements (y compris informatique), du mobilier, de l'agencement des ateliers des EPH et des EPI ;
- l'acquisition d'œuvres d'art pour le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) ;
- les contributions aux projets d'investissement d'associations sportives genevoises par la subvention attribuée au Fonds cantonal d'aide au sport (FCAS).

Le but général du crédit de renouvellement accordé au DCS dans le cadre de la loi 12455 a été atteint, ainsi que les objectifs spécifiques, et ce dans les délais et la qualité attendue.

#### ***40.3. Rappel du périmètre***

Le présent crédit de renouvellement était destiné à renouveler les investissements du DCS. Ce département a été constitué le 1<sup>er</sup> juin 2018 à la suite de l'élection du Conseil d'Etat. Il s'agit donc d'un nouveau département sans historique propre, notamment en matière d'investissements.

En effet, le DCS est chargé des politiques publiques C – Cohésion sociale et D – Culture, sport et loisirs dont les prestations proviennent de 5 départements différents, à savoir l'ex-département de l'instruction publique (ex-DIP), l'ex-département de la sécurité et de l'économie (ex-DSE), l'ex-département de l'aménagement, du logement et de l'environnement (ex-DALE) et l'ex-département présidentiel (ex-PRE).

La structure des départements a encore été revue le 1<sup>er</sup> juin 2023. Le DCS a intégré le service cantonal des seniors et de la proche aidance (SEsPA) et a perdu le service des affaires communales (SAFCO).

Les subventions qui ont été accordées à des tiers dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 12 542 616 francs.

## 41. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>18 045</b>
Dépenses	2 648	4 357	2 734	2 993	4 805	358	<b>17 895</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>150</b>

Le DCS présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0,2 million de francs, soit 0,8% du crédit voté.

### 41.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>18 045</b>
5060	156	117	328	279	188	–	<b>1 068</b>
5090	510	1 738	564	563	855	23	<b>4 253</b>
5200	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>
5640	1 982	2 502	1 842	2 151	3 761	335	<b>12 573</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>150</b>

- nature 5060 : biens meubles
- nature 5090 : autres immobilisations corporelles (cette nature est utilisée pour les acquisitions d'œuvres d'art)
- nature 5200 : logiciels et applications
- nature 5640 : subventions d'investissement aux entreprises publiques

## 42. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- C – Cohésion sociale ;
- D – Culture, sport et loisirs.

### *42.1. Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales*

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>160</b>
Dépenses	9	10	19	25	97	–	<b>160</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>0</b>

Les principales dépenses destinées aux services d'état-major du DCS consistent en du renouvellement de mobilier.

Le budget prévu pour cet objectif, fixé à 160 000 francs, a été entièrement utilisé, les dépenses effectives s'élevant à 159 966 francs.

Les principales dépenses des services d'état-major du DCS sont les suivantes :

- renouvellement du mobilier et de l'équipement de l'état-major à la suite de sa relocalisation sur le site Henri-Fazy 2 ;
- acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la pandémie de COVID-19, tels que des parois en plexiglas et autres dispositifs de séparations, pour l'état-major et le service des ressources humaines ;
- équipement de places de travail et de salles de réunion pour l'arrivée du service cantonal des seniors et de la proche aidance (SEsPA) au sein du département.

## 42.2. Politique publique C – Cohésion sociale

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>11 443</b>
Dépenses	1 718	2 194	1 740	1 996	3 437	335	<b>11 420</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>23</b>

La loi 12455 prévoyait le renouvellement des équipements (matériel, mobilier, agencement, etc.) de l'OAIS et des services rattachées et l'octroi de subventions d'investissement accordées aux EPH et aux EPI en vue du renouvellement du mobilier et des équipements, ainsi que de leurs agencements.

Les principales dépenses réalisées, à hauteur de 846 463 francs, pour le renouvellement de mobilier et d'équipement pour l'OAIS et ses services rattachés sont les suivantes :

- renouvellement d'une partie du mobilier et de l'équipement de plusieurs salles de réunion à la suite de la relocalisation de la direction générale de l'OAIS à la rue de Lyon 89-91 ;
- acquisition d'un vélo à assistance électrique pour la direction générale de l'OAIS ;
- acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la pandémie de COVID-19, tels que des parois en plexiglas et autres dispositifs de séparations, pour la direction générale de l'OAIS et les services rattachés ;
- relocalisation de l'office de protection de l'adulte (OPAD, anciennement service de protection de l'adulte (SPad)) sur le nouveau site de la route des Jeunes : renouvellement partiel du mobilier et de l'équipement de plusieurs salles de conférences, participation aux aménagements de la cafétéria et de l'espace coworking mutualisés du nouveau site, l'acquisition d'une caisse automatique et le remplacement d'un véhicule de service ;
- remplacement des bureaux standards par des bureaux électriques ajustables en hauteur, afin de répondre à des exigences d'ergonomie pour le bureau d'intégration des étrangers (BIE) et le service de l'assurance-maladie (SAM) ;
- acquisition du matériel initial nécessaire à la mise en œuvre du dispositif MEDIDENT-GE.

La loi 12455 prévoyait également l'octroi de subventions d'investissement destinées au renouvellement des agencements, des équipements et du mobilier des EPH et des EPI.

Les subventions d'investissement accordées aux EPH ont permis de financer, notamment des travaux d'aménagement et de sécurisation des ateliers, des équipements spécifiques d'ateliers, des machines et de l'outillage, des équipements et applicatifs informatiques, des véhicules et du mobilier.

Un montant de 1 748 716 francs sur un budget de 1 750 000 francs a été versé aux EPH au titre de subventions de renouvellement et d'entretien des équipements et du mobilier des ateliers, selon les besoins identifiés. Il en découle un montant non dépensé de 1 284 francs.

Les subventions octroyées aux EPI ont permis de financer notamment le renouvellement de machines au sein des ateliers (pour l'atelier conditionnement, le secteur industrie, l'atelier blanchisserie et le secteur formation en horlogerie), des équipements spécifiques pour la sécurisation des différents sites, de petits et gros appareils électroménagers au sein des résidences, des équipements spécifiques pour les bénéficiaires (fauteuils électriques, lève-personnes, baignoires électriques), des équipements et applicatifs informatiques, ainsi que du mobilier pour les résidences et les ateliers.

Le montant de 8 830 000 francs prévu dans ce but a été versé à hauteur de 8 824 700 francs au titre de subventions de renouvellement et d'entretien des équipements, du mobilier des ateliers et des résidences, selon les besoins identifiés.

#### **42.3. Politique publique D – Culture, sport et loisirs**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>6 442</b>
Dépenses	921	2 153	975	972	1 271	23	<b>6 315</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>127</b>

La politique publique D – Culture, sport et loisirs est soutenue par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Sur ce crédit un montant de 50 000 francs était prévu pour le renouvellement du mobilier et du matériel de bureau de l'OCCS ainsi que des résidences d'artistes des Acacias, de Genthod et de Berlin. L'essentiel du crédit alloué à cette politique publique concernait d'une part le FCAC, avec un budget alloué de 4 392 205 francs, et d'autre part le FCAS, qui a pu bénéficier d'une subvention de 2 000 000 de francs.

Les principales dépenses réalisées pour l'OCCS pour le renouvellement du mobilier et du matériel de bureau ont été les suivantes :

- renouvellement du mobilier de Conches (luminaires, meubles de rangement, etc.), dont principalement le remplacement des bureaux standards par des bureaux électriques ajustables en hauteur ;
- acquisition d'une armoire coupe-feu pour les ports francs ;
- remplacement d'un vélo à assistance électrique.

Le budget prévu pour cet objectif a été utilisé à hauteur de 38 466 francs, soit un non dépensé de 11 534 francs.

La loi 12455 prévoyait également des dépenses liées à l'acquisition d'œuvres d'art par le FCAC, selon la législation en vigueur, dont 4 276 684 francs versés. Le crédit ouvert a permis de financer :

- la campagne de restauration tant des œuvres mobiles que des œuvres intégrées à l'espace public, à la suite du récolement des œuvres réalisé en 2022-2023 ;
- de nouvelles acquisitions d'œuvres mobiles destinées à la collection de l'Etat ;
- l'entretien des installations techniques du projet MIRE inauguré en juin 2020 dans 5 gares du Léman Express et des commandes à des artistes de nouvelles vidéos ;
- l'inauguration de « Beautiful Bridge » réalisée par Lang&Baumann sur la commune de Bernex ;
- la réalisation de deux nouvelles enseignes artistiques sur la Plaine de Plainpalais dans le cadre du projet conjoint avec la Ville de Genève « Néon Parallax » ;
- une commande conjointe avec la commune de Thônex d'une installation artistique pour le parc Munier.

Une subvention de 2 000 000 de francs a été attribuée au FCAS. Une septantaine d'associations dans le domaine du sport ont ainsi pu bénéficier d'une contribution à un projet d'investissement préavisée par la commission du FCAS.

### **43. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier, matériels audiovisuels, véhicules, etc.), d'informatique et d'œuvres d'art. Il prévoit également l'octroi de subventions d'investissement.

#### ***43.1. Equipements***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>11 459</b>
Dépenses	1 618	2 168	1 914	2 046	3 088	335	<b>11 169</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>290</b>

La majeure partie de cette catégorie d'investissements est constituée de subventions accordées à des tiers.

#### ***43.2. Informatique***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>2 193</b>
Dépenses	521	451	256	384	861	-	<b>2 473</b>
<b>Dépassement</b>							<b>280</b>

La majeure partie de cette catégorie d'investissements est constituée de subventions accordées à des tiers.



## 45. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ◆ Projet de loi présenté par le département de la cohésion sociale (DCS).
- ◆ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 12455 ouvrant un crédit de renouvellement de 18 044 605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale.
- ◆ Financement : Pour un montant total voté de 18 044 605 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 17 894 995 francs. Un non dépensé de 149 610 francs est à constater.

- ◆ Remarques :
- Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).  oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 13.11.2075

Signature du responsable financier :

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

13.11.2025

N.B.: Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 28 octobre 2025.

2/2

## **Projet de loi**

**de bouclement de la loi 12456 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 500 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 12456 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 500 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	1 500 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>775 164 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>724 836 fr.</b>

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **46. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12456 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12456 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 1 500 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	1 500 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>775 164 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>724 836 fr.</b>

### **47. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***47.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

La loi 12456 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 1 500 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil, à savoir le renouvellement du parc informatique de la nouvelle députation en 2023, l'achat de mobilier et d'équipements informatiques lié à la rénovation de la salle du Grand Conseil, ainsi que la mise en service des nouvelles installations et la poursuite des différents développements des systèmes d'information.

### **47.2. Atteinte des objectifs**

La principale dépense a permis de couvrir les frais inhérents au renouvellement du parc informatique pour la nouvelle législature en 2023. Les autres dépenses sont principalement liées à l'acquisition du mobilier et des équipements informatiques connexes à la mise en fonction de la nouvelle salle du Grand Conseil, ainsi qu'à l'équipement audiovisuel des salles de commission.

### **47.3. Rappel du périmètre**

Ce crédit de renouvellement a principalement servi à couvrir les dépenses liées au renouvellement du parc informatique des députées et députés lors du changement de législature en 2023, ainsi que tous les frais connexes à la mise en fonction de la nouvelle salle du Grand Conseil et des salles de commission.

Le Grand Conseil, le secrétariat général du Grand Conseil et le Bureau interparlementaire de coordination n'ont subi aucun changement de réorganisation ni de transferts de CR.

## **48. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							<b>Cumul</b>	
	Comptes							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Crédit voté							<b>1 500</b>	
Dépenses	80	91	51	471	79	3	<b>775</b>	
<b>Non dépensé</b>							<b>725</b>	

Le Grand Conseil présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0,7 million de francs, soit 48% du crédit voté.

#### **48.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>1 500</b>
5060	69	83	42	357	39	3	<b>593</b>
5200	11	8	9	114	40	–	<b>182</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>725</b>

- nature 5060 : biens meubles
- nature 5200 : logiciels et applications

#### **49. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique A – Autorités et gouvernance.

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>1 500</b>
Dépenses	80	91	51	471	79	3	<b>775</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>725</b>

Ce crédit de renouvellement a permis de financer les investissements suivants :

- le renouvellement du parc informatique des députées et députés de la nouvelle législature 2023-2028 ;
- le mobilier et les équipements informatiques de la nouvelle salle du Grand Conseil ;
- l'équipement audiovisuel de toutes les salles de commission du Grand Conseil ;
- le renouvellement du matériel dédié au *streaming*, le suivi et la maintenance de la messagerie des députées et députés ainsi que le renouvellement des licences.

Le montant non dépensé du crédit de renouvellement provient, pour partie, du fait que la nouvelle salle du Grand Conseil a requis moins d'achats de mobilier qu'envisagé et, pour partie, du fait que certains travaux prévus en 2024 ont dû être reportés en 2025 (insonorisation de la salle des Fiefs, moquettes, mobilier de la salle Nicolas Bogueret).

## **50. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier et matériels audiovisuels) et de systèmes d'information et de communication.

### **50.1. *Equipements***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>270</b>
Dépenses	32	75	16	21	21	-	<b>165</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>105</b>

Les principales dépenses engagées résident dans l'accompagnement du suivi des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville par un expert, la réfection de la salle de commission Moïse Ducommun, ainsi que l'aménagement de la terrasse attenante à la cafétéria du Grand Conseil.

### **50.2. *Systèmes d'information et de communication***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>1 230</b>
Dépenses	48	16	35	450	58	3	<b>610</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>620</b>

Comme expliqué précédemment, la principale dépense a été effectuée en 2023 lors du renouvellement du parc informatique des députées et députés de la nouvelle législature (2023-2028).

## 51. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Grand Conseil (GC).
- Objet : Projet de loi de boucllement de la loi 12456 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 500 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.
- Financement : Pour un montant total voté de 1 500 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 775 164 francs. Un non dépensé de 724 836 francs est à constater.
- Remarques :

Ce projet de loi de bouclément est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).  oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.  oui  non

Autres remarques : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

14/11/25

Signature du responsable financier :

MD

1/2

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

13.11.2025

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 23 octobre 2025.

2/2

**PL 13744****Projet de loi**

**de bouclement de la loi 12457 ouvrant un crédit de renouvellement de 200 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 12457 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 200 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	200 000 fr.
– Dépenses réelles	90 082 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>109 918 fr.</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12457 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12457 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 200 000 francs pour les exercices 2020 à 2024 destinés à divers investissements de la Cour des comptes. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	200 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>90 082 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>109 918 fr.</b>

### **2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Renouvellement des postes de travail fixes et portables, des serveurs, des logiciels ainsi que du mobilier de la Cour des comptes.

#### ***2.2. Atteinte des objectifs***

Les principales dépenses ont porté sur :

- le renouvellement des postes de travail des collaboratrices et collaborateurs et des magistrats et magistrats ainsi que du matériel de sauvegarde et des serveurs informatiques de la Cour des comptes ;

- le renouvellement et l'acquisition de mobilier de bureau et de postes de travail plus ergonomiques afin d'équiper les places de travail des membres de la Cour des comptes.

### **2.3. Rappel du périmètre**

Le périmètre global de la Cour des comptes est resté inchangé depuis 2017, avec pour activités principales les tâches d'audit, d'évaluation des politiques publiques et de révision des comptes annuels individuels et consolidés de l'Etat de Genève.

Le crédit de renouvellement, objet de la loi 12457, ne contient pas de subventions à des tiers.

## **3. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>200</b>
Dépenses	-	3	48	3	23	13	<b>90</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>110</b>

La Cour des comptes présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0,1 million de francs, soit 55% du crédit voté.

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>200</b>
Nature 5060	-	3	48	3	23	13	<b>90</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>110</b>

- nature 5060 : bien meubles

#### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique A – Autorités et gouvernance.

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>200</b>
Dépenses	-	3	48	3	23	13	<b>90</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>110</b>

Les dépenses de la Cour des comptes ont surtout porté sur l'acquisition ou le renouvellement de :

- postes de travail informatiques des collaboratrices et collaborateurs et des magistrats et magistrats, du matériel de sauvegarde et des serveurs informatiques à hauteur de 55 000 francs ;
- mobilier tel que bureaux, chaises, luminaires, armoires et étagères pour 35 000 francs.

La bonne gestion de ses dépenses d'investissement a permis à la Cour des comptes de respecter très largement les prévisions et le budget initialement voté par le Grand Conseil le 13 septembre 2019, avec un non dépensé total de 55%. Les écarts concernant le non dépensé par rapport aux prévisions initiales de 2019 résident principalement dans :

- le non-renouvellement de dépenses liées au domaine de l'informatique (serveurs et logiciels, onduleurs, écrans des postes de travail) pour un total de 133 000 francs ;
- des dépenses supplémentaires non budgétées à hauteur de 23 000 francs concernant le renouvellement des équipements de mobilier (tables de travail plus ergonomiques, chaises de bureau, luminaires).

#### **5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, etc.) et de systèmes et postes informatiques.

### ***5.1. Equipements***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>12</b>
Dépenses	-	1	7	1	13	13	<b>35</b>
<b>Dépassement</b>							<b>23</b>

Les investissements en matière d'équipements correspondent surtout à l'acquisition ou au renouvellement de mobilier tel que bureaux, chaises, luminaires, armoires et étagères pour 35 000 francs.

### ***5.2. Informatique***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>188</b>
Dépenses	-	2	41	2	10	-	<b>55</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>133</b>

Les dépenses concernent surtout l'acquisition et le renouvellement de postes de travail informatiques des collaboratrices et collaborateurs et des magistrats et magistrats, ainsi que de matériel de sauvegarde et serveurs informatiques de la Cour des comptes pour 55 000 francs.

## **6. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

**PREAVIS FINANCIER**

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ♦ Projet de loi présenté par la Cour des comptes (CdC).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 12457 ouvrant un crédit de renouvellement de 200 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Cour des comptes.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 200 000 francs, les dépenses effectives s'élèvent à 90 082 francs. Un non dépensé de 109 818 francs est à constater.

♦ Remarques :

Ce projet de loi de bouclément est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non

oui    non

Autres remarques : -

La Cour des comptes atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

18/11/2025

Signature du responsable financier :

Pour la Cour des Comptes

HB

1/2

JL

Pierre Henri PINGEON  
(président)

Sophie TÖRSTER CARBONNIER  
(magistrate)



**2. Avis du département des finances**

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

13/11/2025

*JGS*

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 9 octobre 2025.

*MDS*

2/2



**PL 13745**

## **Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12458 ouvrant un crédit de renouvellement de 166 400 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office cantonal du génie civil**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12458 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 166 400 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office cantonal du génie civil se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	166 400 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>162 133 984 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>4 266 016 fr.</b>

### **Art. 2      Subventions reçues**

Les subventions fédérales, estimées à 11 000 000 de francs, sont au 31 mars 2025 de 11 205 544 francs, soit supérieures au montant voté de 205 544 francs.

### **Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12458 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12458 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 166 400 000 francs pour les exercices 2020 à 2024 destinés à divers investissements de l'office cantonal du génie civil. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	166 400 000 fr.
– Dépenses réelles	162 133 984 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>4 266 016 fr.</b>

### **2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le crédit de renouvellement de l'office cantonal du génie civil (OCGC) a pour but de maintenir, de rénover et d'aménager les infrastructures routières et des transports publics du canton. C'est avec ce crédit de renouvellement que l'OCGC réalise l'entretien structurel des 260 km de chaussées, des ponts et tunnels du réseau des routes cantonales, ainsi que les améliorations et les aménagements nécessaires y relatifs parmi lesquels on peut citer la création de giratoires, de voies en sites protégés en faveur des bus des Transports publics genevois (TPG), de bandes ou pistes cyclables, de passages piétons, de modifications de carrefours, etc.

Outre l'entretien planifié des infrastructures, l'objectif de la loi était également de rattraper le retard accumulé afin d'éviter une dégradation accélérée du réseau et de garantir la pérennité du domaine routier cantonal. En effet, entre 2015 et 2019, les crédits de renouvellement alloués à l'OCGC ont été fortement réduits, atteignant un niveau historiquement bas équivalant à seulement 0,5% de la valeur du patrimoine routier cantonal. Ce taux d'investissement est largement inférieur aux 1,5 à 2% préconisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour maintenir la qualité des infrastructures routières.

## ***2.2. Atteinte des objectifs***

Le crédit de renouvellement a permis de couvrir les prestations suivantes :

- le renouvellement des routes cantonales ;
- le réaménagement de tronçons de routes y compris les frais d'acquisition de terrains, les collecteurs d'évacuation des eaux de chaussées et les surfaces attenantes (talus, banquettes, etc.), la réalisation de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, ainsi que des aménagements de modération du trafic ;
- le gros entretien des routes cantonales et du patrimoine routier cantonal (glissières et barrières piétonnes de sécurité, éclairage public, réseau d'assainissement des eaux de pluie, bordures, etc.) ainsi que le renouvellement du patrimoine arboré avec, le cas échéant, reprise de l'encaissement ;
- le gros entretien et la réfection structurelle des ouvrages d'art (ponts, tunnels, galeries, murs de soutènement, etc.) avec, le cas échéant, le renforcement de ceux-ci en vue de les adapter aux normes en vigueur, en fonction notamment de l'augmentation des charges et de l'intensité du trafic. Le renouvellement des dispositifs électromécaniques de sécurité des tunnels occupe une part grandissante du crédit ;
- le renouvellement et l'adaptation des infrastructures du réseau des transports publics (lignes aériennes, voies tram, etc.).

## ***2.3. Rappel du périmètre***

Ce crédit de renouvellement couvre les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du programme M02 « Infrastructures routières et de transports publics » sur le réseau routier du domaine public cantonal. Les prestations sont réalisées par les 3 directions rattachées à l'OCGC, à savoir la direction administrative et des grands projets, la direction des ponts et chaussées et la direction de l'entretien des routes.

Depuis le vote du crédit, le changement de législature en juin 2023 entraînant la création du département de la santé et des mobilités (DSM) n'a pas modifié le périmètre du présent crédit.

Ce crédit de renouvellement prévoit une enveloppe pour subventionner des tiers. Ces subventions sont réglementées par le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, du 14 décembre 1987 (CCTPG ; rs/GE H 1 55.04), en vigueur sur la période du crédit de renouvellement 2020-2024.

### **3. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>166 400</b>
Dépenses	35 350	36 073	32 476	24 092	33 028	1 115	<b>162 134</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>4 266</b>
Recettes attendues							<b>11 000</b>
Recettes effectives	2 163	2 163	2 467	2 297	2 116	-	<b>11 206</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>206</b>

L'OCGC présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 4 millions de francs, soit 2,6% du crédit voté.

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>166 400</b>
5000	165	66	96	130	89	8	<b>554</b>
5010	33 833	35 819	29 540	23 284	32 216	353	<b>155 045</b>
5060	1 352	173	2 254	603	722	754	<b>5 858</b>
5620	-	15	586	75	1	-	<b>677</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>4 266</b>

- nature 5000 : acquisitions de terrains
- nature 5010 : routes et voies de communication
- nature 5060 : biens meubles
- nature 5620 : subventions d'investissement aux communes et aux associations intercommunales

Conformément aux normes IPSAS (*International Public Sector Accounting Standards*) sur la gestion des immobilisations, les charges du personnel contribuant directement à la maintenance et au rétablissement de la valeur patrimoniale ont été activées en investissement. L'activation a représenté pour ce crédit de renouvellement 6,9 millions de francs pour un budget estimé initialement de 5,5 millions de francs.

### **3.2. Recettes**

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Recettes attendues							<b>11 000</b>
6300	2 163	2 163	2 467	2 162	2 116	-	<b>11 071</b>
6340	-	-	-	135	-	-	<b>135</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>206</b>

- nature 6300 : subvention d'investissement de la Confédération

- nature 6340 : participation reçue d'entreprises publiques

La principale source des recettes est la participation de la Confédération d'environ 2,2 millions de francs par an pour le renouvellement des routes principales. Sur la période du crédit de renouvellement, le canton a perçu 11 070 908 francs.

Les recettes en nature 6340 à hauteur de 134 636 francs correspondent à la refacturation de prestations prises en charge pour le compte des Services industriels genevois (SIG) concernant des travaux sur le pont de Peney.

#### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique M – Mobilité.

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>166 400</b>
Dépenses	35 350	36 073	32 476	24 092	33 028	1 115	<b>162 134</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>4 266</b>
Recettes attendues							<b>11 000</b>
Recettes	2 163	2 163	2 467	2 297	2 116	-	<b>11 206</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>206</b>

Le crédit de renouvellement 2020-2024 de l'OCGC a été utilisé pour les éléments principaux suivants :

- le renouvellement et le gros entretien des routes cantonales et du patrimoine arboré a représenté un investissement de 75,8 millions de francs sur un crédit de 78,8 millions. Cet écart s'explique notamment par le report des investissements liés à l'éclairage public. Ce non dépensé est partiellement compensé par des besoins supplémentaires sur les projets de réaménagement et de gros entretien routiers. Les investissements ont notamment permis les réalisations suivantes :
  - le renouvellement de chaussées (dont bandes cyclables) et de pistes cyclables pour un montant de 34,0 millions de francs, notamment sur les tronçons suivants :
    - RC 23 : Route de Mont-Idée et route de Jussy pour les mesures de trafic liées maillon routier des Communaux d'Ambilly (10,1 millions) ;

- RC 8 : Route de Lausanne à Genthod avec des prestations accrues sur le traitement des eaux de ruissellement (6,9 millions) ;
  - RC 8 : Route de Lausanne à Bellevue, aménagement d'une piste cyclable et création de bassins destinés à la protection contre les accidents majeurs (1,8 million) ;
  - RC 58 : Avenue de Thônex entre la rue de Genève et l'avenue Adrien-Jeandin (1,7 million) ;
  - RC 55 : Route de Mon-Idée pour des mesures de trafic et de pistes cyclables en lien avec le maillon routier des Communaux d'Ambilly (1,8 million) ;
  - RC 67 : Route de Soral à travers le village de Lully (1,3 million) ;
  - RC 23 : Route de Compois, création d'une piste cyclable et divers aménagements (0,6 million) ;
  - RC 41 : Route de l'Etraz pour des travaux de reprise et une insertion de piste cyclable (0,5 million) ;
  - RC 71 : Route de Challex pour l'aménagement d'un passage piétons / cycliste au niveau du passage inférieur de Challex (0,4 million) ;
  - RC 53 : Route de Meinier pour l'élargissement d'un trottoir au niveau de l'école de Vandœuvres et divers travaux de reprises (0,3 million) ;
  - RC 64 : Chemin des Mattines entre le chemin de la Gravière et la route de Saint-Julien (0,2 million).
- le renouvellement de revêtements de chaussées y compris bandes cyclables et marquage routier a représenté 22,2 millions de francs. Ces investissements ont été principalement menés sur 16 tronçons de routes et de pistes cyclables :
- RC 20 : Route d'Hermance à hauteur du chemin des Murets ;
  - RC 54 : Route des Jurets ;
  - RC 73 : Route du Moulin-de-la-Ratte à l'entrée du village de Cartigny ;
  - RC 4 : Route de Chancy à l'intersection avec la route des Rupettes ;
  - RC 4 : Route de Chancy / chemin de Chante-Merle / route du Merley ;

- RC 20 : Route d'Hermance au croisement du chemin du Débarcadère ;
  - RC 25 : Route du Pas-de-l'Echelle au giratoire de la route de l'Uche ;
  - RC 8 : Route de Lausanne au niveau du giratoire avec la route des Fayards ;
  - RC 20 : Route d'Hermance au croisement du chemin du Débarcadère à la hauteur du n° 303 ;
  - RC 24 : Routes de Malagnou / Blanche / bretelles sur la route de Sous-Moulin ;
  - RC 52 : Route de Monniaz / chemin des Gresevaux / frontière ;
  - RC 55 : Routes de Mon-Idée / de Jussy / frontière ;
  - RC 84 : Routes de Valleiry / de Chancy / frontière ;
  - RC 25 : Routes du Pas-de-l'Echelle et du Stand-de-Veyrier ;
  - RC 51 : Route de Compois / chemins des Plots / de Trémoulin ;
  - RC 34 : Rue Lect / avenue de Mategnin / rue De-Livron ;
- enfin, plus de 350 interventions localisées (affaissement sur piste cyclable, nids-de-poule, remise à niveau des grilles de route, reprise de trottoir, etc.) ont été réalisées sur la période ainsi que 120 projets de marquages routiers ;
  - en outre, des campagnes de reprofilage spécifiques au déploiement de mesures pour la protection contre le bruit ont été menées sur 24 tronçons de routes pour un montant de 12,9 millions de francs. Les routes cantonales concernées sont les suivantes :
    - RC 20 : Route d'Hermance au niveau de la rue de l'Ancien-Lavoir et de la route du Lac ;
    - RC 21 : Route de La-Capite au niveau du bâtiment du Forum économique mondial et du chemin des Princes ;
    - RC 30 : Route de Saint-Georges entre le chemin du Bac et le chemin de la Bâtie ;
    - RC 70 : Route d'Avully au niveau de la route du Moulin-Roget et du chemin des Bois-de-Banc ;
    - RC 1 : Route de Thonon au niveau de Corsier et de la douane suisse ;
    - RC 6 : Route de Meyrin entre Balexert et le chemin de l'Etang ;

- RC 20 : Route d'Hermance entre le chemin Margencel et la route d'Hermance ;
- RC 25 : Route du Pas-de-l'Echelle au niveau de la route de l'Uche et de la douane ;
- RC 40 : Route de Saconnex-d'Arve vers le chemin de l'Abérieu et le chemin des Chaponns ;
- RC 53 : Route de Meinier sur la route des Carres ;
- RC 67 : Route de Soral en direction de la route de Chancy ;
- RC 1 : Route de Thonon au niveau du chemin de Bonnevaux et de la Belotte ;
- RC 25 : Route du Pas-de-L'Echelle entre la route de l'Uche et le chemin de Sierne ;
- RC 38 : Avenue de l'Ain entre le pont Butin et l'avenue de la Concorde ;
- RC 53 : Route de Gy pour la traversée du village de Meinier ;
- RC 3 : Route du Val-d'Arve au niveau du portail d'entrée du tunnel de Carouge ;
- RC 31 : Avenue Auguste-François-Dubois au niveau de la route de Prévessin et de l'avenue de Mategnin ;
- RC 40 : Route du Camp sur la route de Saint-Julien et la route de Saconnex-d'Arve ;
- RC 58 : Avenue de Thônex au niveau de la route de Sous-Moulin et de la route Blanche ;
- RC 3 : Route du Val-d'Arve sur la route de Veyrier au niveau de la place Sigismond ;
- RC 20 : Route d'Hermance entre le chemin François-Rossiaud et le chemin de la Chapelle ;
- RC 22 : Route de Vandœuvres entre le chemin de Planta et le chemin Jaques-Rutty ;
- RC 58 : Avenue de Thônex au niveau du giratoire Adrien-Jeandin et du chemin Miribel ;
- RC 61 : Route de Marsillon entre la route de Troinex et le ruisseau des Marais ;
- les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation électrique de l'éclairage public ont connu un tournant marqué par l'adoption de la

nouvelle stratégie cantonale en matière d'éclairage public « OptimaLux ». Cette stratégie cantonale a pour objectif l'extinction du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal, à l'exception des passages piétons (y compris leurs zones d'approche) et de zones d'exceptions. L'organisation des phases de déploiement et d'observation (coordonnée avec les communes) ainsi que les perspectives de suppression des mâts d'éclairage public qui en découleraient ont engendré un décalage du renouvellement et permis une économie importante de dépenses sur la période de 2020 à 2024. Les dépenses s'élèvent à 2,0 millions de francs sur un budget de 11,0 millions de francs. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie se poursuivra sur le crédit de renouvellement 2025-2029 ;

- des acquisitions foncières pour un montant total de 0,3 million de francs ont été nécessaires pour la mise en œuvre de mesures de rectification du cadastre. Ces mesures permettent notamment de faciliter les autorisations de construire sur les chantiers actuels et futurs ;
- la rénovation des portiques de signalisation et des systèmes de retenue de sécurité (glissières et barrières piétonnes) a engendré 1,1 million de francs de dépenses et a notamment permis la réalisation de 15 portiques, 45 glissières et barrières ainsi que l'aménagement de 28 projets comprenant des équipements de sécurité ;
- la gestion des espaces verts et du patrimoine arboré a engendré 2,6 millions de francs de dépenses et se décline en plusieurs thématiques :
  - le sondage et le recensement des arbres cantonaux afin de déterminer la qualité des arbres et les dangers éventuels ;
  - le gros entretien du patrimoine arboré nécessaire pour assurer la sécurité du réseau routier cantonal. Cette thématique comprend notamment les campagnes d'élagage et d'abattage des arbres morts ;
  - la mise en œuvre de la compensation des arbres abattus avec un suivi accentué sur les 2 premières années après plantation et la renaturation des espaces routiers le permettant (îlots centraux, bermes centrales, etc.) ;
  - la mise en œuvre de mesures visant à favoriser la biodiversité sur les espaces verts cantonaux.

– le gros entretien des ouvrages d'art a représenté un investissement de 20,9 millions de francs sur un crédit de 15,1 millions de francs. Ce dépassement de 5,8 millions de francs s'explique par une variation plus importante du coût des travaux préconisés dans le cadre des inspections des ouvrages d'art, des travaux urgents et non planifiés sur 2 ouvrages et un renchérissement global du coût des travaux provoqué par le COVID-19 et la guerre en Ukraine. Les investissements ont permis de mener les activités suivantes :

- l'entretien et le renouvellement des équipements électromécaniques (équipements d'exploitation et de sécurité) des ouvrages d'art cantonaux de manière coordonnée avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et le Centre autoroutier de surveillance du trafic et de gestion opérationnelle des routes nationales (CASTOR). Ces dépenses s'élèvent à 5,25 millions de francs sur la période ;
- pour donner suite aux inspections réalisées pour un montant de 1,29 million de francs, des travaux de gros entretien ont notamment été menés sur les ouvrages suivants :
  - le pont de Peney a nécessité 2,9 millions de francs de travaux urgents de sécurisation. Le gros entretien et le renforcement sont prévus via une loi d'investissement spécifique (L 13572) afin de pouvoir élargir l'ouvrage et d'y insérer des infrastructures cyclables ;
  - la passerelle de Chèvres a engendré 1,5 million de francs de dépenses pour des travaux d'entretien et de renforcement de la structure métallique, de traitement anti-corrosif ;
  - diverses réfections ponctuelles et études préparatoires pour les travaux, notamment le pont du Nant-d'Avril, le pont de Versoix, la passerelle Avanchet-Parc, la halte des chemins de fer fédéraux (CFF) de la zone industrielle Meyrin-Satigny (ZIMEYSA), divers murs de soutènement, le pont de Sierne, le passage supérieur (PS) de Mâchefer, le passage inférieur (PI) du Creux-de-Genthod, le tunnel de Carouge, le viaduc du Pailly, le PI Satigny ainsi que d'autres ouvrages cantonaux. Au total, ces projets ont engendré 4,5 millions de dépenses.
- deux chantiers urgents et non prévus ont dû être réalisés sur :
  - la passerelle des Sports dont l'entretien a dû être avancé et des travaux de sécurisation menés pour ajouter des plaques de

couverture et de protection latérale. Ces travaux ont engendré 3,7 millions de dépenses ;

- le pont de Lancy pour sécuriser la structure lourde et permettre de lever les restrictions de trafic notamment vis-à-vis des transports exceptionnels. Ces travaux ont coûté 1,7 million de francs ;
- le renouvellement des infrastructures de transports publics a représenté un investissement de 60,2 millions de francs pour un crédit estimé de 56,3 millions de francs. L'écart s'explique principalement par l'extension du réseau de transports publics. Les principaux investissements ont permis de mener les travaux suivants :
  - l'adaptation et le renouvellement des infrastructures du réseau de transports publics pour un montant de 43,7 millions de francs, conformément au contrat de prestations signé entre le canton de Genève et les TPG. Cet entretien comprend notamment les lignes aériennes, les voies tram, les voies bus ou encore l'entretien du système de collecte des eaux sur l'avenue des communes-Réunies ;
  - le renouvellement courant des arrêts de bus et de tram ainsi que la mise en conformité de 250 arrêts de bus conformément à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, du 13 décembre 2002 (LHand ; RS 151.3), pour un montant de 14,8 millions de francs ;
- le remplacement de véhicules et d'engins nécessaires à l'entretien du réseau routier pour un montant de 5,1 millions de francs sur un crédit de 4,8 millions de francs. Le dépassement du crédit s'explique par le report d'achat de balayeuses commandées lors du crédit de renouvellement précédent (L 11522) et qui a impacté le crédit actuel ainsi que l'achat d'un véhicule spécifique pour l'entretien des sacs de routes. Les principales acquisitions, sur la période de 2020 à 2024, sont les suivantes :
  - l'acquisition d'un véhicule spécialisé (camion-aspirateur de boue à flocculation) et dédié à l'entretien des sacs de routes ;
  - 10 véhicules de livraison et de tourisme, dont 5 véhicules électriques conformément aux orientations cantonales en matière de renouvellement des véhicules ;
  - 21 véhicules dédiés à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier cantonal (6 balayeuses, 6 saleuses et 9 porte-outils) ;
  - divers outils et machines permettant l'entretien et l'exploitation du réseau routiers cantonal.

## 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend des investissements en matière de construction et d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).

### 5.1. Construction

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>162 150</b>
Dépenses	33 998	35 900	33 222	23 489	32 306	361	<b>156 276</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>5 874</b>

Recettes attendues							<b>11 000</b>
Recettes effectives	2 163	2 163	2 467	2 297	2 116	-	<b>11 206</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>206</b>

Le non dépensé du crédit dédié à la construction s'explique notamment par :

- le déploiement de la stratégie cantonale d'éclairage public « OptimaLux » actuellement en phase d'observation pour évaluer l'opportunité de supprimer les mâts d'éclairage public à terme ;
- le décalage d'une partie des chantiers de reprofilage. Ces retards s'expliquent notamment par un besoin de coordination accru avec des chantiers communaux, cantonaux et d'autres acteurs genevois.

Ce non dépensé est partiellement compensé par des besoins supplémentaires notamment sur les projets de gros entretien des ouvrages d'art et de gros entretien des infrastructures de transports publics ainsi que des besoins dans le cadre des équipements.

## 5.2. *Equipements*

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							4 250
Dépenses	1 352	173	2 254	603	722	754	5 858
<b>Dépassement</b>							<b>1 608</b>

Le surplus dépensé s'explique par :

- la conséquence du retard dans le processus d'achat lors du crédit de renouvellement précédent (L 11522) qui engendre une dépense supplémentaire sur le crédit de renouvellement 2020-2024 ;
- le développement et l'acquisition d'un véhicule spécialisé (camion-aspirateur de boue à flocculation) et dédié à l'entretien des sacs de routes.

Ce dépassement est compensé par des économies sur les dépenses de construction.

## 6. Subventions d'investissement accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend 2 subventions d'investissement accordées à des tiers, pour :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							12 100
Commune de Berne	-	-	586	75	1	-	662
Ville de Vernier	-	15	-	-	-	-	15
<b>Non dépensé</b>							<b>11 423</b>

Les subventions d'investissement étaient initialement destinées à financer la participation cantonale aux dépenses de renouvellement des aménagements et infrastructures de transports publics situés notamment sur le territoire de la Ville de Genève, conformément à l'article 7, alinéa 2, lettre a, du CCTPG dans sa version en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

Les projets concernaient principalement le rehaussement des quais (conformément à la LHand) et le réaménagement des arrêts de transports collectifs. Cependant, au terme des 5 années, aucune demande de subvention ne nous est parvenue.

Pour autant, des dépenses ont été engagées pour les communes suivantes :

- concernant la commune de Bernex, le canton a pris en charge les frais de dépollution d'un chemin pédestre situé entre le chemin de Chante-Merle et le chemin des Chanières ;
- S'agissant de la Ville de Vernier, le canton a procédé au remboursement partiel des frais engagés par cette dernière pour le projet de réaménagement du chemin de Philibert-de-Sauvage.

Le solde non dépensé de 11,4 millions de francs permet de couvrir les besoins supplémentaires liés aux travaux de construction et d'équipement.

## **7. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de résERVER un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de santé et des mobilités (DSM).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 12458 ouvrant un crédit de renouvellement de 166 400 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office cantonal du génie civil.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 166 400 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 162 133 984 francs. Un non dépensé de 4 266 016 francs est à constater.

Les subventions fédérales, estimées à 11 000 000 francs, sont de 11 205 544 francs, soit supérieures au montant voté de 205 544 francs.

#### ♦ Remarques :

Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).  oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.  oui  non

Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 13.11.2025

Signature du responsable financier :

  
MB

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

13.11.2025

Visa du département des finances :

N.B.: Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 16 octobre 2025.

MB  
2/2

**PL 13746**

## **Projet de loi**

**de bouclement de la loi 12459 ouvrant un crédit de renouvellement de 230 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique ainsi que de la loi 13228 ouvrant un crédit d'investissement de 16 552 000 francs supplémentaire à la loi 12459**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1        Bouclement**

Le bouclement de la loi 12459 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 230 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique ainsi que de la loi 13228 du 24 mars 2023 ouvrant un crédit d'investissement de 16 552 000 francs supplémentaire à la loi 12459 se décompose de la manière suivante :

– Montant initial voté (loi 12459)	230 000 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire du 24 mars 2023 (loi 13228)	<u>16 552 000 fr.</u>
<b>Montant total</b>	<b>246 552 000 fr.</b>
– Dépenses réelles	<u>246 548 072 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>3 928 fr.</b>

**Art. 2        Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12459 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et l'extension limitée d'actifs existants, à hauteur d'un tiers du total des dépenses.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12459 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 230 000 000 de francs pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique. La loi 13228 ouvrait un crédit supplémentaire de 16 552 000 francs. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant initial voté (loi 12459)	230 000 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire du 24 mars 2023 (loi 13228)	16 552 000 fr.
<b>Montant total</b>	<b>246 552 000 fr.</b>
– Dépenses réelles	246 548 072 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>3 928 fr.</b>

### **2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

La loi 12459, votée le 13 septembre 2019, avait pour but le renouvellement d'immobilisations relatives aux systèmes d'information et au numérique qui figurent au bilan de l'Etat, dans un objectif de préserver leur valeur sur la période de 2020 à 2024. Conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF ; rs/GE D 1 05), et du règlement sur la planification et la gestion

financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI ; rs/GE D 1 05.06), elle visait à garantir le maintien et la rénovation des actifs du patrimoine administratif dans les domaines de l'informatique et du numérique de l'administration cantonale.

Utilisés par plus de 525 000 personnes physiques et morales, ces actifs sont indispensables pour assurer bon nombre de prestations de l'Etat. Les systèmes d'information sont les principaux outils de production de l'administration cantonale et forment en quelque sorte son système nerveux.

L'ensemble des politiques publiques ainsi que le fonctionnement de l'administration nécessitent que les actifs informatiques et de télécommunication placés sous la gestion de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) soient maîtrisés tant du point de vue de leur obsolescence que de la capacité à les faire évoluer pour les adapter aux besoins des citoyens, des entreprises et de l'administration ainsi que pour répondre à l'évolution des législations, des pratiques et des technologies.

De nombreuses prestations, aussi essentielles que les centrales d'urgence 144 et 117, la police, l'administration fiscale, les finances, les ressources humaines, les affaires sociales, l'emploi, la mobilité, la construction, le territoire, l'enseignement ou encore l'ensemble des démarches en ligne, ne peuvent être fournies sans le support des services de l'OCSIN et des directions départementales de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI), à savoir de l'ensemble des unités organisationnelles chargées du programme public B05 « Systèmes d'information et numérique ».

## ***2.2. Atteinte des objectifs***

Les objectifs décrits dans la loi 12459 trouvent ainsi une traduction fidèle dans les réalisations observées, avec des écarts qui s'expliquent principalement par des facteurs externes (crise sanitaire, guerre en Ukraine, évolutions légales) ou des contraintes techniques et organisationnelles propres au domaine de l'informatique et du numérique. Le cadre pluriannuel du crédit, avec une enveloppe globale et des priorisations annuelles, a permis une certaine flexibilité dans la gestion des projets, ce qui a contribué à limiter les écarts majeurs.

Le crédit de renouvellement 2020-2024 a permis de concrétiser près de 900 projets.

L'ensemble des politiques publiques a su avancer dans le renouvellement et l'amélioration de ses actifs numériques, tout en intégrant les impératifs de sécurité, d'adaptation réglementaire et d'obsolescence. Les écarts relevés ne

remettent pas en cause l'atteinte des objectifs principaux du crédit, mais illustrent les réalités opérationnelles rencontrées et la nécessité d'une gouvernance agile.

Au terme de la période 2020-2024, le crédit de renouvellement 12459 a globalement permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de renouvellement des systèmes d'information et du numérique, conformément aux orientations stratégiques annoncées. Les écarts observés, détaillés par politique publique, s'inscrivent dans un contexte d'adaptation dynamique aux circonstances exceptionnelles et aux évolutions techniques et légales. Ces écarts sont documentés dans le présent projet de loi de bouclage.

De manière résumée, les événements suivants sont mis en exergue :

En 2023, une révision du manuel comptable de l'Etat de Genève, permettant de comptabiliser en investissement les phases d'initiation et de déploiement (phases HERMES) d'un projet, a nécessité le dépôt d'une demande de crédit supplémentaire. Ce dernier, à hauteur de 16 552 000 francs, a été obtenu le 24 mars 2023 (loi 13228).

La pandémie de COVID-19 a eu un impact transversal sur les projets liés aux systèmes d'information. Si certains projets ont connu des retards, notamment en raison des réaffectations de ressources ou des contraintes organisationnelles, ces retards ont été globalement moindres pour les politiques publiques relevant des états-majors et prestations transversales (B) grâce à une adaptation rapide aux besoins du télétravail, qui a d'ailleurs engendré une hausse des dépenses en télécommunications, stockage et logiciels collaboratifs (visioconférence, téléphonie, connexions à distance). Les dépassements budgétaires subséquents et prévisibles ont été contenus par la promulgation d'une loi idoine, loi 12978<sup>3</sup>, qui a pu prendre le relais des dépenses en lien avec le travail à distance. Par ailleurs, pour les politiques publiques telles que la formation (F) et le marché du travail (L), la crise ayant ralenti la cadence des projets, des reports ont été observés.

La guerre en Ukraine : tout comme pour la crise sanitaire, certains retards ont été mesurés et des réaffectations de personnel sur des projets en lien avec les permis S ont été effectuées.

Plusieurs politiques publiques ont connu des réorientations de priorités, parfois dues à des besoins émergents non prévus initialement, les détails de

---

<sup>3</sup> Loi du 26 janvier 2023 ouvrant un crédit d'investissement de 9 366 000 francs pour compléter les équipements et services numériques indispensables au travail à distance de l'administration cantonale

ces adaptations sont présentés au-dessous ainsi dans les tomes des comptes annuels.

Un effort important a été consacré à la lutte contre l'obsolescence technique et fonctionnelle des systèmes d'information. Cette lutte avait été partiellement jugulée lors du crédit de renouvellement 2015-2019, accroissant ainsi le risque de dysfonctionnement. La dotation annuelle moyenne durant cette période était sensiblement inférieure aux dotations précédentes (en moyenne de 45%).

Des réorganisations administratives, telles que le transfert de programmes entre politiques publiques, comme le transfert du programme « Exécution des poursuites et faillites » de la politique publique L à la politique publique I, ont conduit à des ajustements dans les imputations budgétaires sans incidence sur la globalité du crédit. Ces mouvements ont nécessité une vigilance accrue dans le suivi des dépenses et une mise à jour régulière des périmètres.

Le présent crédit de renouvellement a permis de combler un besoin qui était en lien avec la stabilisation des équipes. En effet, en période de battement entre 2 crédits d'ouvrage, le risque de démobilisation des équipes dédiées aux projets s'est avéré être central. Le crédit de renouvellement pendant ces périodes a pu reprendre le relais des dépenses nécessaires à la continuité des travaux menés par des équipes constituées, permettant ainsi à l'OCSIN de faire un gain d'efficience considérable.

Conformément aux dispositions de la loi, aucune recette d'investissement n'a été prévue ni perçue pendant la période 2020-2024.

### ***2.3. Rappel du périmètre***

Le périmètre du crédit de renouvellement est celui du règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication, du 26 juin 2013 (ROGSIC ; rs/GE B 4 23.03), dont le champ d'application est décrit à l'article 2. Il concerne donc :

- les départements de l'administration cantonale et la chancellerie d'Etat ;
- le pouvoir judiciaire et le Grand Conseil – mais uniquement pour la part des actifs mutualisées pour l'ensemble de l'Etat.

Le champ d'application de la loi 12459 ne prenait pas en compte les établissements publics autonomes.

Le présent crédit de renouvellement concernait non seulement l'administration cantonale, mais aussi des établissements de droit public pour tous les aspects de connexion et de réseau, voire dans certains cas la téléphonie.

En complément, l'article 9, alinéa 1 ROGSIC prévoit que l'OCSIN peut fournir des services à des bénéficiaires extérieurs à l'administration cantonale, par l'intermédiaire de conventions prévoyant son indemnisation sous la forme financière ou sous la forme de subvention pour prestations en nature (subvention non monétaire), conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF ; rs/GE D 1 11). L'octroi de ces services peut nécessiter l'acquisition ou le renouvellement d'actifs, placés au patrimoine de l'Etat, et financés par le présent crédit. Il s'agit notamment de services fournis par l'OCSIN aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève), l'Hospice général (HG) et l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

Les actifs concernés par le présent crédit sont subdivisés en 2 grandes catégories : les systèmes d'information et de communication, d'une part, et les actifs mutualisés, d'autre part. Les systèmes d'information et de communication (SIC) répondent aux besoins spécifiques de chacune des politiques publiques de l'Etat. Ils en assurent toute la chaîne de traitement des données et de partage de l'information, lorsque celle-ci est requise. Les actifs mutualisés regroupent le matériel et les logiciels industrialisés et normés qui soutiennent l'ensemble des services numériques de l'administration cantonale, pour constituer le « socle » technologique.

### **3. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							<b>Cumul</b>
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>246 552</b>
Dépenses	39 497	42 519	40 456	51 633	72 261	182	<b>246 548</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>4</b>

L'OCSIN présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 4000 francs, soit 0% du crédit voté.

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>246 552</b>
5060	16 892	16 355	13 169	13 913	19 327	9	<b>79 665</b>
5200	22 605	26 164	27 287	37 720	52 934	173	<b>166 883</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>4</b>

- nature 5060 : biens meubles
- nature 5200 : logiciels et applications

### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- A – Autorités et gouvernance ;
- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- C – Cohésion sociale ;
- D – Culture, sport et loisirs ;
- E – Environnement et énergie ;
- F – Formation ;
- G – Aménagement et logement ;
- H – Sécurité et population ;
- I – Impôts et finances ;
- K – Santé ;
- L – Economie et emploi ;
- M – Mobilité.

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

#### **4.1. Politique publique A – Autorités et gouvernance**

##### *Dépenses hors divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>10 848</b>
Dépenses	896	934	2 068	855	2 478	118	<b>7 349</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>3 499</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer les éléments suivants :

- pour assurer la qualité des prestations de l'administration en ligne et les intégrer parmi les leviers d'innovation souhaités par le Conseil d'Etat, il a été nécessaire d'améliorer en continu le niveau de pertinence et de qualité des contenus en ligne à l'intention de l'ensemble des usagers, en s'appuyant sur leurs besoins et en faisant appel aux nouvelles technologies (SIL Genève<sup>4</sup> / groupe de confiance / lanceurs d'alerte<sup>5</sup>) ;
- le présent crédit de renouvellement a été utilisé pour le développement et l'innovation du canton et de la région. Il a permis de gérer l'obsolescence technologique et de moderniser les sites Internet de la Genève internationale et de la coopération franco-genevoise ;
- le système d'information des droits politiques (SIDP), composé de différentes applications utilisées pour préparer, dépouiller, consolider, valider, éditer et publier les résultats des différents scrutins de votation ou d'élection, a été maintenu et régulièrement mis à jour en attendant l'adoption de la loi 13062<sup>6</sup> votée au mois d'octobre 2022 (cette loi couvrant entre autres les changements légaux ou réglementaires au niveau cantonal ou fédéral, le dépouillement centralisé doté d'une solution de numérisation des bulletins, les processus d'amélioration continue) ;
- l'adaptation du « *back office* » institutionnel des droits politiques : le présent crédit a notamment adressé des problématiques d'obsolescence sur les infrastructures spécifiques ne faisant pas partie des actifs mutualisés ;

<sup>4</sup> <https://silgeneve.ch/>

<sup>5</sup> <https://www.ge.ch/lancer-alerte-beneficier-protection>

<sup>6</sup> Loi du 14 octobre 2022 ouvrant un crédit d'investissement de 12 500 000 francs pour l'évolution du système d'information des droits politiques sur la période 2022-2027



Les montants globaux des dépenses dans les tableaux présentés au-dessous pour la politique publique B sont :

**Dépenses (en milliers de francs)**

Hors « actifs mutualisés » hors divers et imprévus	10 029
« Actifs mutualisés » hors divers et imprévus	179 360
<b>Politique publique B hors divers et imprévus</b>	<b>189 389</b>
Hors « actifs mutualisés », divers et imprévus	954
« Actifs mutualisés », divers et imprévus	1 514
<b>Politique publique B, divers et imprévus</b>	<b>2 468</b>
<b>Total des dépenses pour la politique publique B</b>	<b>191 857</b>
Total des dépenses divers et imprévus autres PP	6 761
<b>Total des dépenses</b>	<b>198 618</b>

*4.2.1. Politique publique B, hors « actifs mutualisés »*

**Dépenses hors divers et imprévus (hors « actifs mutualisés »)**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							<b>Cumul</b>	
	<b>Comptes</b>							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Crédit voté							4 350	
Dépenses	621	1 324	1 887	2 296	3 900	1	<b>10 029</b>	
<b>Surplus de dépenses</b>							<b>5 679</b>	

Concernant la gestion transversale et départementale des ressources humaines, le crédit de renouvellement a permis de financer les éléments suivants :

- le système d'information des ressources humaines (RH) de l'Etat a été modernisé avec la mise à niveau de son architecture technique, l'intégration de nouvelles interfaces partenaires, notamment pour l'Université de Genève (UNIGE) et pour la HES-SO, la prise en compte d'évolutions réglementaires et l'amélioration des formulaires en ligne à destination du personnel ;
- la solution obsolète du service de prévention et de santé au travail (anciennement, service de santé) du personnel de l'Etat est en cours de remplacement par une nouvelle solution de marché ;

- une plateforme d'aide au pilotage a été mise à disposition des managers, alimentée par des données financières, RH et les recommandations des instances d'audit.

Concernant la gestion financière transversale et départementale des achats, le crédit de renouvellement a permis de financer les éléments suivants :

- la solution transversale de gestion des finances de l'Etat, comptabilité financière intégrée (CFI), a été migrée sur une version garantissant le support de son éditeur et a été adaptée pour prendre en compte les obligations légales ;
- une nouvelle solution a été acquise et est en cours d'intégration afin de remplacer l'outil de gestion des indicateurs de pilotage de l'Etat ;
- une solution a été développée pour traiter les factures de régularisation des fournisseurs par les offices ;
- la solution de gestion des demandes clients de la centrale commune d'achat (CCA) a été remplacée par un nouvel outil, facilitant la déclaration et le suivi autonome des demandes par les utilisateurs ;
- des indicateurs ont été créés pour renforcer le suivi et l'analyse du processus d'achat de la CCA ;
- les performances de l'outil de gestion du budget de l'Etat ont été significativement améliorées ;
- le programme de dématérialisation du département des infrastructures (DI) ancienne législature, et du département des institutions et du numérique (DIN), a été accompagné dans sa mise en œuvre.

Concernant la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et la logistique, le crédit de renouvellement a permis de financer les éléments suivants :

- la mise à niveau des logiciels métiers de l'office cantonal des bâtiments (OCBA) pour traiter l'obsolescence fonctionnelle, la conformité et un meilleur pilotage financier et opérationnel ;
- la mise en œuvre de la dématérialisation des processus d'approvisionnement entre l'OCBA et ses fournisseurs ;
- la mise en œuvre du *Building Information Modeling* (BIM) et de maquettes numériques 3D dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments ;

- la constitution d'un plan directeur des systèmes d'information et de communication pour l'office afin de supporter la rénovation et l'extension des services numériques de l'OCBA dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments.

***Ecart :***

Les principaux écarts entre ce qui a été réalisé et ce qui était prévu initialement dans la loi ouvrant le crédit d'investissement sont dus à :

- de nouvelles évolutions complémentaires du système d'information des ressources humaines (SIRH) à l'usage des collaborateurs et des managers ;
- l'acquisition d'une nouvelle solution pour le remplacement de l'outil de gestion du budget de fonctionnement de l'Etat.

***Dépenses pour les divers et imprévus (hors « actifs mutualisés »)***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses	64	289	368	132	101	-	<b>954</b>

L'enveloppe 3 des divers et imprévus a permis de financer les évolutions complémentaires apportées sur le SIRH afin de traiter les composants technologiques non traités dans le cadre de la loi 11866<sup>7</sup>.

***4.2.2 Politique publique B, « actifs mutualisés »***

Les dépenses d'investissement relatives aux actifs mutualisés sont portées par l'OCSIN.

L'enveloppe 1 du crédit de renouvellement a pour principal objectif de financer le remplacement des actifs mutualisés obsolescents, et en conséquence de réduire significativement leur dette technologique accumulée.

---

<sup>7</sup> Loi du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 3 630 000 F pour la refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH)

## Dépenses hors divers et imprévus (« actifs mutualisés »)

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							173 700
Dépenses	32 397	31 431	27 182	36 845	51 443	62	179 360
<b>Surplus de dépenses</b>							<b>5 660</b>

Les dépenses pour les actifs mutualisés sont présentées sous les sections :

- a. *Infrastructures de télécommunication et informatiques* ;
- b. *Postes de travail et périphériques* ;
- c. *Sécurité de l'information*.

### a. *Infrastructures de télécommunication et informatiques*

- *Modernisation des systèmes d'ordonnancement et de restitution*

Le système d'ordonnancement, responsable de l'exécution quotidienne d'environ 25 000 traitements informatiques, a été entièrement remis à niveau. Cette évolution inclut la mise à disposition d'une application dédiée aux métiers, offrant une restitution en temps réel de l'état des travaux *batch*, renforçant ainsi la transparence et la maîtrise opérationnelle des processus automatisés.

- *Renforcement des plateformes de supervision et d'alerte*

La plateforme de supervision IT (*Information Technology*), outil central pour la gestion des alertes et événements d'exploitation par l'équipe pilotage, a fait l'objet d'une mise à jour majeure. Elle intègre désormais de nouvelles familles d'alertes critiques, notamment sur l'alimentation électrique des *data centers*, la virtualisation et la sécurité. Cette plateforme s'est imposée comme un levier essentiel dans la détection et la gestion proactive des incidents majeurs, en enrichissant la corrélation des informations à différents niveaux (applications, infrastructures, sécurité).

- *Modernisation du centre éditique*

Le centre éditique a poursuivi sa rénovation globale, garantissant la continuité et la sécurité de la production annuelle de 40 millions de pages A4. Cette modernisation comprend l'installation d'une seconde imprimante continue couleur, le doublement des compresseurs industriels et le renouvellement complet des lignes de mise sous pli, assurant ainsi une robustesse renforcée face aux risques d'interruption durable.

#### – *Extension et optimisation de l'infrastructure serveur et stockage*

Le parc de serveurs virtuels a été étendu de 60%, atteignant 7 000 unités, avec une réduction notable de l'empreinte physique et énergétique dans les *data centers*. Le renouvellement des serveurs, ainsi que des baies de stockage, a permis d'améliorer la disponibilité, la performance et l'efficacité par l'intégration de technologies avancées telles que la compression et la déduplication des données.

#### – *Déploiement de nouvelles architectures et sécurisation accrue*

Une plateforme *cloud* standardisée a été mise en place, offrant agilité et autonomie aux projets métiers. En parallèle, une infrastructure serveurs sécurisée a permis l'accès à plus de 1 500 postes virtuels durant la crise COVID-19, illustrant la réactivité de l'OCSIN. La cybersécurité a été renforcée via le renouvellement des *fire walls* (migration de 13 *fire walls* et plus de 8 000 règles) et la mise en place d'une passerelle VPN (*Virtual Private Network*) supportant jusqu'à 10 000 télétravailleurs.

#### – *Modernisation et sécurisation du réseau cantonal*

L'infrastructure réseau a bénéficié d'investissements significatifs, avec notamment une extension de 30% du réseau fibre optique (520 km), la sécurisation de 140 chambres de fibre optique et le renouvellement de milliers d'équipements réseau, antennes Wi-Fi et contrôleurs. Le réseau DataCenter est passé d'une capacité de 10 Gbits à 40 Gbits, tandis que le réseau des centrales d'urgence a été renouvelé pour garantir compatibilité et support par les éditeurs.

#### – *Evolution des télécommunications et outils collaboratifs*

Le renouvellement des infrastructures téléphoniques (4 000 téléphones IP, serveurs, passerelles) a permis d'offrir à chaque collaborateur plusieurs dispositifs de communication (fixe, softphone, smartphone, tablette). Les centrales d'appel critiques ont été modernisées et une plateforme *cloud* de vidéoconférence déployée, complétée par des solutions sécurisées dédiées à des besoins spécifiques.

#### – *Gestion et exploitation des données et applications*

Le renouvellement de 2 000 bases de données sur un total de 4 550, la création de plateformes dédiées à la *Data Science* et à l'intelligence artificielle (18 projets en cours) illustrent la montée en puissance de la capacité d'analyse. L'informatique décisionnelle a été optimisée pour favoriser l'autonomie des métiers dans la réalisation d'analyses.

#### *– Innovation, automatisation et industrialisation*

L’OCSIN a développé des offres innovantes, notamment le déploiement d’applications mobiles citoyennes (p. ex. « MeteoAtWork<sup>8</sup> », « Info mobilité<sup>9</sup> ») et la généralisation des applications conteneurisées (plus de 54 applications en production). L’intégration technique a été restructurée avec la mise en œuvre de tableaux de bord de performance et la généralisation de pratiques DevOps, permettant 54 000 déploiements applicatifs automatisés en 2024 et un gain de charge de travail estimé à 3 300 jours.

#### *– Maîtrise des risques liés à la sécurité et à l’obsolescence*

Une politique rigoureuse de sécurisation a été menée : renouvellement de 2 000 comptes techniques, migration de 120 flux d’échanges de fichiers, mise à jour régulière des plateformes *middleware* (3 cycles par an sur 3 600 instances), déploiement d’outils automatisés pour les tests de conformité et de vulnérabilité (plus de 43 000 tests en 2024). Par ailleurs, le renouvellement de la plateforme de gestion des services informatiques (ITSM), la centralisation des référentiels techniques et l’intégration de la gestion des secrets garantissent la résilience des services numériques.

#### *– Gouvernance, optimisation et services numériques*

La gouvernance documentaire a été renforcée via la migration vers des espaces documentaires partagés, facilitant la maintenance et la collaboration. De nouvelles solutions ont été lancées, notamment la sécurisation et la journalisation centralisée des courriels, le cloisonnement des données sensibles.

#### *– Performance et continuité de service*

Malgré la complexité des projets, l’ensemble des services a maintenu un taux de disponibilité supérieur à 99%. La taille croissante des bases de messagerie et archives a été gérée avec efficacité, tandis que les équipes ont contribué de manière proactive aux urgences liées à la crise sanitaire.

Cette synthèse met en lumière l’engagement constant de l’Etat de Genève dans la modernisation, la sécurisation et l’optimisation de ses infrastructures et services numériques, garantissant une offre performante et résiliente au bénéfice des collaborateurs, des citoyens et des missions de l’administration publique.

---

<sup>8</sup> <https://www.ge.ch/proteger-ses-employes-fortes-chaleurs-du-grand-froid/telecharger-application-meteoatwork>

<sup>9</sup> <https://ge.ch/terinfomobilite/>

### ***b. Postes de travail et périphériques***

En lien avec le poste de travail, le crédit de renouvellement a permis :

- la réduction de la durée avant remplacement des ordinateurs de 7 à 5 ans, l'objectif de renouvellement a été atteint à 99,2% ;
- la diminution de moitié du renouvellement des moyens d'impression en cohérence avec la démarche de labélisation du numérique responsable ;
- le développement massif du télétravail ainsi que de la mobilité a encouragé l'OCSIN à fournir des ordinateurs portables à la place d'ordinateurs fixes (105% de la cible) ;
- le renouvellement de 1 170 imprimantes dont 763 dans le domaine pédagogique, pilote de sécurisation des impressions avec le projet « Follow me Printing » ;
- le renouvellement de 15 371 postes de travail dont 5 134 postes fixes et 9 736 postes mobiles pour l'administration et 15 149 postes fixes, 6 089 écrans, 976 portables, 733 écrans interactifs et 1 582 tablettes pour le domaine de l'éducation ;
- la finalisation de la mise à jour des systèmes d'exploitation et des outils bureautiques sur 9 500 postes de travail sur 17 000, suivie du lancement d'une nouvelle phase de migration concernant 2 000 postes ;
- la mise en place d'une gestion sécurisée des accès depuis les appareils mobiles, conformément aux recommandations du rapport n° 95 de la Cour des comptes du 18 décembre 2015<sup>10</sup>. Cela s'est traduit par le déploiement d'une solution de gestion des appareils mobiles visant à sécuriser les tablettes et smartphones professionnels ou personnels utilisés dans un cadre professionnel ;
- le renforcement de la sécurité de l'offre de poste de travail virtuel, la consolidation de l'infrastructure d'accès à des postes de travail à distance et l'élargissement des services proposés, pour un total de 2 000 postes virtuels ;
- le renforcement de la sécurité du poste de travail (cryptage, outils d'analyse, antivirus) ;
- l'acquisition et le déploiement d'une solution de gestion centralisée des actifs. Elle permet de suivre la conformité logicielle de l'Etat de Genève vis-à-vis des éditeurs identifiés comme à risque. Le projet a permis d'intégrer sous gestion les 6 principaux éditeurs, conformément aux

---

<sup>10</sup> <https://cdc-ge.ch/publications/audit-de-gestion-relatif-a-la-securite-des-smartphones-a-letat-de-geneve/>

- objectifs initiaux. Une recommandation d'un organe d'audit de 2023 préconise d'étendre cette gestion à une cinquantaine d'éditeurs ;
- l'amélioration de la sécurité de la gestion des accès physiques, en automatisant la distribution des badges et l'ajout ou le retrait des accès en fonction des affectations RH ;
  - l'intégration des services de gestion d'identités pour assurer le suivi des licences de certains logiciels du poste de travail et des outils bureautiques en ligne ;
  - l'amélioration de la résilience des annuaires aux risques de *cryptolockers* ;
  - l'adaptation de l'outil d'hébergement des outils du centre de service (CDS). Cette solution permet à ce dernier de gérer ses applications dans un environnement technique stable ;
  - le renouvellement du portail de gestion des appels en ligne, obsolète et non maintenu depuis 2021. Basé sur une application interne modernisée issue de la famille de logiciels de gestion des incidents, il sera déployé progressivement au centre de services. Cette nouvelle version améliore l'intégration des outils de diagnostic, optimise la gestion des tickets et introduit un système de réponse vocale interactive permettant aux utilisateurs de déverrouiller leur compte de manière autonome ;
  - la gestion de l'obsolescence de principaux systèmes d'échange de messages a été adressée ;
  - le renouvellement de la plateforme éditique applicative et la montée de versions régulières des près de 1 000 modèles de documents ;
  - l'adaptation des outils de composition éditique en lien avec les exigences de la Confédération ;
  - le renouvellement de l'outillage de développement rapide (*low code*) et la gestion de l'obsolescence du patrimoine applicatif basé sur ces solutions, soit près de 50 applications ;
  - le renouvellement du socle soutenant le site internet officiel de l'Etat de Genève ;
  - la création de la plateforme de gestion des files d'attente au guichet et prise de rendez-vous ;
  - la création de la plateforme de participation citoyenne ;
  - le renouvellement de l'outil de sondage standard de l'Etat.

### **c. Sécurité de l'information**

- un programme a été lancé, visant à la mise en conformité du traitement des données personnelles, notamment vis-à-vis des mises à jour de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD ; rs/GE A 2 08), et de la loi fédérale sur la protection des données, du 25 septembre 2020 (LPD ; RS 235.1<sup>11</sup>). Le cadre régulatoire est en cours d'adaptation pour inclure les changements requis. Les données personnelles sont anonymisées ou pseudonymisées chaque fois que nécessaire dans les environnements logiciels de développement, les protégeant ainsi d'accès indus. Un projet visant à permettre l'exercice des droits par les usagers (conformément aux lois précitées), ainsi que la déclaration des violations de données, est en cours de définition ;
- un programme visant à sécuriser les données traitées par l'administration cantonale contre la menace interne, les vulnérabilités internes et les fuites à l'extérieur du périmètre a été lancé. Une analyse exhaustive des vecteurs de fuite a été réalisée. Un logiciel visant à déterminer les risques associés aux postes RH a été développé et est en cours de déploiement. Un système visant à établir – sans les connaître – la qualité des mots de passe sera prochainement mis en œuvre. Une solution de classification des données non structurées (sous forme de fichiers) a été acquise et est en cours de déploiement, permettant d'assurer un contrôle fin du traitement lorsque 2 solutions en phase d'appel d'offres seront mises en œuvre, solutions qui assureront le chiffrement adéquat ainsi que la prévention de fuites pour les données dignes de protection (personnelles ou non) ;
- un projet visant le traitement des vulnérabilités en lien avec l'obsolescence (logicielle ou matérielle) des systèmes a été lancé ;
- une nouvelle solution permettant le contrôle et le suivi des accès distants, en autonomie, par les partenaires de confiance de l'OCSIN est en cours de déploiement ;
- un logiciel de cyberdéfense avancé, destiné aux systèmes de gestion des annuaires de l'administration cantonale, a été testé et acquis. Parallèlement, une solution suisse assurant un contrôle renforcé de leur sécurité a été déployée ;
- une solution permettant aux développeurs, architectes et gestionnaires de services de tester par eux-mêmes et à volonté la sécurité des applications

---

<sup>11</sup> <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2022/491/fr>

en cours de création et de mise en œuvre a été déployée et mise à leur disposition ;

- une nouvelle solution permettant le contrôle fin des accès à Internet a été développée et déployée ;
- certains outils logiciels permettant la prévention, la détection et la correction des vulnérabilités potentielles de l'infrastructure informatique ont été améliorés et mis à jour, et leurs licences étendues pour couvrir la croissance organique des postes de travail et serveurs ;
- une infrastructure de stockage, de traitement et de visualisation des journaux d'évènements des systèmes (logs) a été étendue et renouvelée pour permettre une gestion plus moderne et plus efficace des évènements enregistrés.

#### *Dépenses pour les divers et imprévus (« actifs mutualisés »)*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses	587	292	53	451	131	-	<b>1 514</b>

L'enveloppe 3 des divers et imprévus a permis de financer :

- la refonte du site Internet des prestations transversales géomatiques en ligne du système d'information du territoire genevois (SITG) en particulier pour réduire notre exposition aux risques de sécurité ;
- les évolutions techniques et fonctionnelles de « mon espace e-démarches » et sa mise en conformité avec le nouveau règlement sur l'administration en ligne, du 26 juin 2019 (RAeL ; rs/GE B 4 23.01).

#### *4.2.3 Politique publique B, « Divers et imprévus »*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>12 052</b>
Dépenses	996	2 411	1 548	2 843	1 431	-	<b>9 229</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>2 823</b>

Ce tableau représente les montants octroyés pour l'enveloppe 3. Le crédit total incorpore les montants du crédit initial voté ainsi que la part additionnelle issue de l'évolution du manuel comptable. Le montant dépensé est global, incluant les dépenses de toutes les politiques publiques. Ce tableau

permet de pouvoir faire un parallèle avec les montants issus de l'exposé des motifs de la loi 12459.

Le montant total présenté dans ce tableau pour les dépenses se scinde en :

### **Dépenses (en milliers de francs)**

PP-B « actifs mutualisés »	1 514
PP-B hors « actifs mutualisés »	954
Politique publique B	<b>2 468</b>
Autres politiques publiques	6 761
<b>Total des dépenses pour les divers et imprévus</b>	<b>9 229</b>

### **4.3. Politique publique C – Cohésion sociale**

#### *Dépenses hors divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>3 805</b>
Dépenses	-	68	137	44	1 554	2	<b>1 805</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>2 000</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la mise en conformité par rapport à des lois et règlements, notamment la prise en compte de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité, du 23 juin 2023 (LASLP ; rs/GE J 4 04), le calcul des loyers dans les prestations complémentaires, la modernisation de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, la gestion de l'agenda intégration suisse pour le bureau d'intégration des étrangers, la mise en œuvre de la loi du 25 juin 2020 sur l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus (L 12723) ;
- la fiabilisation des échanges entre les SIC de l'action sociale, au travers du SIC du revenu déterminant unifié (RDU), et la fiabilisation des échanges avec les systèmes tiers, notamment entre le service des prestations complémentaires et les registres des prestations complémentaires et transitoires utilisés par la Confédération ;
- l'adaptation des systèmes existants aux besoins métiers ;
- la gestion de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication de l'action sociale, notamment celui des prestations

complémentaires, des assurances maladie, des avances et recouvrements de pensions alimentaires et du RDU.

**Ecart :**

Les projets suivants ont été adressés par 2 lois dédiées, soit les lois 12386<sup>12</sup> SIC action sociale et 13352<sup>13</sup> SIC de l'office de protection de l'adulte :

- la mise en place d'une solution pour l'implémentation de la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés, du 19 juin 2020 (LPtra ; RS 837.2) (réalisé dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale) ;
- la mise en place d'une solution de gestion des dossiers de frais dentaires (réalisé dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale) ;
- l'adaptation du SIC des prestations complémentaires pour la réforme de la loi sur les prestations complémentaires (réalisé dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale) ;
- les besoins d'adaptation et d'évolution de l'application TAMI (« Tutelle des adultes et des mineurs ») (en cours, dans le cadre de la loi 13352 SIC de l'office de protection de l'adulte) ;
- la mise en place d'une gestion électronique de documents pour le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (réalisé dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale) ;
- la création d'une e-démarche permettant aux élèves de faire une demande de bourse d'étude en ligne avec dépôt de pièces jointes (réalisé dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale) ;
- l'amélioration de la gestion du chèque annuel de formation et de l'e-démarche associée (réalisé dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale) ;
- la mise en place d'une e-démarche pour guider le bénéficiaire dans les prestations sociales auxquelles il est éligible (réalisé dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale).

---

<sup>12</sup> Loi du 25 janvier 2019 ouvrant un crédit d'investissement de 9 000 000 F pour la période 2019-2023 pour l'évolution des systèmes d'information et de communication du domaine de l'action sociale (SIC Action sociale)

<sup>13</sup> Loi du 17 novembre 2023 ouvrant un crédit d'investissement de 6 253 000 francs pour la refonte du système d'information et de communication du service de protection de l'adulte

#### **4.4. Politique publique D – Culture, sport et loisirs**

##### *Dépenses hors divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>536</b>
Dépenses	20	108	260	130	84	-	<b>602</b>
<b>Dépassement</b>							<b>66</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la refonte de l'application GE DÉCOUVRE<sup>14</sup>, dédiée à l'enregistrement et au traitement des inscriptions des enfants aux activités sportives et culturelles extrascolaires, ainsi que la mise en place de la démarche en ligne correspondante ;
- la mise en place d'un portail électronique des subventions culturelles pour traiter les demandes d'aides financières ;
- la modernisation du portail de gestion des subventions culturelles et de la démarche en ligne<sup>15</sup> associée ;
- la gestion de l'obsolescence et de la sécurité des SIC de l'office cantonal de la culture et du sport ;
- l'adaptation des systèmes existants aux besoins métiers.

#### **4.5. Politique publique E – Environnement et énergie**

##### *Dépenses hors divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>1 908</b>
Dépenses	207	135	114	1 031	1 847	-	<b>3 334</b>
<b>Dépassement</b>							<b>1 426</b>

<sup>14</sup> <https://www.ge.ch/activites-sportives-artistiques-jeunes>

<sup>15</sup> <https://www.ge.ch/document/creer-compte-portail-subventions-culturelles>

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la mise en œuvre de la première version du système d'information et de communication de la géothermie « SOLSTISS<sup>16</sup> » pour l'office cantonal de l'environnement ;
- la rénovation partielle du système de gestion des places de port pour l'office cantonal de l'eau ;
- la mise en œuvre des évolutions du service numérique de collecte des indices de chaleur dans la période intérimaire à l'obtention d'un nouveau crédit d'ouvrage ;
- la mise en œuvre de la gestion vinicole et viticole de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.

Les autres réalisations, dont certaines prévues dans les objectifs, ont été financées par des crédits d'ouvrages dédiés.

#### *Dépenses pour les divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses	106	92	53	508	40	-	<b>799</b>

L'enveloppe 3 des divers et imprévus a permis de financer la mise en œuvre de la gestion vinicole et viticole de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.

#### **4.6. Politique publique F – Formation**

##### *Dépenses hors divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>11 952</b>
Dépenses	931	1 775	2 715	1 922	1 200	1	<b>8 544</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>3 408</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer les éléments suivants :

- la mise en conformité légale et réglementaire des métiers du domaine de la formation a évolué régulièrement tout au long du crédit de

<sup>16</sup> <https://www.ge.ch/dossier/gestion-durable-ressources-du-sous-sol/gerer-proteger-ressources-du-sous-sol/systeme-information-solstiss>

renouvellement et a nécessité chaque année des adaptations pour rester en adéquation avec les règlements et les lois (cantonales et fédérales) en vigueur ;

- la gestion de l'obsolescence et de la sécurité a été un axe principal et a été prise en compte avec d'importants changements de versions et l'adaptation des applications, en particulier pour leur mise en conformité avec l'évolution des normes et exigences de sécurité ;
- la loi 12080<sup>17</sup>, qui finance la refonte complète du SIC « Education et Formation » (EF), sera mise en œuvre dans sa totalité dans 6 ans. Le présent crédit, du fait de son utilisation, a permis de préserver les applications en service actuellement et de s'assurer de leur bon fonctionnement pour les prochaines années. Les principaux points les plus critiques ont été traités dans le présent crédit de renouvellement. Ceci a permis, entre autres, de mitiger un risque lié du SIC EF dont la suppression sera liée au déploiement de la solution financée par la loi 12080.

#### ***Ecart :***

Pour cette politique publique, au surplus des détails cités au-dessus, il est à préciser que la crise sanitaire a eu un gros impact en 2020 et 2021 sur les investissements prévus. En effet, en réaction à la pandémie, de nombreux projets d'investissement ont été mis en pause, reportés ou annulés. Pour être réactifs et permettre au département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) de poursuivre sa mission dans la situation extrême du confinement, les équipes ont été mobilisées sur la mise en place de solutions d'enseignement et de gestion administrative des scolarités à distance.

#### *Dépenses pour les divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses	-	-	-	610	725	-	<b>1 335</b>

Le traitement des plus grosses obsolescences techniques et sécuritaires du SIC EF a dû être avancé et l'enveloppe 3 a dû être sollicitée, en accord avec le collège spécialisé des systèmes d'information (CSSI) et la direction

---

<sup>17</sup> Loi du 2 juin 2017 ouvrant un crédit d'investissement de 9 959 000 F pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation (SIC EF)

générale de l'OCSIN, pour répondre à cette modification de la planification à long terme imposée en urgence par des lacunes sécuritaires nouvelles.

#### **4.7. Politique publique G – Aménagement et logement**

##### *Dépenses hors divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>5 049</b>
Dépenses	660	894	1 520	1 551	954	-	<b>5 579</b>
<b>Dépassement</b>							<b>530</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- le traitement de l'obsolescence du système d'information du logement ;
- la mise en œuvre d'un logiciel du marché pour la gestion du patrimoine et des sites ;
- la mise en œuvre des évolutions du cadastre des restrictions publiques ;
- l'enrichissement du référentiel des projets urbains par une intégration des plans localisés de quartier dans le SITG.

##### *Dépenses pour les divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses	-	-	-	262	263	-	<b>525</b>

L'enveloppe 3 des divers et imprévus a permis de financer :

- le développement du service numérique de gestion des états locatifs pour l'office cantonal du logement et de la planification foncière dans la période intérimaire à l'obtention d'un crédit d'ouvrage.

#### **4.8. Politique publique H – Sécurité**

##### *Dépenses hors divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>6 582</b>
Dépenses	1 617	1 837	1 950	2 403	3 900	-	<b>11 707</b>
<b>Dépassement</b>							<b>5 125</b>

Dans le domaine de la population, du droit de cité et de la migration, le crédit de renouvellement a permis de financer les objets suivants :

- la mise en œuvre d'une nouvelle solution pour la gestion des demandes de naturalisation, adressant ainsi le risque d'obsolescence technique et fonctionnelle de l'application d'origine qui avait été mise en service au début des années 90 ;
- la gestion de l'obsolescence technique des différents composants de la solution Calvin (référentiel de la population du canton) afin d'en garantir le bon fonctionnement en attendant la future refonte de l'application ;
- de nombreuses prestations en ligne ont été livrées durant la période grâce à la loi 11945<sup>18</sup> (optimisation des prestations de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM)). Les e-démarches de prolongation de visas et d'annonce de départ du territoire ainsi que la gestion des attestations des demandeurs d'asile ont pu être traitées et financées grâce au présent crédit de renouvellement.

Dans le domaine de la sécurité publique, le présent crédit de renouvellement a permis de financer les objets suivants :

- une trentaine de projets ont été menés pendant cette période, la moitié a été concernée par du traitement d'obsolescence, et l'autre moitié par des extensions fonctionnelles. Cela a permis de moderniser le SIC de la police tout en le faisant évoluer pour mieux correspondre aux évolutions organisationnelles et fonctionnelles. Pour chacun de ces projets, une sécurité et une traçabilité accrues ont été mises en place ;
- la gestion des affaires de la police est désormais consultable depuis un mobile, et le système d'accès depuis un smartphone ou une tablette a évolué pour devenir plus résistant aux coupures techniques potentielles ;

<sup>18</sup> Loi du 25 novembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 2 330 000 F pour l'optimisation des prestations de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

- la sécurité publique a également été améliorée grâce au renforcement de la vidéoprotection ;
- s'agissant des échanges de données, une interface a notamment été mise en place entre le service de l'application des peines et mesures (SAPEM), le pouvoir judiciaire et le service des contraventions, permettant un échange automatique des décisions de justice et de demandes d'exécution, éliminant ainsi le stock de documents à saisir et à transmettre manuellement qui était en permanence d'environ 500 et 3 000 affaires respectivement ;

Dans le domaine de la détention, le crédit de renouvellement a permis de financer les objets suivants :

- le traitement de l'obsolescence du système d'information ;
- sécuriser, stabiliser et faire évoluer l'application principale de gestion des détenus, Papillon.

#### ***Ecart :***

Le crédit de renouvellement a financé le projet « guichet manifestations » initialement prévu pour un financement par le biais du département de la cohésion sociale (DCS) avant qu'il soit transféré au DIN lors du changement de législature.

#### ***Dépenses pour les divers et imprévus***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses	-	120	259	182	117	-	<b>678</b>

L'enveloppe pour les divers et imprévus a principalement été utilisée dans le cadre de la crise COVID-19 pendant laquelle il a fallu renforcer le dispositif du service d'aide à l'engagement (SAE) qui a dû augmenter le nombre de postes de travail et de capacité de traitement des serveurs. Cette enveloppe a également été mise à contribution pour financer des travaux liés aux conséquences de la guerre en Ukraine, laquelle a contraint l'OCPM à revoir et à modifier ses processus en permettant la création et le traitement des permis S afin de faire face à l'afflux du nombre de demandeurs d'asile.

#### **4.9. Politique publique I – Impôts et finances**

##### *Dépenses hors divers et imprévus*

###### **Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)**

	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>0</b>
Dépenses	610	595	16	-	1 180	-2	<b>2 399</b>
<b>Dépassement</b>							<b>2 399</b>

Il n'y avait pas de crédit prévu pour cette politique publique initialement. Le programme « Exécution des poursuites et faillites » a été transféré de la politique publique L à la publique I à la suite de la réorganisation administrative du 30 avril 2021 et ceci de manière rétroactive. Le crédit de renouvellement a permis de financer les éléments suivants :

- les exigences légales pour le système d'information fiscal ont été prises en charge, avec l'adaptation des logiciels de taxation à la période fiscale 2025 et l'intégration des nouveaux barèmes applicables aux impôts sur la fortune, les bénéfices et les gains immobiliers ;
- un nouveau barème de l'impôt sur le revenu a été mis en œuvre, contribuant à renforcer le pouvoir d'achat et à accroître les recettes fiscales ;
- une imposition équitable a été instaurée pour les parents séparés ou divorcés assumant une garde alternée, assurant une meilleure prise en compte de leur situation fiscale ;
- de nouveaux modèles ont été mis en œuvre pour la perception mensuelle des acomptes d'impôts, la fiscalité du télétravail des frontaliers et la correction du bouclier fiscal ;
- l'obsolescence du système d'information fiscal a été traitée par la mise en place d'un nouveau système de communication, l'harmonisation des productions documentaires, l'optimisation des traitements de masse et l'adoption d'une solution standard de stockage documentaire ;
- les évolutions prioritaires du système d'information de l'office cantonal des poursuites ont été réalisées, avec la prise en compte de la norme eLP 2.2<sup>19</sup>, la finalisation de l'infocentre de comptabilité financière intégrée pour l'office. Une e-démarche a été mise en place pour les créanciers, en réponse aux changements légaux et réglementaires ;

<sup>19</sup> <https://www.eschkg.ch/>

- le système de gestion des faillites, partagé avec 15 cantons, a été modernisé en intégrant les évolutions définies par la communauté intercantonale, avec de nouveaux formulaires, des améliorations techniques et la prise en compte des dernières exigences légales, au bénéfice des créanciers et des autres utilisateurs du service.

**Ecarts :**

Financements exceptionnels des SIC Fiscal et Poursuites afin d'assurer la transition entre les lois récurrentes arrivant à échéance (loi 12623<sup>20</sup> et loi 12946<sup>21</sup>) et le démarrage des nouvelles lois votées courant 2025 sur ces deux SIC stratégiques pour l'Etat (loi 13577<sup>22</sup> pour l'administration fiscale cantonale et loi 13556<sup>23</sup> pour les Poursuites).

#### **4.10. Politique publique K – Santé**

##### *Dépenses hors divers et imprévus*

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>1 833</b>
Dépenses	66	123	186	570	647	-	<b>1 592</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>241</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- le maintien en conditions opérationnelles et les évolutions du système de gestion des autorisations de pratiquer, en particulier pour implémenter la clause du besoin et le recensement des fournisseurs de prestations de soins ;
- la mise en réseau des données issues des appareils de mesure du laboratoire du service de la consommation et des affaires vétérinaires ;

<sup>20</sup> Loi du 12 mai 2020 ouvrant un crédit d'investissement de 11 800 000 francs pour l'évolution du système d'information et de communication fiscal de 2020 à 2024.

<sup>21</sup> Loi du 3 septembre 2021 ouvrant un crédit d'investissement de 5 100 000 francs pour l'évolution du système d'information et de communication de l'office cantonal des poursuites

<sup>22</sup> Loi du 23 mai 2025 ouvrant un crédit d'investissement de 24 600 000 francs pour l'évolution du système d'information et de communication fiscal dès 2025

<sup>23</sup> Loi du 14 février 2025 ouvrant un crédit d'investissement de 8 965 000 francs pour l'évolution du système d'information et de communication de l'office cantonal des poursuites pour la période allant de 2025 à 2029



Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- le maintien en fonctionnement de la solution de gestion des prestations complémentaires maladie pour l'office cantonal de l'emploi (OCE) ;
- la mise en œuvre d'un catalogue des formations et des parcours de formation pour les demandeurs d'emploi ;
- le maintien en fonctionnement du registre du commerce genevois.

*Dépenses pour les divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses	-	194	-	-	-	-	<b>194</b>

Lors de la crise sanitaire, des demandes exceptionnelles de services numériques sous forme de e-démarches (pré-inscription à l'OCE) ont fait l'objet de financement pour des dépenses de type divers et imprévus.

#### **4.12. Politique publique M – Mobilité**

*Dépenses hors divers et imprévus*

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>3 988</b>
Dépenses	393	398	421	620	849	0	<b>2 681</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>1 307</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer les éléments suivants :

*Transport et mobilité*

- l'évolution des outils de suivi de l'état du trafic, incluant l'information en temps réel et l'aide à la gestion du réseau, à destination des professionnels et du grand public ;
- le renforcement de la coordination entre les services de l'Etat, les communes et les partenaires externes, grâce à des outils facilitant la planification partagée des chantiers et projets de mobilité ;
- l'adaptation des systèmes existants aux exigences réglementaires en vigueur, notamment pour les démarches administratives relatives à l'occupation de l'espace public.

### *Infrastructures routières et de transports publics*

- le maintien en conditions opérationnelles et l'évolution des outils de gestion et de planification des interventions sur le réseau routier cantonal ;
- l'acquisition de solutions logicielles spécialisées pour le comptage du trafic routier, l'analyse des flux et le traitement de données environnementales, notamment sonores ;
- le déploiement progressif d'un outil de gestion du temps de travail pour les équipes de terrain de l'entretien routier, permettant une meilleure exploitation des ressources humaines.

### *Admission à la circulation routière et à la navigation*

- le maintien en fonctionnement et l'évolution des outils de gestion des permis, contrôles techniques et véhicules, utilisés par l'office cantonal des véhicules ;
- le développement et la mise à jour des démarches en ligne destinées aux particuliers et entreprises.

### *Ecart :*

Plusieurs projets n'ont pas pu être entièrement déployés à fin 2024, notamment la modernisation des infrastructures techniques, l'intégration des données de pointage du personnel sur le terrain et l'automatisation du suivi du trafic par caméra.

### *Dépenses pour les divers et imprévus*

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses	145	210	216	46	26	-	<b>643</b>

L'enveloppe 3 des divers et imprévus a permis de déployer un outil de gestion des ressources budgétaires, matérielles et humaines pour le service de la maintenance des routes cantonales (SMRC).

## **5. Conclusion**

Le présent exposé des motifs illustre les projets réalisés entre 2020 et 2024 afin de renouveler et de faire évoluer les systèmes d'information ou, plus largement, les services numériques de l'administration cantonale genevoise.

Le crédit de renouvellement a permis de rattraper une partie de l'obsolescence qui n'avait pas pu être adressée pendant la période précédente. Le crédit de renouvellement 2025-2029, loi 13430<sup>24</sup>, devrait permettre de mener à bien, à la cadence observée sur les années 2023 et 2024, les défis que l'OCSIN se doit de relever en lien avec la transition numérique.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

---

<sup>24</sup> Loi du 27 septembre 2024 ouvrant un crédit de renouvellement de 340 000 000 francs, pour les exercices 2025 à 2029, destiné à divers investissements de renouvellement relatifs aux systèmes d'information et au numérique

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ◆ Projet de loi présenté par le département des institutions et du numérique (DIN).
- ◆ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 12459 ouvrant un crédit de renouvellement de 230 000 000 francs pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et du numérique et de la loi 13228 ouvrant un crédit supplémentaire de 16 552 000 francs.
- ◆ Financement : Pour un montant total voté de 246 552 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 246 548 072 francs. Un non dépensé de 3 928 francs est à constater.
- ◆ Remarques :

Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :

oui  non

- Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 13.11.2025

Signature du responsable financier :

**Michel Clavel**  
Directeur financier

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

13.11.2025

M.B.

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 14 octobre 2025.

M.B.

2/2

**PL 13747**

## **Projet de loi**

**de bouclement de la loi 12460 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 12460 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	400 000 000 fr.
– Dépenses réelles	397 300 016 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>2 699 984 francs</b>

**Art. 2 Subventions reçues**

Les subventions fédérales attendues, estimées à 2 000 000 de francs, sont de 1 087 501 francs, soit inférieures au montant voté de 912 499 francs.

**Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclement des crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12460 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12460 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 400 000 000 de francs pour les exercices 2020 à 2024 destinés à divers investissements du département des infrastructures en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	400 000 000 fr.
– Dépenses réelles	397 300 016 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>2 699 984 francs</b>

### **2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le présent crédit de renouvellement a pour but de maintenir, rénover et transformer des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève dans l'objectif de préserver leurs valeurs.

Il permet également de financer des travaux de rénovation et transformation pour des entités tierces par le biais de subventions d'investissement.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif de l'Etat est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclage des comptes des investissements.

Or, il faut constater que le parc immobilier de l'Etat n'a pas pu être maintenu à la hauteur des amortissements, entraînant une obsolescence des bâtiments.

Ainsi, des dépenses correspondant à environ 1,6% de sa valeur lui ont été consacrées de 2010 à 2020 au lieu de 2,5% correspondant idéalement à la durée moyenne d'amortissement des bâtiments (40 ans).

Il en résulte un retard d'investissement important dans la rénovation du parc immobilier de l'Etat, qui se répercute par des dysfonctionnements et des coûts d'entretien et de consommation d'énergie très importants.

Toutefois, le rattrapage de ce retard de rénovation et le rétablissement de la valeur à long terme de l'ensemble des immeubles impliquerait un montant d'investissement dépassant les capacités financières de l'Etat de Genève et les ressources de ses services.

Afin de rester réaliste et de dimensionner l'enveloppe de ce crédit de renouvellement aux capacités de réalisation effectives, il fut prévu de consacrer annuellement un budget moyen de 80 millions de francs pour les travaux.

Ce budget fut concentré sur une portion du parc immobilier nécessitant des mises à niveau urgentes et prioritaires ou faisant l'objet de demandes de transformations des départements utilisateurs.

Pour établir sa stratégie de rénovation, l'office cantonal des bâtiments (OCBA) a mis en place un processus partagé entre tous ses services métiers, afin d'établir une base de données sur l'état de vétusté des bâtiments de l'Etat.

Une démarche transparente et reproductible a permis d'expertiser 625 bâtiments entre 2014 et 2017. Les édifices analysés concentrent une valeur au bilan de 5,1 milliards net, soit 73% du parc immobilier, et sont représentatifs du parc immobilier global.

Un classement, basé sur 9 critères, a permis de trier les bâtiments entre eux. Des fiches de synthèse par ouvrage permettent de visualiser leurs performances en matière notamment de mise aux normes et conformité, d'état de vétusté, ou encore d'efficience énergétique et environnementale.

L'emploi de la méthode « stratus », consistant en une évaluation rapide des coûts de travaux de réfection, a permis de construire un premier budget théorique. Il s'agit d'une méthodologie qui est communément utilisée par d'autres administrations, comme les villes de Genève et Zurich, ainsi que l'Etat de Vaud.

Par la suite, des scénarios de rénovation ont été élaborés de manière concertée au sein de l'OCBA pour aboutir à des priorisations par bâtiment, permettant de planifier les études et les travaux pour les réalisations globales, ainsi que les interventions sur les parties d'ouvrages.

Cette méthodologie a permis de garder à jour cette base de données patrimoniale et constitue un outil précieux d'aide à la décision.

Les investissements répartis sur la durée de 5 ans concernent d'abord l'achèvement des travaux initiés lors du crédit de renouvellement 2015-2019, puis la planification mise en place par l'OCBA pour la période 2020-2024.

Ces investissements ont été réalisés sur un parc immobilier de bâtiments d'âges et d'époques différents, dont certains ont une grande valeur patrimoniale.

L'enveloppe globale du crédit de renouvellement est fixée à 80 millions de francs par an. Elle est répartie à raison de :

- 66% pour l'enveloppe budgétaire allouée à la rénovation des bâtiments (travaux nécessaires pour maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier en l'état et l'adapter aux nouvelles normes environnementales et techniques dont les normes de sécurité notamment) (enveloppe A) ;
- 25% pour les demandes de travaux destinées à répondre aux besoins spécifiques des départements (transformation des locaux) (enveloppe B) ;
- 5% au titre de réserve (divers et imprévus) destinée à couvrir le coût des divers projets qui n'ont pas pu être planifiés, et faire face à diverses exigences relevant d'instances de droit supérieur (exemple : ordonnances fédérales) (enveloppe C) ;
- 4% pour les subventions d'investissement à des tiers : aux communes éligibles pour la construction ou la rénovation de bâtiments scolaires, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la sécurisation des divers sites des organisations internationales (OI), à la Ville de Genève pour la rénovation du temple de la Fusterie et du

Conservatoire de musique de Genève (CMG) et à la Fondation du Stade de Genève pour le maintien en exploitation de son équipement (enveloppe D).

Les travaux supérieurs à 20 millions de francs par objet sont exclus du crédit de renouvellement et doivent faire l'objet d'un crédit d'ouvrage spécifique et éventuellement d'un crédit d'étude préalable.

Les travaux entamés dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 et qui n'étaient pas entièrement achevés à l'échéance dudit crédit ont été poursuivis dans le crédit de renouvellement 2020-2024.

La méthodologie de priorisation et les compétences de décision sont définies de la manière suivante :

Enveloppe A : les travaux faisant partie de l'enveloppe pour le socle de rénovation des bâtiments sont priorisés et gérés par l'OCBA, en tenant compte des axes suivants (par ordre décroissant de gravité des risques encourus) :

- sécurité des personnes ;
- sécurité des biens externes et de l'environnement ;
- risques de pannes des installations ;
- état de vétusté des bâtiments concernés ;
- potentiel d'économies sur les consommations énergétiques.

Enveloppe B : l'enveloppe destinée à répondre aux besoins spécifiques des départements est répartie proportionnellement à la taille et/ou à la valeur financière du parc immobilier de chaque politique publique. Cette répartition fait l'objet d'un tableau réactualisé chaque année par l'OCBA après consultation du collège spécialisé logistique.

Les demandes sont priorisées par le responsable logistique du département chargé de la politique publique concernée. Les études et les travaux y relatifs sont gérés par l'OCBA. Lorsqu'une politique publique est partagée entre plusieurs départements, l'OCBA applique la clé de répartition entre eux selon la même méthodologie que celle retenue pour la répartition entre politiques publiques.

Enveloppe C : les demandes de travaux faisant partie de l'enveloppe de réserve, destinée à couvrir le coût des divers projets qui n'ont pas pu être planifiés, sont priorisées et gérées par l'OCBA, si le montant estimé ne dépasse pas 500 000 francs. Au-dessus de ce seuil, une validation est demandée au Conseil d'Etat sur proposition de l'OCBA et des départements bénéficiaires.

Enveloppe D : cette enveloppe est affectée conformément aux décisions prises en matière de subventions par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat.

Le périmètre de ce crédit de renouvellement se base sur le parc immobilier du patrimoine de l'Etat de Genève en prenant en compte les fluctuations de celui-ci suite à de nouvelles constructions, acquisitions et diverses cessions.

Pour rappel, la règle d'attribution des bâtiments par politique publique est la suivante :

- la politique publique à laquelle un bâtiment est affecté est déterminée en fonction de la politique publique portée par l'utilisateur principal du bâtiment ;
- dans le cas où un bâtiment est utilisé par plusieurs services portant des politiques publiques différentes, le principe suivant est appliqué :
  - détermination du ratio de surface par service dans le bâtiment concerné. En fonction de la politique publique portée par chacun des services utilisateurs, le ratio de politique publique est déterminé ;
  - si une des politiques publiques représente au moins 70% de la totalité des surfaces, ce bâtiment est entièrement affecté à cette politique publique ;
  - si aucune des politiques publiques ne représente au moins 70% de ce ratio, alors la politique publique « B – Etats-majors et prestations transversales » est attribuée à ce ou ces bâtiments.

Exceptions : les bâtiments utilisés par les services portant la politique publique « I – Impôts et finances » sont affectés à la politique publique « B – Etats-majors et prestations transversales ». Seuls les biens à caractère de placement ou susceptibles d'être vendus, soit les biens du patrimoine financier, sont affectés à la politique publique « I – Impôts et finances ».

Tous les bâtiments cadastrés portant un numéro de dossier du système d'information des bâtiments (SIBAT) identique sont affectés à une seule et même politique publique. En revanche, il est tout à fait possible que dans un site donné, des bâtiments cadastrés soient affectés à des politiques publiques différentes, pour autant qu'ils soient différenciés par leur numéro de dossier SIBAT.

## 2.2. Atteinte des objectifs

Les dépenses réelles brutes du crédit de renouvellement 2020-2024 sont conformes au cadre budgétaire prévu du crédit initialement voté. Le taux de réalisation de 99,36% peut être considéré comme très bon, compte tenu des contraintes de planification qu'il a fallu intégrer.

Voici une répartition des dépenses par enveloppe :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>					
	<b>A</b> Socle	<b>B</b> Transfo.	<b>C</b> Div. et impr.	<b>D</b> Subvention	<b>Cumul</b>
Crédit voté	264 000	100 000	20 000	16 000	<b>400 000</b>
Dépenses	263 237	98 150	16 934	19 519	<b>397 300</b>
<b>Non dépensé (+) ou dépassement (-)</b>	<b>763</b>	<b>1 850</b>	<b>3 606</b>	<b>-3 519</b>	<b>2 700</b>

Pour rappel, la réallocation entre enveloppes était admise par la loi 12460, illustrée par la répartition des dépenses ci-dessus.

Par rapport aux intentions prévues dans le crédit de renouvellement 2020-2024, certains travaux ont été réalisés dans leur entiereté, d'autres partiellement et, enfin, certains pas du tout. De manière non exhaustive :

- bâtiment de l'Hôtel de Ville 2, rénovation de la salle Mozart-Papon-la Treille (prévu et réalisé) et mise en conformité d'installations techniques (partiellement) ;
- bâtiment à la rue des Granges 2, rénovation de la cage d'escalier et mise en conformité ascenseur (prévu et réalisé) ;
- participation aux travaux de sécurité périphérique des organisations internationales suivie par la FIPOI ;
- locaux à la rue des Mouettes 13, travaux d'aménagement des locaux pour le service des votations et élections (transformation) ;
- bâtiment administratif à la rue des Gazomètres 3-5-7, mise en conformité d'installations techniques (assainissement du système de ventilation et de climatisation) ;
- bâtiment administratif David-Dufour, réfection de l'étanchéité (réalisé), assainissements des étages (réalisé), rénovation de la place (bitume) (prévu et réalisé), mise en conformité d'installations techniques du bâtiment (réovation production de chaleur et froid, raccordement du bâtiment au CadEco) (réalisé), aménagement du 4<sup>e</sup> étage pour l'office des

- autorisations de construire (OAC) (réalisé) et fin des travaux dans le parking (détection incendie, contrôle d'accès) ;
- bâtiment administratif à la rue du Stand 26 (HOFIN), rénovation des toitures (réalisé), mise en sûreté et sécurité du site (réalisé), assainissements de groupes sanitaires (réalisé), mise en conformité d'installations techniques (rénovation de la production de froid et cabines TGBT, éclairages), fin des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment et de la cafétéria ;
  - bâtiment administratif à la rue du Grand-Pré 64-66, aménagement des locaux de l'office cantonal des services d'information et du numérique (OCSIN) (réalisé) ;
  - bâtiment à la rue Jean-Daniel-Colladon 2, rénovation des fenêtres au rez-de-chaussée (non prévu, réalisé) ;
  - locaux à la rue des Bains 33, travaux d'aménagement des locaux pour le service santé du personnel (transformation) ;
  - bâtiment au chemin des Pontets 33, rénovation complète de la toiture (réalisé) ;
  - Stade de Genève à la Praille, participation à la mise en conformité des installations techniques du bâtiment (rénovation de la vidéosurveillance et éclairage du stade) ;
  - bâtiment à l'avenue du Mail 1, mise en conformité d'installations techniques (rénovation de la ventilation du bâtiment, réalisée) ;
  - bâtiment à la rue de la Terrassière 44, Institut Jacques-Dalcroze, mise en conformité d'installations techniques (réovation de la ventilation mécanique contrôlée du bâtiment, réalisée) ;
  - bâtiment au quai de Cologny 9, Genève-Plage, rénovation de l'enveloppe du bâtiment (réalisée) ;
  - office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) à la rue Prévost-Martin 6, mise en conformité de la sécurité incendie du bâtiment (prévu, réalisé), et travaux d'assainissement des groupes sanitaires (prévu, réalisé) ;
  - cycle d'orientation (CO) de Pinchat, mise en conformité des installations techniques (réovation de la production de chaleur, travaux réalisés) ;
  - Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) rue de la Prairie 4, rénovation de la sécurité AEAU du bâtiment (réalisée), mise en conformité des installations techniques (production et distribution de chaleur, réalisées) et transformation de laboratoires ;

- collège et école de commerce (CEC) Nicolas-Bouvier, rue de Saint-Jean 60, raccordement du bâtiment au CADéco avec la rénovation de la chaufferie et rénovation des stores du bâtiment ;
- CO Budé, mise en conformité des salles de gym (réalisée) ;
- CEC André-Chavanne à l'avenue Trembley 14, mise en conformité des laboratoires des secteurs sciences (réalisée) ;
- Ecole d'horlogerie et d'électricité à la route du Pont-Butin 43, mise en conformité des installations techniques (réalisée) ;
- centre de formation professionnelle (CFP) Nature et Environnement (CFPNE) Lullier à la route de Presinge 150, mise en conformité des installations techniques (rénovation de la cabine basse tension, rénovation production de chaleur et ventilation, réalisées), assainissement des calorifugeages (réalisé) ;
- CFP Ternier au chemin Gérard-de-Ternier 18, travaux d'assainissement des calorifugeages (réalisés), et rénovation de la détection incendie (réalisée), rénovation de l'étanchéité des toitures des salles de gym et audits pour la mise en conformité des installations techniques du bâtiment ;
- CO du Foron, rénovation des salles de gym (réalisée), et mise en place d'un pavillon avec la transformation des salles multimédias ;
- Haute école de santé (HEdS) au chemin Thury 4, travaux au troisième étage en transformant celui-ci en CFP Santé (CFPS) (réalisés) ;
- CO des Coudriers à l'avenue de Joli-Mont 15A, rénovation de la toiture et étanchéité des salles de gym (réalisées), fin des transformations lourdes des troisième et quatrième étages du bâtiment, salles d'alimentation (réalisé) ;
- CO de Bois-Caran au chemin de Bois-Caran 40, rénovation de l'Aula (réalisée) ;
- avenue de la Jonction 10, mise en conformité des installations techniques (réalisée) ;
- CEC Emilie-Gourd à la rue Le-Corbusier 15, mise en conformité des installations techniques avec l'assainissement et optimisation de la ventilation des salles de gym (réalisées), et transformation des laboratoires de chimie du secteur sciences (réalisé) ;
- Ecole de culture générale (ECG) Jean-Piaget au chemin de Grange-Falquet 17, rénovation complète des blocs vestiaires et sanitaires (assainissements, réalisé), et rénovation des peintures de l'Aula et du centre de documentation (CEDOC) (réalisée) ;

- collège de Staël au chemin Grange-Collomb 3, rénovation de la sécurité incendie du bâtiment et travaux d'assainissement des sanitaires ont été réalisés ;
- Haute école de gestion (HEG) à la rue de la Tambourine 2, travaux d'aménagement de la nouvelle infothèque de l'école au rez-de-chaussée des bâtiments E2 et C, rénovation de la colonne des WC (réalisés) ;
- ancienne école de médecine (AEM) à la rue de l'Ancienne-Ecole-de-Médecine 20, travaux de rénovation complète de l'aile nord du bâtiment (réalisés) ;
- UNI Dufour à la rue du Général-Dufour 24, mise en conformité des installations techniques (production et distribution de chaleur, réalisées) ;
- UNI Sciences II au quai Ernest-Ansermet 30, travaux de transformation de locaux liés à l'activité des sciences (création de scopes, réalisée), création de dépôts dans le local-citerne et rénovation complète de la chaufferie par suite du passage du CADéco-Jonction ;
- centre médical universitaire (CMU) à la rue Michel-Servet 1, rénovation des éclairages des auditoires (réalisé), mise en conformité des installations techniques (réovation du réseau à air comprimé, changement du rail énergie, groupe froid, rénovation des tableaux de régulation, rénovation des installations électriques, mise en conformité AEAU du biostock, réalisés), travaux d'assainissement (dépollution des résines) et des travaux de transformation dans le bâtiment (transformation du secteur biostock, transformation de laboratoire P3 pour recherche COVID et aménagement extérieur loge, plateforme d'expérimentation animale du 7<sup>e</sup> étage, réalisés) ;
- prison de Champ-Dollon au chemin de Champ-Dollon 22, rénovation du superviseur, amélioration de l'exploitation du bâtiment et rénovations techniques (partiellement), rénovation ponctuelle des toitures du bâtiment par étapes, rénovation des façades (carbonatation), rénovation sécurité incendie (compartimentage coupe-feu, réalisé) ;
- centre de formation de la police à la Fontenette 18, blindage du poste de police, augmentation des jours d'enregistrement de vidéosurveillance (100 jours), mise en conformité du stand de tir (réalisée) ;
- nouvel hôtel de police (NHP) au chemin de la Gravière 5, rénovation des infrastructures techniques, mise en conformité sécurité incendie (réovation des sprinklers et sécurisation AEAU dans l'entresol du bâtiment, réalisées), travaux de dépollution et réfection des peintures de sol du bâtiment, travaux de transformations dans le bâtiment (cloisons au 1<sup>er</sup> étage, vestiaire et antenne ORCA) ;

- stand de tir du Bois-de-Bay, mise en conformité du stand de tir (réalisée) ;
- poste de police de Plainpalais à la rue de Carouge, blindage du poste et augmentation des jours d'enregistrement de vidéosurveillance (100 jours) ;
- vieil hôtel de Police (VHP), rénovation des WC dans les cellules (violons, réalisés) ;
- maison Venel au chemin Venel 9, rénovation de la toiture (réalisé)
- dépôts Baud-Bovy au quai Ernest-Ansermet 16, réhabilitation des dépôts dans le cadre du projet de loi des archives d'Etat (réalisée) ;
- locaux à la route du Grand-Lancy 6A, aménagement nouvelle salle d'armes de police (réalisé) ;
- bâtiments du pouvoir judiciaire en Vieille-Ville, rénovation de la loge de la Centrale d'engagement et de transmission (CET) (réalisée), rénovation des locaux administratifs et vestiaires de la brigade de sécurité des audiences (BSA) (réalisée) et rénovation des fenêtres et toitures (études réalisées).

De plus, des campagnes de rénovations sur plusieurs sites furent menées, à savoir et de manière non exhaustive :

- plan lumière (réovation des éclairages intérieurs aux bâtiments) : CO Pinchat, collège Voltaire, EC Nicolas Bouvier, CO du Marais, CO de la Golette, CO des Grandes-Communes, CO de Bois-Caran, collège de Saussure, ECG Henry-Dunant, UNI Dufour ;
- parkings de l'Etat de Genève (réovation des installations) : Uni Dufour, Ansermet, HOFIN, David-Dufour, HEPIA et Général-Dufour ;
- achat et installation de pavillons provisoires modulables : collège Rousseau, CO de Vuillonnex, CO Vuirets, ECG Henry-Dunant, CO de la Florence ;
- travaux de mises aux normes diverses dans les domaines où le cadre légal a évolué ;
- travaux de dépollution dans certains bâtiments dont le délai réglementaire d'assainissement était atteint ou dépassé ;
- travaux de transformations de locaux faisant suite à des résiliations de baux (Etat locataire) au profit d'occupations dans les bâtiments propriété de l'Etat ;
- adaptations de locaux demandées par les départements utilisateurs, dont ils n'avaient pas anticipé le besoin.

Les très nombreux projets menés ces dernières années ne sont pas suffisants pour revaloriser entièrement le parc immobilier de l'Etat. En effet, la capacité de réalisation actuelle de l'OCBA en matière de ressources humaines ne permet pas d'atteindre cet ambitieux objectif.

### **2.3. Rappel du périmètre**

Le périmètre de couverture de ce crédit de renouvellement s'est adapté en fonction de l'augmentation du parc immobilier, à la suite des nouvelles constructions et acquisitions ou d'éventuelles cessions de bâtiments.

Par ailleurs, le pilotage de ce crédit de renouvellement tient compte du remaniement des départements, à la suite des élections du Conseil d'Etat de juin 2024.

## **3. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>400 000</b>
Dépenses	90 602	91 142	67 914	55 103	78 581	13 958	<b>397 300</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>2 700</b>
Recettes attendues							<b>2 000</b>
Recettes effectives	-	569	131	-	353	35	<b>1 088</b>
<b>Recettes non perçues</b>							<b>912</b>

L'OCBA présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 1,8 million net. Le taux de réalisation net est ainsi de 99,6% du crédit voté.

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
Natures 4 positions	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							400 000
5040	82 714	84 745	63 507	49 937	68 183	11 391	360 477
5060	377	65	144	131	188	5	910
5620	6 310	4 022	60	427	6 220	702	17 741
5640	1 201	2 310	3 253	3 658	3 390	1 860	15 672
5660	-	-	950	950	600	-	2 500
Non dépensé							2 700

- nature 5040 : bâtiments
  - nature 5060 : biens meubles
  - nature 5620 : subventions d'investissements aux communes et associations intercommunales
  - nature 5640 : subventions d'investissements aux entreprises publiques
  - nature 5660 : subventions d'investissements aux organisations sans but lucratif (OSBL)

### **3.2. Recettes**

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

- nature 6300 : subventions de la Confédération
- nature 6310 : subventions des cantons et concordats
- nature 6340 : subventions des entreprises publiques
- nature 6350 : subventions des entreprises privées

#### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- A – Autorités et gouvernance ;
- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- C – Cohésion sociale ;
- D – Culture, sport et loisirs ;
- E – Environnement et énergie ;
- F – Formation ;
- G – Aménagement et logement ;
- H – Sécurité et population ;
- I – Impôts et finances ;
- J – Justice ;
- K – Santé ;
- L – Economie et emploi ;
- M – Mobilité.

##### **4.1. Politique publique A – Autorités et gouvernance**

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							13 314
Dépenses	305	1 352	1 255	1 725	2 481	625	7 743
<b>Non dépensé</b>							<b>5 571</b>

Le non dépensé par rapport au budget initial provient du fait que 5 000 000 de francs étaient initialement attribués à la rénovation de la toiture, de la façade, du système de sécurité incendie et de sûreté du bâtiment de l'ambassade de France à la route de Pregny 36. Ce projet a finalement été pris en charge par la loi 13210 ouvrant un crédit d'investissement de

1 000 000 000 francs destiné à la transition écologique des bâtiments de l'Etat de Genève.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- Fondation Zoubov, rue des Granges 2 (rénovation de la cage d'escalier) ;
- Hôtel-de-Ville 2 (rénovation des salles Mozart-Papon-la Treille, rénovation des bureaux) ;
- participation aux rénovations des mesures de sécurité périphériques des bâtiments des organisations internationales.

#### **4.2. Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>73 176</b>
Dépenses	10 451	12 747	9 479	6 843	9 642	1 625	<b>50 787</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>22 389</b>

Le volume de demande de transformation a été inférieur à ce qui était attendu suite au calcul de répartition en fonction des mètres carrés affectés à la politique publique.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- bâtiment administratif à la rue des Gazomètres 3-5-7, mise en conformité d'installations techniques (assainissement du système de ventilation et de climatisation) ;
- bâtiment administratif David-Dufour, réfection de l'étanchéité (réalisé), assainissements des étages (réalisé), rénovation de la place (bitume) (prévu et réalisé), mise en conformité d'installations techniques du bâtiment (réovation production de chaleur et froid, raccordement du bâtiment au CADéco) (réalisé), aménagement du 4<sup>e</sup> étage pour l'OAC (réalisé) et fin des travaux dans le parking (détection incendie, contrôle d'accès) ;
- bâtiment administratif à la rue du Stand 26 (HOFIN), rénovation des toitures (réalisé), mise en sûreté et sécurité du site (réalisé), assainissements de groupes sanitaires (réalisé), mise en conformité d'installations techniques (réovation de la production de froid et cabines

TGBT, éclairages), fin des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment et de la cafétéria ;

- bâtiment administratif à la rue du Grand-Pré 64-66, aménagement des locaux de l'OCSIN (réalisé) ;
- bâtiment à la rue Jean-Daniel-Colladon 2, rénovation des fenêtres au rez-de-chaussée (non prévu, réalisé) ;
- locaux à la rue des Bains 33, travaux d'aménagement des locaux pour le service santé du personnel (transformation) ;
- bâtiment au chemin des Pontets 33, rénovation complète de la toiture (réalisé).

#### **4.3. Politique publique C – Cohésion sociale**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>2 611</b>
Dépenses	358	150	182	172	1 562	259	<b>2 683</b>
<b>Dépassement</b>							<b>72</b>

Le dépassement par rapport au budget initial est minime avec un respect des projets prévus dans la loi de cette politique publique.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- chemin de Poussy 1-3, foyer Les Tattes (remplacement des armoires et portes par des éléments coupe-feu) ;
- chemin des Ambys 65, centre de réfugiés (réovation étanchéité toiture nord) ;
- avenue Trembley 16, confinement des locaux.

#### **4.4. Politique publique D – Culture, sport et loisirs**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>12 509</b>
Dépenses	1 530	2 950	5 557	5 807	15 989	2 492	<b>34 325</b>
<b>Dépassement</b>							<b>21 816</b>
Recettes attendues							<b>0</b>
Recettes effectives	-	-	1	-	-	-	<b>1</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>1</b>

Le dépassement par rapport au budget initial provient d'un soutien à la Fondation du Stade de Genève supérieur à ce qui a été prévu initialement (éclairage et Eurofoot féminin essentiellement, 5,2 millions) ainsi qu'à la participation au développement d'infrastructures en faveur du Servette Football Club (terrains de Vessy pour les entraînements des équipes adultes et déménagement provisoire de l'académie sur le site des Evaux pour 7,45 millions). Le projet au chemin des Pontets 33, rénovation de la toiture et mise en conformité des installations techniques, a été fait pour 9,2 millions.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- place des Volontaires, Bâtiment des forces motrices (réovation passerelles) ;
- avenue du Mail 1, salle Ardit (réovation de la ventilation) ;
- quai de Cologny 3-5, Genève-Plage (optimisation de la production de chaleur et de l'enveloppe du bâtiment) ;
- rue de la Terrassière 44, Institut Jacques-Dalcroze (réovation du chauffage, ventilation mécanique).

#### **4.5. Politique publique E – Environnement et énergie**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>551</b>
Dépenses	95	-	-	87	629	53	<b>864</b>
<b>Dépassement</b>							<b>313</b>
Recettes attendues							<b>0</b>
Recettes effectives	-	-	-	-	-	35	<b>35</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>35</b>

Les projets prévus dans la loi de cette politique publique ont été réalisés.

Les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- route de Valavran 33, assainissement de cartons du site ;
- route de Soral 93, Maison du Terroir (modification et amélioration de la climatisation) ;
- avenue de Sainte-Clotilde 23, rénovation structurelle de la passerelle.

#### **4.6. Politique publique F – Formation**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>222 102</b>
Dépenses	59 695	59 244	38 993	29 678	34 284	6 913	<b>228 807</b>
<b>Dépassement</b>							<b>6 705</b>
Recettes attendues							<b>2 000</b>
Recettes effectives	-	-	130	-	-	-	<b>130</b>
<b>Recettes non perçues</b>							<b>1 870</b>

Le dépassement par rapport au budget initial est minime (3%) compte tenu du nombre de projets pouvant générer des aléas cumulés.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- OFPC à la rue Prévost-Martin 6, mise en conformité de la sécurité incendie du bâtiment, et travaux d'assainissement des groupes sanitaires ;
- CO de Pinchat, mise en conformité des installations techniques (rénovation de la production de chaleur, travaux réalisés) ;
- collège Voltaire, rénovation des installations d'éclairage vétustes et obsolètes (plan lumière) et rénovation de l'Aula du collège ;
- CFP Arts appliqués (CFPAA) Necker, rénovation des blocs sanitaires et de la production de chaleur ;
- HEPIA rue de la Prairie 4, rénovation de la sécurité AEAI du bâtiment (réalisé), mise en conformité des installations techniques (production et distribution de chaleur) et transformation de laboratoires ;
- EC Nicolas-Bouvier, rue de Saint-Jean 60, raccordement du bâtiment au réseau CADéco avec la rénovation de la chaufferie et rénovation des stores du bâtiment ;
- CO Budé, mise en conformité des salles de gym (réalisée) ;
- CEC André-Chavanne à l'avenue Trembley 14, mise en conformité des laboratoires des secteurs sciences (réalisée) ;
- CO du Marais, route de Loëx 22, rénovation salle de gym et transformation de salles d'enseignement et salle des maîtres (réalisées) ;
- CO de la Golette, rénovation du réseau de séparatifs extérieurs (canalisations, réalisées), assainissement de blocs sanitaires et rénovation des installations d'éclairage vétustes et obsolètes (plan lumière) ;
- Ecole d'horlogerie et d'électricité à la route du Pont-Butin 43, mise en conformité des installations techniques (réalisée) ;
- CFPNE Lullier à la route de Presinge 150, mise en conformité des installations techniques (réovation de la cabine basse tension, rénovation production de chaleur et ventilation, réalisée), assainissement des calorifugeages (réalisé) ;
- collège Rousseau à l'avenue du Bouchet 16, achat et installation d'un pavillon (réalisés) ;
- CO des Grandes-Communes, diverses transformations de salles (réalisé) et rénovation des installations d'éclairage vétustes et obsolètes (plan lumière) ;
- CFP Ternier au chemin Gérard-de-Ternier 18, travaux d'assainissement des calorifugeages (réalisés), rénovation de la détection incendie (réalisée), rénovation de l'étanchéité des toitures des salles de gym et

- audits pour la mise en conformité des installations techniques du bâtiment ;
- CO du Foron, rénovation des salles de gym (réalisée), et mise en place d'un pavillon avec la transformation des salles multimédias ;
  - HEdS au chemin Thury 4, travaux au troisième étage en transformant celui-ci en CFPS (réalisés) ;
  - CO des Coudriers à l'avenue de Joli-Mont 15A, rénovation de la toiture et étanchéité des salles de gym (réalisées), fin des transformations lourdes des troisième et quatrième étages du bâtiment, salles d'alimentation (réalisée) ;
  - CO de Bois-Caran au chemin de Bois-Caran 40, rénovation de l'Aula et rénovation des installations d'éclairage vétustes et obsolètes (plan lumière) (réalisées) ;
  - collège Calvin à la rue Ferdinand-Hodler, amélioration acoustique de salles de classe, sécurisation d'un accès extérieur (réalisée) ;
  - avenue de la Jonction 10, mise en conformité des installations techniques (réalisée) ;
  - collège de Saussure au Vieux-Chemin-d'Onex, rénovation des installations d'éclairage vétustes et obsolètes (plan lumière), transformations du rez-de-chaussée en salles de musique, aménagement de salles informatiques, et des laboratoires du secteur sciences ;
  - CEC Emilie-Gourd à la rue Le-Corbusier 15, mise en conformité des installations techniques avec l'assainissement et l'optimisation de la ventilation des salles de gym (réalisées), et transformation des laboratoires de chimie du secteur sciences (réalisés) ;
  - ECG Jean-Piaget au chemin de Grange-Falquet 17, rénovation complète des blocs vestiaires et sanitaires (assainissements, réalisés), et rénovation des peintures de l'Aula et du CEDOC (réalisés) ;
  - collège de Staël au chemin Grange-Collomb 3, rénovation de la sécurité incendie du bâtiment et travaux d'assainissement des sanitaires ont été réalisés ;
  - CO des Colombières au chemin des Colombières 2, travaux d'assainissement des sanitaires et fin des travaux de transformation des salles d'éducation nutritionnelle ;
  - CFP Bertrand à l'avenue Louis-Bertrand 38, rénovation de la détection incendie et de l'œuvre Albert Rouillé ;

- ECG Henry-Dunant, avenue Edmond-Vaucher 20, rénovation des installations d'éclairage vétustes et obsolètes (plan lumière), installation d'un pavillon (réalisée), assainissement et rénovation de sanitaires. Transformation et création d'une salle informatique et laboratoires des secteurs sciences ;
- ECG Ella-Maillart à la route de Base 24, remise en état du sol de la salle polyvalente à la suite d'infiltrations d'eau ;
- centre médico-pédagogique (CMP) Mancy au chemin de Mancy 57, travaux de transformation des salles de cours pour faire face à l'augmentation du nombre d'accueils de résidents ;
- CFPA à la rue du Vuache 15-17, rénovation de la toiture de la verrière ;
- HEG à la rue de la Tambourine 2, rénovation de la détection incendie, travaux d'aménagement de la nouvelle infothèque de l'école au rez-de-chaussée des bâtiments E2 et C, rénovation de la colonne des WC (réalisé) ;
- ancienne école de médecine (AEM) à la rue de l'Ancienne-Ecole-de-Médecine 20, travaux de rénovation complète de l'aile nord du bâtiment (réalisé) ;
- UNI Dufour à la rue du Général-Dufour 24, mise en conformité des installations techniques (production et distribution de chaleur, réalisées) ;
- UNI Sciences III au boulevard d'Yvoy 4, travaux de transformations de la Salle du microscope ;
- UNI Sciences II au quai Ernest-Ansermet 30, travaux de transformation de locaux liés à l'activité des sciences (création de scopes, réalisée), création de dépôts dans le local-citerne et rénovation complète de la chaufferie par suite du passage du CADéco-Jonction ;
- UNI Bastions au boulevard des Philosophes 22, amélioration climatique intérieure avec régulation de la ventilation du bâtiment ;
- UNI Mail au boulevard du Pont-d'Arve 40, rénovation de l'éclairage de la bibliothèque, rénovation des sanitaires et raccordements, rénovation du réseau de distribution interne, fibre optique et remplacement du revêtement de sol extérieur ;
- observatoire de Sauverny au chemin des Maillettes 51, travaux de rénovation des installations techniques et du data center ;
- CMU à la rue Michel-Servet 1, rénovation des éclairages des auditoires (réalisé), mise en conformité des installations techniques (réovation du réseau à air comprimé, changement du rail énergie, groupe froid, rénovation des tableaux de régulation, rénovation des installations

électriques, mise en conformité AEA du biostock, réalisés), travaux d'assainissement (dépollution des résines) et des travaux de transformation dans le bâtiment (transformation du secteur biostock, transformation de laboratoire P3 pour recherche COVID et aménagement extérieur de la loge, plateforme d'expérimentation animale du 7<sup>e</sup> étage, réalisés) ;

- centre de formation Geisendorf à la rue de Lyon 58, rénovation des chaises de l'Aula ;
- Maison de la Grève au chemin des Graviers 31, mise en conformité de la sécurité du bâtiment liée à l'activité de celui-ci.

A noter qu'une participation à la SGIPA pour la surélévation du bâtiment de Conches a été attribuée et à la commune de Vernier pour l'école primaire Emilie-de-Morsier au quartier de l'Etang et pour l'école des Ranches.

#### **4.7. Politique publique G – Aménagement et logement**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>981</b>
Dépenses	17	2	-	19	700	138	<b>876</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>105</b>

Le non dépensé par rapport au budget initial provient du fait que le nombre de demandes de transformations dans les bâtiments de cette politique publique a été inférieur à la ventilation par mètre carré initialement octroyée et le montant prévu au titre de subvention pour la rénovation du temple de la Fusterie a été inférieur.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, le principal bâtiment sur lequel des interventions furent réalisées est :

- route de la Garenne, remplacement des installations techniques.

#### **4.8. Politique publique H – Sécurité**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>24 945</b>
Dépenses	8 953	8 315	7 904	7 106	9 581	1 522	<b>43 381</b>
<b>Dépassement</b>							<b>18 436</b>
Recettes attendues							<b>0</b>
Recettes effectives	-	569	-	-	353	-	<b>922</b>
<b>Surplus de recettes</b>							<b>922</b>

Le dépassement par rapport au budget initial est issu particulièrement de travaux urgents sur les établissements pénitentiaires vieillissants et surpeuplés.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- prison de Champ-Dollon au chemin de Champ-Dollon 22, rénovation du superviseur, amélioration de l'exploitation du bâtiment et rénovations techniques (partiellement), rénovation ponctuelle des toitures du bâtiment par étapes, rénovation des façades (carbonatation), rénovation sécurité incendie (compartimentage coupe-feu, réalisé) ;
- centre de formation de la police à rue de la Fontenette 18, blindage du poste de police, augmentation des jours d'enregistrement de vidéosurveillance (100 jours), mise en conformité du stand de tir (réalisée) ;
- nouvel hôtel de police (NHP) au chemin de la Gravière 5, rénovation des infrastructures techniques, mise en conformité sécurité incendie (réovation des sprinklers et sécurisation AEAI dans l'entresol du bâtiment, réalisés), travaux de dépollution et réfection des peintures de sol du bâtiment, travaux de transformations dans le bâtiment (cloisons au 1<sup>er</sup> étage, vestiaire et antenne ORCA) ;
- stand de tir du Bois-de-Bay, mise en conformité du stand de tir (réalisée) ;
- poste de police de Plainpalais à la rue de Carouge, blindage du poste et augmentation des jours d'enregistrement de vidéosurveillance (100 jours) ;

- vieil hôtel de police (VHP), rénovation des WC dans les cellules (violons, réalisés) ;
- Maison Venel au chemin Venel 9, rénovation de la toiture (réalisée) ;
- dépôts Baud-Bovy au quai Ernest-Ansermet 16, réhabilitation des dépôts dans le cadre du projet de loi des archives d'Etat (réalisée) ;
- locaux à la route du Grand-Lancy 6A, aménagement nouvelle salle d'armes de police (réalisé) ;
- Maison Villars à la route des Franchises 9, travaux de transformation de l'atelier, installation de container extérieur et aménagements intérieurs ;
- poste de police à la route du Pont-Butin 55, blindage de l'avant-poste et des vitrages, adaptation des installations techniques chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE) ;
- poste de police des Pâquis à la rue de Berne 6, blindage de l'avant-poste et des vitrages, adaptation des installations techniques CVSE ;
- route de Vandœuvres 84, sécurisation du site ;
- bâtiment La Clairière à la route de Satigny 27, assainissement et réfection des peintures de sol du bâtiment et rénovation éclairage des cellules, rénovation de la production de chaleur ;
- Maison Venel au chemin Venel 9, rénovation complète de la toiture ;
- caserne Epeisses au chemin de Couchefatte 45, rénovation de la place d'exercice du container feu, drainage du terrain de sport et de l'héliport ;
- site Favra au chemin de la Favra 24, transformation de l'espace promenade extérieur fermé et transformation de la chambre froide, containers et sécurisation de la zone de sortie ;
- Arc Center à la route de Peney 2, adaptation des locaux pour le nouveau centre biométrique.

Des recettes non prévues ont été reçues correspondant à des travaux subventionnés par la Confédération (caserne Epeisses et maison de détention de la Clairière).

#### ***4.9. Politique publique I – Impôts et finances***

Comme stipulé dans la loi 12460, les entités œuvrant pour la politique publique I sont réparties sur plusieurs sites distincts et dans des bâtiments mutualisés classés dans la politique publique B, l'Hôtel des finances à la rue du Stand 26 (HOFIN I) en est le bon exemple.

#### **4.10. Politique publique J – Justice**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>43 807</b>
Dépenses	5 848	4 517	3 478	2 922	2 087	177	<b>19 029</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>24 778</b>

Le non dépensé par rapport au budget initial provient du fait que les travaux de rénovation de l'enveloppe et des façades du Palais de justice ont été décalés dans le temps compte tenu de la complexité de mise en œuvre au sein d'un site occupé pour une grande partie de l'écart. Cependant des travaux d'adaptation aux activités judiciaires ont dû être réalisés afin d'anticiper le relogement de certaines juridictions en prévision des travaux précités. Il s'agit notamment de la fin des travaux sur le site de la rue de l'Athénée ou aux Glacis-de-Rive.

Sur le site du pouvoir judiciaire en Vieille-Ville, des travaux de transformation ont été réalisés pour les vestiaires et locaux administratifs de la BSA et la rénovation de la loge CET.

La mise en conformité des installations techniques (rénovation des tableaux de régulations) a été faite au chemin Anneville, bâtiment loué, mais dont l'Etat a la responsabilité des installations techniques.

#### **4.11. Politique publique K – Santé**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>825</b>
Dépenses	2 541	430	125	353	355	56	<b>3 860</b>
<b>Dépassement</b>							<b>3 035</b>

Le dépassement budgétaire de cette politique publique est principalement dû aux travaux urgents et non prévus initialement, comme la fin des travaux de rénovation de l'établissement médico-social (EMS) du Nant d'Avril, l'assainissement du site de la fourrière cantonale, ainsi que des travaux de transformations et adaptions de locaux destinés au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

#### **4.12. Politique publique L – Economie et emploi**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>1 198</b>
Dépenses	23	-	30	38	-	-	<b>91</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>1 107</b>

Le non dépensé par rapport au budget initial provient du fait que les demandes de transformations dans les bâtiments de cette politique publique ont été inférieures à la ventilation par mètre carré initialement octroyée.

#### **4.13. Politique publique M – Mobilité**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>3 981</b>
Dépenses	786	1 435	911	353	1 271	98	<b>4 854</b>
<b>Dépassement</b>							<b>873</b>

Le dépassement budgétaire de cette politique publique est principalement dû aux travaux de mise en conformité du site de l'office cantonal des véhicules (OCV) et à la rénovation du silo à sel sur le site de la voirie cantonale Le Sapay.

D'autre part, divers travaux de mise en conformité et de transformation ont été réalisés sur les sites suivants :

- parking David-Dufour, sécurisation du premier sous-sol ;
- parking Ansermet, mise en conformité du parking.

#### **5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend exclusivement des investissements en matière de construction, soit en investissements propres (actifs de l'Etat), soit en subventions d'investissement (actifs de tiers).

### **5.1. Construction**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>400 000</b>
Dépenses	90 602	91 142	67 914	55 103	78 581	13 958	<b>397 300</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>2 700</b>
Recettes attendues							<b>2 000</b>
Recettes effectives	-	569	131	-	353	35	<b>1 088</b>
<b>Recettes non perçues</b>							<b>912</b>

La complexité de la gestion de ce type de crédit de renouvellement peut amener à considérer que le montant non dépensé est très proche du crédit voté ce qui est remarquable pour un budget aussi conséquent sur 5 années consécutives.

### **6. Subventions d'investissement accordées à des tiers**

Le présent crédit de renouvellement comprend des subventions d'investissement accordées à des tiers, pour :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>16 000</b>
Communes	6 310	4 022	-	-	-	237	<b>10 569</b>
Entreprises publiques	1 165	1 932	1 260	1 489	2 244	260	<b>8 350</b>
OSBL	-	-	-	-	600	-	<b>600</b>
<b>Dépassement</b>							<b>3 519</b>

Pour un montant prévu de 16 000 000 de francs, les subventions accordées se sont finalement établies à 19 519 000 francs. Cet écart de 3 519 000 francs s'explique essentiellement par une demande supplémentaire de participation pour des travaux d'écoles primaires pour la commune de Vernier et d'un écart budgétaire sur la participation de l'Etat de Genève au maintien en état du Stade de Genève.

## ***6.1. Subventions aux communes***

Conformément à l'accord de 1999, signé entre l'Etat de Genève et l'Association de communes genevoises, les communes ayant un centime additionnel supérieur ou égal à 48 centimes, et une capacité financière inférieure ou égale à 80,00, peuvent demander une subvention pour la construction ou la rénovation de leurs bâtiments scolaires du degré primaire. Le nombre de communes qui sollicitent un cofinancement du canton varie chaque année, en fonction des indices et des projets qu'elles mettent en œuvre.

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>7 850</b>
Dépenses	6 310	4 022	-	-	-	237	<b>10 569</b>
<b>Dépassement</b>							<b>2 719</b>

Lors du dépôt du projet de loi 12460, une seule demande pour la commune de Vernier était connue. Cette demande était destinée à la participation à la construction de l'école Emilie-de-Morsier qui s'est avérée. Cependant une demande supplémentaire de la même commune nous est parvenue expliquant ce dépassement.

## ***6.2. Subventions aux entreprises publiques***

Il s'agit de subventions accordées à la Fondation du Stade de Genève

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>2 750</b>
Dépenses	1 165	1 932	1 260	1 489	2 244	260	<b>8 350</b>
<b>Dépassement</b>							<b>5 600</b>

Lors du dépôt du projet de loi 12460, un budget de 2 750 000 francs avait été attribué pour maintenir en état le Stade de Genève (750 000 francs la première année, puis 500 000 francs les années suivantes). Lors de la signature du nouveau contrat de prestation, le montant de 750 000 francs par an a été entériné, expliquant en partie le dépassement des subventions aux entreprises publiques. Le montant total versé est de 3 750 000 francs. En outre, les subventions à la FIPOI, initialement prévues dans le cadre des subventions aux organisations sans but lucratif pour un montant de

4,6 millions (voir 6.3), sont maintenant comptabilisées dans les subventions aux entreprises publiques pour un montant total de 4,3 millions sur la période.

### ***6.3. Subventions aux organisations sans but lucratif***

Il s'agit de la Fondation pour la conservation des temples genevois.

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>5 400</b>
Dépenses	-	-	-	-	600	-	<b>600</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>4 800</b>

La participation à la rénovation du temple de la Fusterie s'établit en dessous du montant prévu (800 000 francs) compte tenu du décalage d'avancement du projet.

Comme mentionné au point 6.2, les subventions à la FIPOI sont comptabilisées en subventions aux entreprises publiques alors qu'initialement un crédit de 4,6 millions était prévu dans cette section.

## **7. Enveloppe divers et imprévus**

Cette enveloppe est affectée conformément aux décisions prises en matière de subventions par le Conseil d'Etat.

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>20 000</b>
Communes	-	-	60	427	6 220	465	<b>7 172</b>
Entreprises publiques	36	378	1 993	2 170	1 145	1 600	<b>7 322</b>
OSBL	-	-	950	950	-	-	<b>1 900</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>3 606</b>

Pour rappel, les demandes de travaux faisant partie de l'enveloppe de réserve, destinée à couvrir le coût des divers projets qui n'ont pas pu être planifiés, sont priorisées et gérées par l'OCBA, si le montant estimé ne dépasse pas 500 000 francs. Au-dessus de ce seuil, une validation est demandée au Conseil d'Etat sur proposition de l'OCBA et des départements bénéficiaires.

Dans le cadre de la loi 12460, les demandes sur ladite enveloppe se sont finalement établies à 16 394 000 francs. Elles ont été demandées par les entités suivantes :

- subvention complémentaire à la Fondation du Stade de Genève : rénovation éclairage / vidéosurveillance et travaux prioritaires dans le cadre de l'Eurofoot féminin ;
- subvention à la Fondation des Evaux : participation aux transformations de terrains de football dans le cadre de l'accueil temporaire de l'académie du Servette Football Club lié aux travaux de réalisation du CO de Balexert ;
- subvention à la Fondation Sgipa : participation à la surélévation du bâtiment de Conches ;
- subvention à la Ville de Genève : participation à la création de terrains de football à Vessy pour le Servette Football Club ;
- subvention aux établissements pour l'intégration (EPI) : participation à l'installation de groupes électrogènes de secours mobile et d'alimentation sans interruption (ASI).

Toutes ces subventions ont fait l'objet d'autorisations du Conseil d'Etat par le biais d'extraits de procès-verbaux.

## **8. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ♦ Projet de loi présenté par le département du territoire (DT).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 12460 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 400 000 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 397 300 016 francs. Un non dépensé de 2 699 984 francs est à constater.

Les subventions fédérales, estimées à 2 000 000 francs, sont de 1 087 501 francs, soit inférieures au montant voté de 912 499 francs.

♦ Remarques :

Ce projet de loi de bouclément est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui  non

Autres remarques :-

[Sous réserve des remarques précédentes.] Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

14.11.85

Signature du responsable financier :

HB

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

19.11.2025

GB

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 5 novembre 2025.

MB  
2/2

**PL 13748**

## **Projet de loi**

**de bouclement de la loi 12461 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 370 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 12461 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 370 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	15 370 000 francs
– Dépenses réelles	15 369 409 francs
<b>Non dépensé</b>	<b>591 francs</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12461 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12461 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 15 370 000 francs pour les exercices 2020 à 2024 destiné à divers investissements de renouvellement de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève). Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	15 370 000 francs
– Dépenses réelles	15 369 409 francs
<b>Non dépensé</b>	<b>591 francs</b>

### **2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

La HES-SO Genève utilise un grand nombre d'équipements pour mener à bien ses activités. Ils sont nécessaires à la recherche appliquée et à la formation des étudiantes et étudiants aux techniques de pointe.

Ceci est particulièrement vrai dans le cadre de formations qui se veulent axées sur la pratique ; les étudiantes et étudiants doivent pouvoir se former sur des équipements de technologie récente qu'ils retrouveront dans leur futur emploi.

Par ailleurs, ces équipements et autres appareils scientifiques (ou artistiques) sont nécessaires au développement des collaborations de plus en

plus nombreuses avec les milieux professionnels, économiques et artistiques de la région.

Ils sont aussi essentiels pour le recrutement de nouveaux professeures et professeurs d'envergure nationale, voire internationale.

L'objectif de la loi 12461 visait par conséquent le remplacement des équipements vétustes ou obsolètes de la HES-SO Genève qui n'étaient pas couverts par les forfaits étudiants pour charges courantes afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles, du 30 septembre 2011 (LEHE ; RS 414.20).

## ***2.2. Atteintes des objectifs***

L'ensemble des objectifs en matière de renouvellement des matériels informatiques et d'équipements ont été atteints. Ce troisième crédit de renouvellement alloué à la HES-SO Genève depuis sa création a permis de poursuivre les renouvellements de matériel vieillissant, voire obsolète, rendant la HES-SO Genève ainsi plus compétitive par rapport à ses principaux partenaires et néanmoins concurrents.

Par ailleurs, en procédant à des réallocations internes, la Haute école de musique (HEM) a pu renouveler une part de son parc d'instruments pour quelque 910 000 francs.

Le parc mobilier inscrit à l'inventaire de la HES-SO Genève ne comprend aucun équipement dont la valeur dépasse 1 million de francs. Une liste non exhaustive des principaux investissements mobiliers effectués durant la période de la loi 12461 figurent au point 5 ci-dessous.

## ***2.3. Rappel du périmètre***

Le présent crédit de renouvellement a permis de couvrir une grande partie des besoins en matière de renouvellement en matériel informatique, en véhicules et en autres équipements, tels que des appareils scientifiques, instruments de musique, machines et outillages, matériel audio-visuel, mobilier de la HES-SO Genève ainsi que ses 6 écoles qui sont :

- la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) ;
- la Haute école de gestion (HEG) ;
- la Haute école d'art et de design (HEAD) ;
- la Haute école de santé (HEdS) ;
- la Haute école de travail social (HETS) ;



## 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements, d'informatique, d'audiovisuel, de véhicules et le mobilier.

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							15 370
Equipements	1 548	2 520	1 390	1 262	2 180	292	9 192
Informatique	505	614	1 477	1 136	1 221	72	5 025
Mobilier	74	80	148	90	322	422	1 136
Véhicules	-	-	-	-	17	-	17
<b>Non dépensé</b>							<b>0</b>

Globalement, la HES-SO Genève et ses 6 hautes écoles ont pu réaliser le renouvellement souhaité.

### 5.1. *Equipements, mobilier et véhicules*

En matière d'équipements, chaque école a renouvelé une partie de son parc. Dans le cadre du cursus dispensé, les étudiantes et étudiants de la HEAD sont amenés à confectionner des bijoux mais également à réaliser des œuvres, des maquettes et autres prototypes.

Ainsi la HEAD a pu notamment renouveler sa scie circulaire pour son atelier bois, son imprimante 3D pour son atelier de prototypage ainsi que sa machine à découpe laser pour son atelier métal.

L'HEPIA, quant à elle, a pu renouveler diverses machines de précision telles que :

- Microscopes confocal ;
- Microscopes à balayage ;
- Mastercut ;
- Analyseurs de sol.

Des machines de prototypage pour équiper ses ateliers telles que des imprimantes 3D, fraiseuses de précision ou autres découpeuses laser ont également été renouvelées.

La HEdS, pour sa filière de technique en radiologie médicale, a pu renouveler son spectromètre à résonnance magnétique nucléaire ainsi que son Digitaldiagnost, système de radiographie numérique.

La HEG, avec la construction de sa nouvelle infothèque et le déménagement de celle-ci dans le bâtiment reliant le C et le F du campus de Battelle, a profité de changer et de moderniser les équipements ainsi que le mobilier de cette infothèque. Ces équipements représentent l'essentiel du crédit de renouvellement de la HEG prévu initialement au projet de loi 12461.

La HEM, compte tenu de la durée de vie relativement courte de ses instruments (environ 8 ans), a procédé au renouvellement d'une partie de son parc instrumental, comprenant notamment :

- 11 pianos droits ;
- 11 pianos à queue de type Steinway ;
- 1 clavecin.

### ***5.2. Informatique***

Au niveau de l'informatique, qui représente un tiers du montant total du crédit de renouvellement accordé à la HES-SO Genève, la HEAD et l'HEPIA ont pu renouveler leurs ordinateurs de pointe pour répondre aux besoins spécifiques induits par la particularité de leur enseignement et de leurs missions.

Enfin, avec la crise du COVID-19, la HES-SO Genève s'est orientée globalement vers un remplacement de ses ordinateurs fixes par des portables afin de permettre le télétravail.

## **6. Conclusion**

L'ensemble de l'utilisation du crédit de renouvellement fait apparaître un non dépensé de 591 francs, soit une utilisation quasi intégrale du montant alloué par la loi 12461.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de résERVER un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*  
*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 12461 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 370 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de la HES-SO Genève.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 15 370 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 15 369 409 francs. Un non dépensé de 591 francs est à constater.
- ♦ Remarques :

Ce projet de loi de bouclément est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

Le crédit initial voté a été dépassé :

oui  non

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 14.11.2025

Signature du responsable financier

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

13.11.2025

Visa du département des finances :

HS

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 octobre 2025.

HB

2/2

**PL 13749**

## **Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12462 ouvrant un crédit de renouvellement de 69 950 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12462 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 69 950 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	69 950 000 francs
– Dépenses réelles	<hr/> 69 950 000 francs
<b>Non dépensé</b>	<b>0 fr.</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de lois de boulement en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12462 avait pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Université de Genève (ci-après : Université) dans un objectif de disposer des infrastructures et équipements indispensables pour accomplir les missions déléguées par l'Etat de Genève dans le domaine de la formation supérieure.

Il était admis que le crédit de renouvellement pouvait contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12462 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 69 950 000 francs pour les exercices 2020 à 2024 destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	69 950 000 francs
– Dépenses réelles	<u>69 950 000 francs</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>0 fr.</b>

### **2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

La loi visait à répondre aux 4 objectifs suivants :

- Se doter de moyens performants en mettant à disposition de la communauté universitaire des équipements de pointe indispensables à un

enseignement de qualité, une recherche performante et reconnue dans le but de conserver sa renommée selon les classements nationaux et internationaux ;

- Participer au maintien du parc des équipements de l'Université dans un état performant et actualisé en fonction de l'évolution technique ;
- Adapter les locaux de l'Université aux exigences de ses activités ;
- Maintenir en l'état et accompagner l'évolution du parc des équipements de l'Université.

## ***2.2. Atteinte des objectifs***

Le présent crédit d'investissement a permis à l'Université de conserver son haut niveau d'excellence, tant dans l'enseignement que dans la recherche, en contribuant au maintien, à l'amélioration et aux nouvelles acquisitions de matériel et de logiciels, ainsi qu'aux travaux d'aménagement nécessaires pour poursuivre sa mission.

Néanmoins, sur la base des équipements inventoriés à l'Université, en fonction des dates d'acquisition et des durées usuelles d'amortissement des biens, les besoins de renouvellement des équipements au cours de la période quinquennale 2020-2024 se sont élevés à 143 000 000 francs et étaient donc supérieurs au montant du crédit de renouvellement alloué par la loi 12462.

Pour respecter le cadre financier, même si une partie a pu être financée par des fonds extérieurs, l'Université n'a pas eu d'autre choix que d'allonger la durée effective d'utilisation des équipements, acceptant ainsi le risque d'obsolescence et renonçant purement et simplement à certains renouvellements ou acquisitions.

La recherche de financements alternatifs et des dispositifs de priorisation et d'arbitrage ne peuvent être d'une ampleur suffisante pour compenser totalement l'écart entre les besoins et les financements disponibles. Pour certaines catégories de biens, notamment les appareils scientifiques, l'Université a doublé, voire presque triplé, la durée d'utilisation effective des équipements.

### **3. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							69 950
Dépenses	10 800	12 969	14 615	14 334	13 645	3 587	69 950
Non dépensé							0

L'Université a dépensé l'entier du crédit de renouvellement de 69 950 000 francs, soit 100% du crédit voté.

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
Natures 4 positions	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							69 950
5640	10 800	12 969	14 615	14 334	13 645	3 587	69 950
Non dépensé							0

- nature 5640 : subventions d'investissement aux entreprises publiques

#### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique F – Formation.

## 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>69 950</b>
Équipements	5 611	6 718	7 535	7 885	6 239	2 221	36 209
Informatique	4 226	4 336	4 766	4 810	5 411	1 081	24 630
Aménagement	653	1 076	1 567	856	1 212	68	5 432
Mobilier	310	839	747	783	783	217	3 679
<b>Non dépensé</b>							<b>0</b>

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements suivants :

- équipements (matériel scientifique, matériel audiovisuel, machines et gros outillage, véhicules, matériel de bureau) ;
- informatique (systèmes d'information et de communication, matériel informatique, logiciels) ;
- aménagements ;
- mobilier.

### 5.1. *Equipements*

52% du crédit de renouvellement 2020-2024 a servi au renouvellement des équipements, appareils scientifiques et matériels divers, et notamment :

- Le remplacement du cytomètre spectral par l'équipement CYTEK Aurora 67, appartenant à la Faculté de médecine, pour un montant de 469 897 francs. Cet instrument permet d'analyser les propriétés des cellules et particules en suspension en mesurant la lumière émise après excitation par des lasers.
- Le remplacement du système d'imagerie par l'équipement VISITRON SYSTEMS Ultra-fast 4D, utilisé à la Faculté de médecine, pour un montant de 443 889 francs. Ce système combine une résolution temporelle ultra-rapide avec une visualisation en 4 dimensions (3D et temps), ce qui permet l'étude de phénomènes dynamiques à très courte échelle temporelle, tels que les processus biologiques ou les transformations de matériaux.

- Le remplacement du système de spectrométrie par l'équipement BRUKER TimsTOF X Ultra, intégré à la plateforme de la Faculté des sciences et utilisé notamment par la Section des sciences pharmaceutiques, pour un montant de 371 189 francs. Cet appareil associe spectrométrie de masse à haute résolution et mobilité ionique pour identifier, quantifier et imager des molécules, notamment dans le cadre d'analyses tissulaires complexes.
- Le remplacement de la microsonde électronique par l'équipement (EPMA) JEOL JXA-iHP200F, utilisée par la Section des sciences de la Terre et de l'environnement, pour un montant de 332 805 francs. Cet instrument associe microscopie électronique et spectroscopie des rayons X pour analyser la composition chimique d'échantillons à l'échelle microscopique. Il permet de déterminer quels éléments sont présents dans un matériau et en quelles quantités, avec des représentations spatiales à l'échelle micrométrique.
- Le remplacement du scanner par l'équipement IRM SIEMENS Magnetom Prisma, utilisé par le département de biologie moléculaire de la Faculté des sciences, pour un montant de 300 945 francs. Cet équipement permet de produire des images médicales très détaillées, offrant une visualisation fine de l'anatomie humaine et des processus physiologiques, et ouvre de nouvelles perspectives pour la recherche médicale.
- La réfection de l'auditoire A6050 de la Faculté de traduction et d'interprétation pour un montant de 360 000 francs, suite à l'obsolescence des équipements et logiciels. Cette mise à niveau vise à garantir un environnement d'enseignement adapté aux exigences pédagogiques actuelles.
- Le renouvellement des équipements audiovisuels de l'auditoire A300 dans le bâtiment Sciences pour un montant d'environ 100 000 francs, afin de maintenir des conditions optimales pour l'enseignement universitaire.
- Le renouvellement de l'équipement de la régie de retransmission des auditoires du bâtiment Sciences, pour un montant d'environ 270 000 francs. Cette opération permet d'assurer la qualité et la fiabilité des retransmissions dans le cadre des cours, conférences et événements académiques.
- La remise à niveau de plusieurs auditoires du bâtiment Uni Mail, pour un montant d'environ 200 000 francs, afin de répondre aux standards techniques et fonctionnels actuels en matière de pédagogie et de diffusion audiovisuelle.

- Le remplacement d'appareils scientifiques pour un total de 26,6 millions de francs, comprenant notamment des systèmes d'analyses de chromatographies et d'imageries pour 4,7 millions de francs, de microscopes pour 3,7 millions de francs, de spectromètres pour 1,9 million de francs, de scanners et cytomètres pour 1,5 million de francs, lasers pour 695 805 francs et congélateurs pour 604 264 francs.
- Le remplacement de matériels audiovisuels pour un total de 5,3 millions de francs comprenant notamment des projecteurs, caméras, écrans, spots de lumière, haut-parleurs, processeurs de streaming et unités de contrôle.
- Le remplacement de machines et outillages pour un total de 1,9 million de francs comprenant notamment des générateurs, laveur-désinfecteurs, centrales de gaz, containers, transpalette, compresseurs et fraiseuses.
- Le remplacement de matériels et biens de moindre valeur de bureautique pour un total de 1,6 million de francs comprenant notamment des tables de bureau, tables de conférences, chaises, armoires, réfrigérateurs et pipettes.

## ***5.2. Informatique***

35% du crédit de renouvellement 2020-2024 a servi au renouvellement du matériel informatique et des licences, et notamment :

- Le remplacement du cluster de calcul du département de physique théorique pour un montant de 571 246 francs. Ce cluster est lui-même connecté au serveur « Baobab » de calcul haute performance (HPC). Le serveur « Baobab » est un outil de simulation ultra-performant à disposition de l'ensemble des chercheurs de la communauté universitaire.
- Le remplacement de 13 serveurs informatiques CISCO UCSX210C M7 pour un montant de 455 041 francs.
- Le remplacement des baies de stockage de données HITACHI pour un montant de 290 894 francs. Ces baies de stockage constituent le cœur du réseau de stockage des données de l'Université.
- Le remplacement de matériel informatique pour un total de 17 millions de francs comprenant notamment des ordinateurs pour 7,2 millions de francs, serveurs pour 2,1 millions de francs, commutateurs pour 1 million de francs et divers équipements tels que des écrans d'ordinateur, des téléphones, imprimantes et disques durs.
- Le remplacement de logiciels et licences pour un total de 6,5 millions de francs comprenant notamment des logiciels tiers et des renouvellements de licence.

### ***5.3. Aménagements***

8% du crédit de renouvellement 2020-2024 a servi aux aménagements, et notamment à :

- L'installation d'une pompe à chaleur (PAC) dans le bâtiment du Conseil-Général 7-9, pour un montant de 230 000 francs. Cet équipement vise à réduire la consommation d'énergies non renouvelables, en remplaçant les systèmes de chauffage existants par une solution plus durable et efficiente.
- La rénovation d'un laboratoire dans le bâtiment Sciences II pour un montant de 220 000 francs, afin de mettre à disposition un espace de recherche conforme aux standards actuels.
- L'installation d'un terrain multisports et d'un terrain de padel au sein du hall de sports pour un montant de 175 000 francs afin d'enrichir l'offre sportive destinée à la communauté universitaire.
- Des travaux de transformation, de création et leur installation pour un total de 2,8 millions de francs, des frais de câblage pour 372 813 francs, de la maçonnerie pour 370 938 francs, ainsi que des frais de réparation pour 136 690 francs.

### ***5.4. Mobilier***

5% du crédit de renouvellement 2020-2024 a servi au renouvellement du mobilier, et notamment :

- Le renouvellement du mobilier administratif pour l'ensemble de l'Université (zones communes, auditoires, salles de cours, salles de réunion mutualisées, espaces événementiels) pour un montant d'environ 2,5 millions de francs, en lien avec la volonté de maintenir un cadre de travail de qualité pour l'ensemble de la communauté universitaire.
- Le remplacement du mobilier pour la Faculté des sciences et de la Faculté de médecine (bureaux, salles facultaires et zones d'attente) pour un montant total d'environ 500 000 francs, afin d'aligner les espaces de travail aux besoins croissants des utilisateurs.
- Le remplacement du mobilier pour les bibliothèques (espaces de travail DIS) pour un montant d'environ 300 000 francs, dans le but d'optimiser les conditions d'étude et de recherche.
- L'acquisition de mobilier ergonomique pour l'ensemble de la communauté universitaire pour un montant d'environ 100 000 francs, afin

de promouvoir le bien-être au travail et la prévention des troubles musculosquelettiques.

## 6. Conclusion

L'ensemble de l'utilisation du crédit fait apparaître un non dépensé de 0 franc, soit une utilisation intégrale du montant alloué par la loi 12462.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réservier un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ◆ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).
- ◆ Objet : Projet de loi de boucllement de la loi 12462 ouvrant un crédit de renouvellement de 69 950 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève.
- ◆ Financement : Pour un montant total voté de 69 950 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 69 950 000 francs. Un non dépensé de 0 franc est à constater.
- ◆ Remarques :

Ce projet de loi de bouclément est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 14.11.2025

Signature du responsable financier :

AB

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

13.11.2025

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 10 novembre 2025.

2/2

**PL 13750**

## **Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12463 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 800 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12463 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 800 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	8 800 000 francs
– Dépenses réelles	8 500 222 francs
<b>Non dépensé</b>	<b>299 778 francs</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12463 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12463 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 8 800 000 francs pour les exercices 2020 à 2024 destiné à divers investissements de l'Hospice général, sous la politique publique C – Cohésion sociale. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	8 800 000 francs
– Dépenses réelles	8 500 222 francs
<b>Non dépensé</b>	<b>299 778 francs</b>

### **2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

– Postes de travail et communication :

- Renouvellement des clients légers en place, mais devenant obsolescents ;
- Remplacement progressif des PC standards restants par des clients légers ;
- Equipement en clients légers des places de travail supplémentaires afin de pouvoir accueillir des employés en mobilité, ainsi que les nouveaux collaborateurs additionnels ;

- Renouvellement de certains PC standards pour les usages particuliers ;
  - Mise en place de l'infrastructure de gestion des terminaux mobiles (MDM) ;
  - Mise en place de la partie mobilité de la solution de communication unifiée.
- Infrastructures d'hébergement, de stockage de sauvegarde et de réseau :
- Renouvellement de l'infrastructure d'hébergement et de stockage actuelle ;
  - Extension de l'infrastructure d'hébergement et de stockage, notamment pour le support des terminaux virtuels en mobilité et l'utilisation nomade de la solution de communication unifiée ;
  - Renouvellement des dispositifs de sauvegarde ;
  - Acquisition et mise en place des commutateurs de réseau (switch) en lien avec le changement de politique de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique de la République et canton de Genève (OCSIN) ;
  - Travaux de câblage de réseau et achat de connecteurs et d'autres équipements de réseau ;
  - Renouvellement des contrôleurs WLAN gérant les bornes Wi-Fi des bureaux, des salles de réunion et des centres d'hébergement ;
  - Renouvellement des anciens équipements de protection de réseau, dont les pare-feux de réseau.
- Plate-forme collaborative et applicative :
- Evolution vers la bureautique collaborative et mise en place des nouveaux outils collaboratifs ;
  - Adaptation et intégration des applications à la plate-forme collaborative ;
  - Modification des applications pour soutenir les nouveaux modes opératoires dématérialisés ;
  - Evolution des applications en lien avec les projets institutionnels de la stratégie « Inventer l'Hospice général de demain » ;
  - Adaptation du socle applicatif aux évolutions du cadre réglementaire ;
  - Refonte de l'Intranet d'entreprise.
- Sécurité et gouvernance :
- Sécurisation du portail Extranet et « bac à sable » ;

- Sécurisation des transferts de données avec les partenaires externes ;
- Centralisation des journaux pertinents (logs) et initiation d'un centre opérationnel de sécurité (SOC) ;
- Poursuite de la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de gouvernance informatique.

## ***2.2. Atteinte des objectifs***

- Postes de travail et communication :
  - Renouvellement de l'infrastructure des clients légers (1967) ;
  - Renouvellement de 86 PC, 56 laptops, casques audio, 1 imprimante, 3 scanners, 551 bornes Wi-Fi ;
  - Renouvellement des équipements audio/vidéo des salles de réunion (107) ;
  - Renouvellement de la plate-forme de double authentification.
- Infrastructures d'hébergement, de stockage de sauvegarde et de réseau :
  - Renouvellement de tous les serveurs hardware ;
  - Renouvellement de l'infrastructure téléphonie ;
  - Renouvellement des pare-feux ;
  - Renouvellement de l'infrastructure Oracle ;
  - Renouvellement de l'infrastructure de sauvegarde informatique.
- Plate-forme collaborative et applicative :
  - Suppression totale des références BVR dans Mime et PCS ;
  - Migration de l'application eEAFO (entretien d'appréciation et fixation des objectifs) de Sharepoint vers Oracle ;
  - Lot 2a du projet « Portefeuille et validation » ;
  - Mise à niveau de la gestion informatique des abonnements des Transports publics genevois (TPG), en particulier pour les bénéficiaires de l'Aide aux migrants (AMIG) ;
  - Renouvellement de l'Intranet, dans son volet Communication ;
  - Mise en place du pilote LIASI (loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle) paiement forfaitaire et migration de l'outil Talend ESB (*Enterprise Service Bus*) ;
- Sécurité et gouvernance :
  - Installation de la solution Fortis Sandbox ;

- Mise en place d'un bastion Wallix ;
- Sécurisation du réseau interne.

Le but général du présent crédit de renouvellement a été atteint ainsi que les principaux objectifs et ce, dans les délais et la qualité attendus.

L'Hospice général dispose à fin 2024 d'un socle applicatif renforcé et orienté vers les usagers, et d'une plate-forme informatique solide favorisant la dématérialisation et l'automatisation des processus, facilitant le travail collaboratif et les échanges avec les bénéficiaires et les partenaires, et permettant une plus grande mobilité au travail.

### **3. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>8 800</b>
Dépenses	1 454	1 629	1 957	1 775	1 685	-	<b>8 500</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>300</b>

Le département de la cohésion sociale présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de l'Hospice général de 0,3 million de francs, soit 3% du crédit voté.

#### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>8 800</b>
5640	1 454	1 629	1 957	1 775	1 685	-	<b>8 500</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>300</b>

– nature 5640 : subvention d'investissement aux entreprises publiques

#### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique C – Cohésion sociale.

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>8 800</b>
Dépenses	1 454	1 629	1 957	1 775	1 685	-	<b>8 500</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>300</b>

#### **5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend uniquement des investissements en matière de systèmes d'information et de communication.

##### **5.1. Système d'information, de communication et du numérique**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>8 800</b>
Dépenses	1 454	1 629	1 957	1 775	1 685	-	<b>8 500</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>300</b>

#### **6. Conclusion**

A l'issue de la période de validité du présent crédit de renouvellement, l'écart constaté entre le montant total du crédit et les dépenses réelles effectuées s'explique, d'une part, par des négociations commerciales avec certains fournisseurs plus avantageuses que prévu et, d'autre part, par la décision d'autres fournisseurs de ne plus proposer à leurs clients d'acquisitions de licences perpétuelles mais des souscriptions annuelles (reportées sur le budget de fonctionnement).

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :  
Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la cohésion sociale (DCS).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 12463 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 800 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 8 800 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 8 500 222 francs. Un non dépensé de 299 778 francs est à constater.
- ♦ Remarques :

Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé.

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 13/11/2025 Signature du responsable financier :

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

13.11.2025



N.B.: Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 octobre 2025.



2/2

## **Projet de loi**

**de bouclement de la loi 12464 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève, de la loi 13001 ouvrant un crédit d'investissement de 28 000 000 francs supplémentaire à la loi 12464 et de la loi 13171 ouvrant un crédit de renouvellement de 21 600 000 francs supplémentaire à la loi 12464**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 12464 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de la loi 13001 du 12 novembre 2021 ouvrant un crédit d'investissement de 28 000 000 francs supplémentaire à la loi 12464 et de la loi 13171 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ouvrant un crédit de renouvellement de 21 600 000 francs supplémentaire à la loi 12464 se décompose de la manière suivante :

– Montant initial voté (loi 12464)	179 225 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire du 12 novembre 2021 (loi 13001)	28 000 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 (loi 13171)	21 600 000 fr.
<b>Montant total</b>	<b>228 825 000 fr.</b>
– Dépenses réelles	228 372 947 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>452 053 fr.</b>

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **1. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

Les lois 12464, 13001 et 13171 avaient pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvaient contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement pour les lois 12464 et 13001, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025). Vu le vote tardif de la loi 13171 et la longueur du processus d'appel d'offres, les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été autorisés à être comptabilisés jusqu'au 31 août de l'exercice suivant (2025).

La loi 12464 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Elle a été complétée par la loi 13001 du 12 novembre 2021 ouvrant un crédit d'investissement de 28 000 000 francs supplémentaire à la loi 12464 destiné à divers investissements de renouvellement des HUG et aux investissements liés à la pandémie de coronavirus, puis par la loi 13171 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ouvrant un crédit de renouvellement de 21 600 000 francs supplémentaire à la loi 12464 pour les investissements de renouvellement des équipements médico-techniques lourds, pour les exercices 2020 à 2024.

Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant initial voté (loi 12464)	179 225 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire du 12 novembre 2021 (loi 13001)	28 000 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 (loi 13171)	21 600 000 fr.
<b>Montant total</b>	<b>228 825 000 fr.</b>
– Dépenses réelles	228 372 947 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>452 053 fr.</b>

## 2. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

### 2.1. Rappel du but et objectifs de la loi

Le présent crédit de renouvellement a pour but essentiel de maintenir et rénover les immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat et des HUG. L'objectif est de préserver la valeur du patrimoine bâti de l'Etat et des HUG et d'assurer le renouvellement des équipements biomédicaux, logistiques et informatiques des HUG.

Le crédit de renouvellement accordé aux HUG étant chroniquement sous-dimensionné pour couvrir l'ensemble des besoins, le crédit de renouvellement 2020-2024 d'un montant de 179 225 000 francs a fait l'objet de 2 dépôts de crédits supplémentaires pour financer :

- les équipements qui ont été acquis dans l'urgence pour répondre aux besoins des patients atteints du COVID-19 et 5 projets immobiliers prioritaires, pour un montant total de 28 000 000 francs (loi 13001 du 12 novembre 2021) ;
- le renouvellement des équipements médico-techniques lourds (EMTL), pour un total de 21 600 000 francs (loi 13171 du 1<sup>er</sup> septembre 2023).

### 2.2. Atteinte des objectifs

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements médicaux et logistiques, d'équipements informatiques et d'entretien des bâtiments à l'exception des nouvelles constructions et rénovations immobilières qui font l'objet de projets de loi spécifiques. Une part du crédit de renouvellement 2020-2024 a également été utilisée pour financer la rénovation et l'agrandissement des urgences adultes ouvertes en 2023.

Les 2 crédits de renouvellement supplémentaires accordés ont permis de réaliser les objectifs complémentaires suivants :

- financer les équipements qui ont été acquis dans l'urgence pour répondre aux besoins des patients atteints du COVID-19, en particulier aux soins intensifs ainsi que l'adaptation des urgences pour séparer de manière pérenne le flux des patientes et patients COVID et non-COVID.
- Le montant des équipements médico-techniques acquis pour répondre aux besoins des patientes et patients pendant la pandémie de COVID-19 s'est élevé à 5 030 243 francs et la nécessaire adaptation des systèmes d'information a entraîné des dépenses à hauteur de 1 846 951 francs.
- réaliser 5 projets immobiliers prioritaires afin de satisfaire aux besoins relatifs à l'amélioration de la qualité de la prise en charge, du confort et de la sécurité des patientes et patients qu'il est impossible de financer par le crédit de renouvellement existant compte tenu de l'importance des autres besoins en rénovation pour le maintien des activités hospitalières et la sécurité des patientes et patients et des collaboratrices et collaborateurs :
  - regroupement des unités forensiques du milieu ouvert ;
  - sécurisation du tunnel de Beau-Séjour ;
  - rénovation de la route de Belle-Idée ;
  - nouvel accueil Cluse-Roseraie (NACRE) ;
  - rénovation des friches suite aux déménagements des laboratoires à Batlab.

Les 5 projets ont été réalisés dans le respect de la loi 12464 et du planning.

- renouveler les EMTL selon la planification validée par la commission cantonale d'évaluation des équipements médico-techniques lourds chargée de préaviser les demandes d'autorisation auprès du Conseil d'Etat, en application du règlement relatif à la régulation des équipements médico-techniques lourds, du 15 janvier 2020 (RREML ; rs/GE K 1 03.07).

Au total, les HUG ont dépensé 99,8% des crédits votés sur la période 2020-2024, soit la totalité du financement alloué.

### **2.3. Rappel du périmètre**

Afin d'assurer une planification optimale de l'utilisation des crédits de renouvellement à disposition, les HUG confient la priorisation des projets à réaliser à 3 commissions internes. Chacune est compétente pour l'une des catégories de biens (bâtiments (CEC), équipements médico-techniques et logistiques (CEQ), équipements informatiques (CSSI)).

Ces commissions sont composées d'expertes et experts, issus des différentes spécialités médicales, logistiques et administratives.

Sur la base de cette planification pluriannuelle, les commissions élaborent un programme d'investissements coulissant sur 3 à 5 ans à partir duquel un plan annuel d'investissements est défini et présenté au comité de direction des HUG.

## **3. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>228 825</b>
Dépenses	22 973	39 105	43 560	52 678	58 648	11 409	<b>228 373</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>452</b>

Les HUG présentent un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0,5 million de francs, soit 0,2% du crédit voté.

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>228 825</b>
5040	2 925	4 681	7 937	7 011	10 206	496	<b>33 256</b>
5640	20 048	34 424	35 624	45 667	48 442	10 913	<b>195 117</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>452</b>

- nature 5040 : bâtiments (propriété Etat)

- nature 5640 : subvention d'investissement aux entreprises publiques

Pour le patrimoine immobilier propriété de l'Etat de Genève, les dépenses ont été de 33 255 471 francs.

Pour la subvention d'investissement la répartition se décline de la manière suivante :

- 102 416 925 francs pour le patrimoine immobilier en propriété HUG ;
- 79 641 975 francs pour les équipements ;
- 13 058 576 francs pour les systèmes d'information.

#### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique K – Santé.

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>228 825</b>
Dépenses	22 973	39 105	43 560	52 678	58 648	11 409	<b>228 373</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>452</b>

#### **5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière de construction, d'équipements (médico-techniques, mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

##### **5.1. Construction**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>104 902</b>
Dépenses	13 660	26 078	27 502	30 291	35 328	2 813	<b>135 672</b>
<b>Dépassement</b>							<b>30 770</b>

Sur décision du comité de direction des HUG et en accord avec le département chargé de la santé de l'époque, une part significative de la rénovation et agrandissement des urgences adultes (PRRU) (36,4 millions de francs touchant 4 bâtiments au sens de SIBAT) a été financée par le crédit de

renouvellement. Ce choix a permis de répondre à la situation critique dans laquelle se trouvaient les urgences adultes.

Inaugurées en 2023, la capacité d'accueil des urgences adultes a augmenté et les travaux ont permis d'améliorer la prise en charge des patientes et patients, visant notamment l'amélioration des conditions d'attente pour les patientes et patients et leurs accompagnantes et accompagnants, une meilleure confidentialité lors des soins, et l'amélioration de l'ergonomie des locaux.

Si les travaux des urgences ont atteint leurs buts, ce choix d'affectation a conduit à un dépassement significatif de l'enveloppe votée pour le type d'investissement « Bâtiment » (enveloppe toutefois non contraignante dans la loi 12464), ceci au détriment des dépenses de système d'information et d'équipements. A noter que les HUG ont eu recours à l'autofinancement, afin de ne pas préférer les autres types de dépenses de renouvellement.

Entre 2020 et 2024, les HUG ont poursuivi le renouvellement et la modernisation de leur parc immobilier. Les moyens mis à disposition étant historiquement inférieurs aux besoins effectifs, l'affectation des ressources financières résulte d'une mise en priorité attentive des travaux à réaliser et reste limitée aux moyens disponibles.

En conséquence, la vétusté du parc immobilier s'accentue au fil des crédits de renouvellement dans un contexte où les lois et règlements sont de plus en plus contraignants, notamment dans les domaines de la sécurité, des normes incendie, environnementales ou thermiques. Ceux-ci viennent renchérir les rénovations nécessaires pour maintenir la valeur des actifs du parc immobilier dans son ensemble. Les moyens à disposition doivent en outre répondre aux nécessaires adaptations permettant l'alignement des conditions d'hospitalisation et d'accueil aux standards actuels, ce qui rend difficile la mise en priorité des projets.

Au vu de la surface totale disponible (520 000 m<sup>2</sup>) et de la valeur assurée de 3,037 milliards de francs en 2024, les besoins de maintenance sont considérables et obligent les HUG à une mise en priorité drastique. Les travaux retenus ont consisté :

- à garantir la sécurité des patientes et patients et des collaboratrices et collaborateurs, telles la création ou la mise aux normes de certaines voies d'évacuation sur le site de Cluse-Roseraie, le remplacement d'éléments de sécurité et la sécurisation des toitures ;
- à assurer la continuité de l'activité des HUG, tels les travaux permettant de sécuriser l'approvisionnement des énergies, notamment le renouvellement des cabines basse tension, des travaux de mise aux

- normes des productions de gaz médicaux ainsi que la sécurisation des productions de chaleur et le renouvellement des automatismes du bâtiment (GTB) dans les zones sensibles sur le site de Cluse-Roseraie ;
- à assurer le maintien en conditions opérationnelles des bâtiments, tels le remplacement des ascenseurs sur les sites de Cluse-Roseraie et de Loëx, la réfection de toitures à Belle-Idée notamment, la rénovation des techniques à Joli-Mont ainsi que la rénovation de la production de froid et du cœur des techniques chauffage / refroidissement de la zone nord de Cluse-Roseraie ;
  - à réaménager les surfaces nécessaires pour libérer le bâtiment Beau-Séjour 26 de ses activités et ainsi pouvoir remplacer les embrasures dudit bâtiment.

Un effort particulier a été porté sur les bâtiments abritant des projets stratégiques pour les HUG afin d'en rénover leurs infrastructures et ainsi créer le cadre nécessaire à leur développement.

Les HUG étant attentifs à leur responsabilité sociale et environnementale, quelques projets ont été également menés permettant soit de réduire l'empreinte énergétique des HUG via l'installation de panneaux solaires ou l'isolation ponctuelle de la façade, soit d'améliorer l'accessibilité des sites aux patientes et patients et au public.

Enfin, une hélistation rénovée visant à créer une nouvelle plateforme adaptée à la taille des hélicoptères et conforme aux directives de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a été inaugurée en 2024.

Les HUG ont aussi eu à cœur de réaliser les travaux des 5 projets stratégiques identifiés dans la loi 13001 du 12 novembre 2021 :

- le regroupement des unités forensiques du milieu ouvert permettant de mutualiser les ressources et de centraliser les surveillances policières dans un même bâtiment inauguré en 2023 ;
- la sécurisation du tunnel de Beau-Séjour permettant d'une part de créer un nouveau tronçon reliant le bâtiment Beau-Séjour 22-24 au reste du site Cluse-Roseraie, et d'autre part de créer une issue de secours sur une section particulièrement à risque ;
- la rénovation de la route de Belle-Idée permettant d'augmenter la sécurité pour tous les usagères et usagers du site et d'améliorer la qualité de vie sur le site ;
- le nouvel accueil Cluse-Roseraie permettant de revoir l'organisation de cet espace afin d'offrir un accueil unique à l'attention de la patientèle et

du public et ainsi de simplifier leur orientation vers les différents services en optimisant la gestion des flux ;

- la rénovation des friches pour donner suite aux déménagements des laboratoires à Batlab, permettant de remodeler partiellement le plateau ambulatoire et ainsi de créer de structures d'accueil et d'admissions ainsi que des espaces de consultation efficents, conformes aux pratiques actuelles et aux attentes de la population.

### **5.2. *Equipements***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>96 938</b>
Dépenses	7 963	11 182	11 345	20 284	21 398	7 470	<b>79 642</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>17 296</b>

Afin de respecter le cadre financier du crédit de renouvellement total, et de couvrir le dépassement relatif aux travaux du PRRU, les HUG ont dû limiter le recours au crédit de renouvellement des équipements. En contrepartie, ils ont eu recours à un autofinancement d'un montant de plus de 10 millions de francs pour ne pas préférer le renouvellement des équipements.

Le parc d'équipements représente une valeur de près de 350 millions de francs. Sous la gouvernance de la CEQ, les HUG ont poursuivi le renouvellement des équipements biomédicaux et logistiques nécessaires à la couverture de l'activité et à l'évolution des technologies.

On notera par exemple le renouvellement complet du parc d'équipements des plateaux de pneumologie et de gastroentérologie adultes et pédiatriques, l'acquisition d'un exosquelette pour la rééducation (1<sup>er</sup> en Suisse), d'armoires à pharmacie automatisées, du remplacement des moniteurs de surveillance de la pédiatrie, des équipements spécialisés de bloc opératoire ou le renouvellement des automates de laboratoires (chromatographies, séquençages ADN, chaîne d'hématologie).

Les rénovations du plateau d'oto-rhino-laryngologie (ORL), de celui des urgences, ainsi que des salles d'opération ont nécessité d'équiper ces plateaux avec les dernières technologies (telles que 2 salles hybrides pour la neurochirurgie et la cardiologie) pour répondre à une prise en charge optimale des patientes et patients.

Le présent crédit de renouvellement a aussi permis de renouveler du matériel d'exploitation, tel que la calandre grand plat pour le linge et des véhicules pour le service de transport et distribution (4 véhicules sanitaires légers (VSL) pour les patientes et patients et 6 camions électriques pour les transports de marchandises).

Des équipements très spécifiques tels que des respirateurs ont été acquis pour répondre aux besoins d'urgence en période de pandémie du COVID-19.

Concernant le renouvellement des EMTL, le crédit de renouvellement a permis de renouveler des équipements d'imagerie, notamment 6 IRM, 3 scanners, 3 équipements de médecine nucléaire, 1 accélérateur linéaire de radiothérapie Cyberknife et une salle d'angiographie couplée à un scanner. Parmi ces équipements lourds, 4 sont des premières mondiales permettant de maintenir l'innovation sur les plateaux techniques des HUG.

Dans le cadre de l'installation des équipements les plus importants et complexes, en particulier les équipements médico-techniques lourds, l'activation des charges de personnel est estimée à 12 000 francs en moyenne par objet (soit environ 1% du montant de l'objet), soit 48 000 francs par an.

### **5.3. Systèmes d'information**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>26 985</b>
Dépenses	1 350	1 845	4 713	2 103	1 922	1 126	<b>13 059</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>13 926</b>

Sur un montant de 25 millions de francs initialement prévus pour les systèmes d'information au crédit de renouvellement (hors COVID-19), seuls 11,6 millions de francs ont finalement pu être utilisés, ceci pour permettre le financement des travaux du PRRU sur le crédit de renouvellement. En conséquence, les HUG ont dû compléter par recours à l'autofinancement un montant de 24,8 millions de francs. A noter que la réserve quadriennale utilisée à cet effet est aujourd'hui tarie.

A noter qu'un montant de 1,9 million de francs de dépenses a été alloué pour des besoins informatiques directement liés au COVID-19 notamment pour permettre de rester en contact à distance tant avec la patientèle qu'avec les collaboratrices et collaborateurs.

Sur la période quadriennale 2020-2024, il s'est agi de concentrer l'effort sur l'infrastructure centrale dont les enjeux de pérennité et de performance

sont cruciaux pour le fonctionnement des services existants. Concrètement et s'agissant des systèmes applicatifs, les dépenses ont été concentrées sur le cœur de métier de l'hôpital et le domaine patients/soignants afin de sécuriser les services attachés. Enfin, la sécurité a traité ad minima sa dette technique. L'enveloppe a également permis d'assurer le renouvellement et l'évolution du système d'information des HUG en vue de soutenir la stratégie institutionnelle.

Ainsi, les HUG ont pu réaliser les feuilles de route métier que la CSSI s'était fixée, notamment pour répondre aux enjeux de *big data*, de nouveaux usages liés au numérique, de maîtrise du *shadow IT*, de prévention de cyberattaques et de l'explosion du parc applicatif qui représente aujourd'hui environ 600 logiciels et autres ERP (*Enterprise Resource Planning*).

En moyenne, le portefeuille de projets informatiques financés par des budgets d'investissement compte 100 projets chaque année.

## 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ◆ Projet de loi présenté par le département de la santé et des mobilités (DSM).
- ◆ Objet : Projet de loi de boucllement de la loi 12464, ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de la loi 13001 ouvrant un crédit supplémentaire de 28 000 000 francs et de la loi 13171 ouvrant un crédit supplémentaire de 21 600 000 francs pour le renouvellement des équipements médico-techniques lourds des HUG.
- ◆ Financement : Pour un montant total voté de 228 825 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 228 372 947 francs. Un non dépensé de 452 053 francs est à constater.
- ◆ Remarques :

Ce projet de loi de boucllement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :

oui  non

- Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 13.11.2025

Signature du responsable financier :

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 16 octobre 2025.

**PL 13752****Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12465 ouvrant un crédit de renouvellement de 9 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

**Art. 1 Bouclément**

Le bouclément de la loi 12465 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 9 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	9 000 000 fr.
– Dépenses réelles	8 785 440 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>214 560 fr.</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **52. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2020-2024.

La loi 12465 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12465 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 9 000 000 francs pour les exercices 2020 à 2024 destiné à divers investissements de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD). Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	9 000 000 fr.
– Dépenses réelles	8 785 440 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>214 560 fr.</b>

### **53. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***53.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

La loi 12465 avait pour objectif le remplacement, le renouvellement et la rénovation d'immobilisations figurant au bilan de l'IMAD telles que le matériel et les équipements techniques à usage des clients, les équipements et l'agencement des locaux, le matériel et les applicatifs informatiques ainsi que les équipements de télécommunication numérique.

### **53.2. Atteintes des objectifs**

Compte tenu de l'évolution démographique et du vieillissement de la population ainsi que de l'évolution des activités de l'IMAD au sein du réseau de soins genevois, les dépenses effectuées ces 5 dernières années ont été réalisées selon les objectifs et les domaines suivants :

#### *Coordination des soins*

Optimiser la coordination entre les acteurs du réseau de soins, notamment par des échanges d'informations dématérialisés et la délégation des actes réalisés sur le terrain.

#### *Optimisation des déplacements*

Réduire les coûts des déplacements des collaborateurs en investissant dans une localisation optimale des équipes et en améliorant les infrastructures et moyens de locomotion mis à disposition.

#### *Sécurité des clients*

Améliorer la sécurité des clients grâce à des appareils de téléalarme et des objets connectés, tout en renouvelant régulièrement ces équipements permettant d'intégrer les évolutions technologiques.

#### *Evolution des applicatifs*

Moderniser les outils et applicatifs pour améliorer l'efficacité et l'efficience institutionnelle, en particulier dans la gestion des déplacements, la planification des tournées et la gestion des clés et des accès.

#### *Environnement de travail*

Rendre l'IMAD plus attractive en offrant un environnement de travail ainsi que des lieux de formation adaptés, incluant des outils de gestion et des aménagements modernes.

Les dépenses dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 pour l'IMAD se décomposent de la manière suivante :

– Equipements :

- Matériel et équipements techniques à domicile (appareils de sécurité à domicile) ;
- Equipements et mobilier, agencement des locaux et véhicules.

– Système d'information et de télécommunication :

- Parc bureautique, serveurs et réseau informatique ;
- Socles applicatifs ;
- Mobilité technologique.

### **53.3. Rappel du périmètre**

Le périmètre de la loi 12465 est resté inchangé depuis son vote en date du 13 septembre 2019.

## **54. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>9 000</b>
Dépenses	956	917	1 547	3 005	1 755	605	<b>8 785</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>215</b>

L'IMAD présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0,2 million de francs, soit 2,4% du crédit voté.

### **54.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>9 000</b>
5640	956	917	1 547	3 005	1 755	605	<b>8 785</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>215</b>

- nature 5640 : subvention d'investissement aux entreprises publiques

## 55. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique K – Santé.

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>9 000</b>
Dépenses	956	917	1 547	3 005	1 755	605	<b>8 785</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>215</b>

## 56. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

### 56.1. Equipements

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>2 900</b>
Dépenses	115	382	966	2 628	817	479	<b>5 387</b>
<b>Dépassement</b>							<b>2 487</b>

### Matériel et équipements techniques à domicile (appareils de sécurité à domicile)

Le renouvellement des appareils de sécurité à domicile a été réalisé progressivement tant chez les clients privés que dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA) et les unités d'accueil temporaire de répit (UATR). Le rythme annuel des renouvellements a fluctué en raison notamment d'une pénurie sur le marché des composants en 2021 compensée par une accélération de ces renouvellements en 2022. En 2024, le renouvellement des appareils de sécurité dans les IEPA a été finalisé et l'IMAD a procédé à l'installation de systèmes « Nursing call » au sein du nouvel UATR Mervelet (au Petit-Saconnex), en prévision de son ouverture début 2025.

A noter que l'IMAD est tributaire des calendriers de rénovations des propriétaires d'IEPA pour la mise en place des systèmes de sécurité ainsi que

de la disponibilité du matériel chez les fournisseurs. La planification ainsi estimée enregistre parfois des décalages dans la mise en œuvre.

Ce sont ainsi 1 636 023 francs qui ont été dépensés, au lieu des 2 150 000 francs prévus. Il en résulte un non dépensé pour cette catégorie sur le crédit de renouvellement de 513 977 francs.

### ***Equipements et mobilier, agencement des locaux et véhicules***

Dans la continuité du précédent crédit de renouvellement et considérant l'état du mobilier et des équipements de certains centres et antennes, leur remplacement était nécessaire.

Une partie des dépenses est en lien avec la mise en exploitation du nouveau centre administratif à Lancy Pont-Rouge et au centre logistique à Small City. En effet, il convient de relever qu'à la suite de la résiliation unilatérale des baux au centre administratif de Carouge, l'IMAD a été contrainte de procéder au déménagement de son centre administratif courant 2023. Ce déménagement a permis l'intégration d'un nouveau bâtiment à Lancy Pont-Rouge, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). A disposition de l'ensemble des collaborateurs de l'IMAD, ce projet a conduit à une réorganisation des espaces de travail selon le principe de postes de travail partagés (« clean desk », « flex desk »). Il a également permis le développement d'espaces collaboratifs destinés à faciliter les échanges et à soutenir le développement de l'expertise, ainsi que la création d'un centre de formation certifié Educa.

L'ouverture du nouvel UATR Mervelet a également nécessité l'aménagement de 24 chambres ainsi que des lieux communs dont les dépenses ont en partie impacté le présent crédit de renouvellement.

Par ailleurs, l'IMAD investit régulièrement dans l'acquisition de remorques pour les livraisons de repas, développant au maximum la mobilité douce. A noter que pour donner suite à un partenariat de location avec Genève Roule, le parc de vélos servant à délivrer les prestations auprès des clients n'impacte plus le budget des investissements.

Un budget de 750 000 francs avait été prévu pour cette catégorie de dépense. Un montant de 3 751 217 francs a été dépensé pour l'acquisition et la livraison de mobilier ainsi que l'agencement des locaux de l'IMAD. Un surplus de dépenses de 3 001 217 francs est enregistré et résulte notamment du déménagement du centre administratif dans les nouveaux locaux à Pont-Rouge.

## **56.2. Système d'information et de télécommunication**

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>6 100</b>
Dépenses	841	535	581	377	938	126	<b>3 398</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>2 702</b>

### ***Parc bureautique, serveurs et réseau***

Le plan de renouvellement du parc bureautique et des serveurs s'est poursuivi durant la période du crédit de renouvellement. Les investissements ont débuté par le remplacement d'infrastructures centrales dont l'achat de firewalls pour la protection des centres de calculs, le renouvellement des systèmes de sauvegarde devenus obsolètes et le remplacement des baies de disques permettant ainsi l'extension des capacités de stockage. Le renouvellement de certains équipements en lien avec le nouveau centre administratif a également été effectué.

Un budget de 2 180 000 francs a été alloué à ces besoins. Un montant de 1 620 666 francs a été dépensé. Il en résulte une économie de dépenses de 559 334 francs.

### ***Socles applicatifs***

Les dépenses concernent l'acquisition de licences en lien avec le renouvellement du socle applicatif bureautique et l'évolution des solutions métier.

Un budget de 3 200 000 francs a été alloué à ce besoin. Un montant de 1 116 252 francs a été dépensé pour l'acquisition de licences et de logiciels. L'économie constatée de 2 083 748 francs sur ces investissements résulte principalement d'un passage à la location de licences informatiques, notamment Microsoft, au lieu de leur acquisition.

### ***Mobilité technologique***

Les dépenses concernent principalement l'acquisition de moyens audiovisuels (écrans dynamiques) et de systèmes de réservation de salles dont sont équipés les locaux de l'IMAD. Des investissements ont également été réalisés dans le cadre du centre de formation créé à Pont-Rouge bénéficiant ainsi d'une infrastructure moderne et performante.

Un budget de 720 000 francs a été alloué à ce besoin. Un montant de 661 283 francs a été dépensé. L'économie réalisée est de 58 717 francs.

## 57. Conclusion

Les dépenses ont été ajustées en fonction des besoins et des priorités, avec des surplus et des économies constatés dans différentes catégories. Les investissements ont permis de renouveler les équipements en appareils de sécurité, de remplacer et de moderniser des équipements et systèmes d'information vieillissants et d'aménager les nouveaux locaux, tout en répondant aux exigences de sécurité et d'efficacité opérationnelle.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de résERVER un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

**1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi**

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la santé et des mobilités (DSM).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 12465 ouvrant un crédit de renouvellement de 9 000 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD).
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 9 000 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 8 785 440 francs. Un non dépensé de 214 560 francs est à constater.

♦ Remarques :

Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé :

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 13.11.25

Signature du responsable financier :

MB

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

13.11.2025

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 16 octobre 2025.



2/2

**PL 13753**

## **Projet de loi**

**de bouclément de la loi 12470 ouvrant un crédit de renouvellement de 17 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 12470 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 17 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	17 000 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>15 556 848 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>1 443 152 fr.</b>

**Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

### **58. Introduction**

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2020 2024.

La loi 12470 avait pour but le renouvellement d'immobilisations et pouvait contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 ont été comptabilisés jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant (2025).

La loi 12470 du 13 septembre 2019 ouvrait un crédit de renouvellement de 17 000 000 de francs pour les exercices 2020 à 2024 destiné à divers investissements du pouvoir judiciaire. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	17 000 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>15 556 848 fr.</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>1 443 152 fr.</b>

### **59. Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement**

#### ***59.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le crédit de renouvellement 2020-2024 devait permettre de poursuivre 2 objectifs principaux.

Il devait d'une part financer le remplacement et le complètement du mobilier usagé, l'aménagement des places de travail, l'amélioration du niveau de sécurité des audiences par l'acquisition d'outils modernes de contrôle et l'équipement de locaux destinés aux archives intermédiaires.

D'autre part, il devait permettre au pouvoir judiciaire de procéder au renouvellement, à l'adaptation et à l'évolution des actifs de son patrimoine administratif dans le domaine des systèmes d'information, en finançant

notamment la maintenance évolutive de son parc d'applications métier, voire le développement de nouvelles applications dans les limites fixées par le règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RGPF ; rs/GE D 1 05.06). A noter que par « maintenance évolutive », on entend les mesures visant à faire évoluer ou à adapter une ou plusieurs applications informatiques afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, d'en améliorer l'utilisation ou de prendre en compte de nouvelles dispositions légales ou réglementaires.

### ***59.2. Atteinte des objectifs***

En ce qui concerne les équipements mobiliers, audiovisuels et de sécurité, le crédit voté a permis d'atteindre partiellement les objectifs fixés en ce sens que les travaux importants de rénovation pilotés par l'office cantonal des bâtiments (OCBA) dans le Palais de justice n'ont pas été conduits. Le présent crédit a toutefois permis l'acquisition de mobilier, d'équipements audiovisuels et de sécurité à la faveur de nombreux déménagements liés à la croissance des effectifs et des surfaces utilisées par le pouvoir judiciaire, notamment la mise en exploitation de 2 nouveaux sites (rue Jean-Sébastien-Colladon et chemin des Olliuettes à Lancy).

Il a également permis de financer le renouvellement et l'évolution des systèmes d'information du pouvoir judiciaire afin de les adapter aux exigences légales (cf. infra 5.1.2).

### ***59.3. Rappel du périmètre***

Le périmètre de la loi 12470 est resté inchangé depuis son vote en date du 13 septembre 2019.

Pour mémoire, le crédit de renouvellement 2020-2024 du pouvoir judiciaire est le second depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 du règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication, du 26 juin 2013 (ROGSIC ; rs/GE B 4 23.03). La mise en œuvre de ce règlement avait notamment conduit à la reprise, par le pouvoir judiciaire, de la gouvernance, de la gestion et de la maintenance des systèmes d'information des autorités judiciaires. Elle a entraîné la valorisation et la reprise à l'actif du pouvoir judiciaire de l'outil de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-Web). A l'instar du crédit de renouvellement 2015-2019, le crédit de renouvellement 2020-2024 incluait donc les dépenses d'investissement visant au renouvellement et à la maintenance évolutive des actifs immatériels composant le parc d'applications spécifique de la justice. Ces dépenses d'investissement émergeaient, jusqu'en 2014, au crédit de renouvellement transversal de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN).

Les autres prestations, de nature transversale, que l'OCSIN continue de fournir au pouvoir judiciaire, sont quant à elles régies par une convention ad hoc.

## 60. Synthèse des investissements entre 2020 et 2024

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>17 000</b>
Dépenses	1 955	1 755	3 149	3 824	4 836	38	<b>15 557</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>1 443</b>

Le pouvoir judiciaire présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 1,4 million de francs, soit 8,5% du crédit voté.

### 60.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)							
Natures 4 positions	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>17 000</b>
5060	234	347	377	484	710	38	<b>2 190</b>
5200	1 721	1 408	2 772	3 340	4 126	-	<b>13 367</b>
<b>Non dépensé</b>							<b>1 443</b>

- Nature 5060 : biens meubles
- Nature 5200 : logiciels et applications

## 61. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique J – Justice.

Crédit de renouvellement 2020-2024 ( <i>en milliers de francs</i> )							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>17 000</b>
Dépenses	1 955	1 755	3 149	3 824	4 836	38	15 557
<b>Non dépensé</b>							<b>1 443</b>

## 62. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements et de systèmes d'information et de communication.

### 62.1. *Equipements et mobilier*

Crédit de renouvellement 2020-2024 ( <i>en milliers de francs</i> )							
	Comptes						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>3 600</b>
Dépenses	208	315	344	456	674	38	2 035
<b>Non dépensé</b>							<b>1 565</b>

Le présent crédit de renouvellement a permis l'aménagement des places de travail, des salles d'audience et d'attente pour les justiciables et les autres usagères et usagers de la justice (avocates et avocats, notaires, huissières et huissiers, témoins, traductrices et traducteurs), l'acquisition du matériel audiovisuel nécessaire au fonctionnement des autorités judiciaires et l'équipement indispensable à la mise en œuvre du concept de sécurité appliquée aux autorités judiciaires.

Concrètement, le crédit de renouvellement a permis de financer :

- l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau pour les salles d'audience, les cabinets d'audience des magistrats et magistrats et les bureaux du personnel ;
- l'acquisition de matériel audiovisuel et technique nécessaire au fonctionnement des autorités judiciaires et compatible notamment avec celui utilisé par la police ;

- l'acquisition et l'installation d'espaces de stockage supplémentaires, au vu des besoins croissants et des nouveaux sites mis en exploitation, pour la conservation d'archives vivantes et de pièces à conviction ;
- les compléments de serrurerie à adapter pour garantir l'accès aux différentes juridictions, plus particulièrement dans le cadre de la livraison de locaux récemment occupés par le pouvoir judiciaire ;
- divers travaux annexes aux interventions de l'OCBA.

## ***62.2. Système d'information, de communication et du numérique***

<b>Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)</b>							
	<b>Comptes</b>						<b>Cumul</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Crédit voté							<b>13 400</b>
Dépenses	1 747	1 440	2 805	3 368	4 162	-	13 522
<b>Dépassement</b>							<b>122</b>

Le présent crédit de renouvellement a permis de financer les maintenances adaptatives et évolutives dans les contextes suivants :

### ***Système d'information pénal***

- la clôture du projet de refonte des processus et des moyens informatiques nécessaires à l'exécution des sanctions financières et au recouvrement des frais pénaux, en collaboration avec le service des contraventions ;
- l'adaptation de l'interfaçage du système d'information (SI) du pouvoir judiciaire avec le nouveau casier judiciaire « newVostra » développé par la Confédération, mis en service en janvier 2023 ;
- l'amélioration du modèle informatique permettant de traiter les décisions du Tribunal d'application des peines et mesures (TAPEM) ;
- les travaux initiaux pour le projet de remplacement des outils informatiques liés à la gestion des biens et valeurs en mains de l'Etat ayant conduit à la livraison d'une première version de l'application (projet mené en collaboration avec la police).

### ***Système d'information civil***

- l'informatisation des activités du bureau de la médiation, dont l'activité a débuté en janvier 2024 ;
- l'extension de l'informatisation des processus de gestion de l'activité du greffe du Tribunal civil.

### ***Système d'information administratif ou de droit public***

- l'informatisation des activités de la commission du barreau ;
- le développement d'un outil pour assister les magistrats et magistrats du Tribunal administratif de première instance (TAPI) dans la priorisation en continu de leurs activités, en tenant compte des multiples échéances et événements susceptibles d'influencer cette priorisation.

#### ***Système d'information de protection de la personne***

- l'amélioration de la modélisation informatique des activités du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), de façon à fournir des outils mieux adaptés aux besoins spécifiques de l'autorité de protection, dont le fonctionnement et l'organisation sont sensiblement différents de celui des autres autorités judiciaires. En particulier, la mise en place d'un nouveau registre des mandataires qui facilite l'activité du TPAE dans le choix des personnes mandatées.

#### ***Système d'information des scellés numériques***

- la mise en place d'un premier SI des scellés numériques, auparavant inexistant au pouvoir judiciaire, afin de doter le Tribunal des mesures de contraintes (TMC) des instruments adéquats pour instruire les demandes de levée de scellés sur les saisies de matériel numérique conformément aux exigences posées par le Tribunal fédéral.

#### ***Système d'information d'aide à la décision et à la gestion des connaissances***

- le remplacement de l'outil de gestion de la jurisprudence par une technologie plus moderne, apte à gérer les augmentations importantes de volumétrie et fournissant des fonctionnalités de recherche plus performantes ;
- la refonte du site Internet du pouvoir judiciaire, reposant sur une technologie obsolète ;
- l'adaptation technique de la prestation en ligne « Certificat de capacité civile », devenue nécessaire en raison d'un changement de technologie de la plateforme e-démarches de l'Etat ;
- la réalisation d'une nouvelle application de gestion des « considérants-types » (bibliothèques de fragments de textes pour les locutions reprises fréquemment dans les jugements) ;
- la modernisation de l'application des « signets du PJ », une base de données interne des publications, revues et autres sources d'information auxquelles le pouvoir judiciaire est abonné et qui servent de référence aux magistrats, magistrats et juristes ;

- l'étude de marché, puis la conception et la réalisation d'une application d'assistance à l'anonymisation des décisions en vue de leur publication.

#### ***Système d'information de pilotage***

- la mise en place d'une nouvelle architecture pour la collecte des données et pour la production des indicateurs et tableaux de bord, avec à la clé une diminution notable des étapes manuelles, une meilleure cohérence des résultats et la possibilité d'analyser les données dans des domaines spécifiques en cas de questionnements particuliers.

#### ***Système d'information de support***

- les nombreuses adaptations dans le paramétrage des processus de traitement judiciaire. Le paramétrage du système comprend en effet plus de 15 000 types d'actes de procédure et plus de 31 000 lignes de configuration qui définissent, pour chaque contexte, la typologie des dossiers, les opérations ou les valeurs admises, les transitions automatiques de statuts ou encore le comportement dynamique des écrans. Le système comprend également plusieurs milliers de modèles impliqués dans la génération automatique de documents, selon les actions des utilisatrices et utilisateurs. Une telle volumétrie s'explique par le fait que le système genevois de gestion des procédures judiciaires modélise les actes de procédure avec un degré particulièrement élevé de finesse et d'automatisation : cela permet d'encadrer le travail des greffes et de le rendre plus efficient ;
- l'amélioration de la sécurité et de la gestion des accès à l'information, notamment par la mise en place de rôles métier et de processus périodiques de revue des droits octroyés ;
- la modernisation de certains équipements (écrans, tablettes, claviers) utilisés dans les salles d'audience ou de réunion, y compris la mise en place d'environnements de visio-conférence selon les recommandations des structures de projet intercantonales d'harmonisation de l'informatique de la justice et de la police ;
- la sécurisation de la téléphonie mobile ;
- le décommissionnement du navigateur web Internet Explorer, y compris la recherche et la mise en place de solutions de substitution pour les composants des SI du pouvoir judiciaire qui avaient une dépendance spécifique à l'égard de ce navigateur ;
- l'adaptation technique en vue d'une utilisation systématique du jeu de caractères Unicode, dans le but de prévenir toute difficulté dans les futurs échanges avec la plateforme justitia.swiss ou avec le standard adopté par

la Confédération pour ses registres de personnes dès 2024 (communiqué du 12 mai 2021) ;

- les travaux initiaux relatifs aux études de variantes et à la collaboration avec le projet national Justita 4.0 en vue de la mise en place du dossier judiciaire numérique et de la plateforme justitia.swiss, avant l'entrée en vigueur du crédit d'ouvrage désormais dédié à ces investissements (loi 13202, du 27 janvier 2023) ;
- la mise en place d'un nouvel écosystème pour les futures applications du pouvoir judiciaire qui seront écrites en langage Java, en remplacement du langage Perl utilisé jusqu'à présent ;
- la montée en version des bases de données du pouvoir judiciaire, passées de Oracle 11 à Oracle 19, en collaboration avec l'OCSIN.

### **63. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*

*Préavis financier*

## ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le Pouvoir judiciaire.
- ♦ Objet : Projet de loi Projet de loi de boucllement de la loi 12470 ouvrant un crédit de renouvellement de 17 000 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Pouvoir judiciaire.
- ♦ Financement : Pour un montant total voté de 17 000 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 15 556 848 francs. Un non dépensé de 1 443 152 francs est à constater.
- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

Ce projet de loi de boucllement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui  non

Le crédit initial voté a été dépassé :

oui  non

Autres remarques :-

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

18/11/2025

Signature du responsable financier :

**Metihe Mehmeti**  
Secrétaire générale adjointe

HJS  
1/2

## 2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2026 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

13.11.2025

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 28 octobre 2025.

2/2